

# Rapport annuel d'activité de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Garonne Amont



## Table des matières

1.	Le Syndicat Mixte Garonne Amont .....	7
1.1.	Présentation .....	7
1.2.	Le territoire .....	7
1.3.	Moyens techniques et humains .....	10
	Organisation et composition de l'équipe .....	10
	Jours réalisés par mission sur le volet GEMAPI en 2023 .....	11
1.4.	Moyens Matériels.....	19
1.5.	Contexte d'intervention.....	19
	Les spécificités du territoire.....	19
	Le contexte règlementaire .....	20
2.	Bilan d'exécution des missions pour l'année 2023 .....	20
2.1.	Suivi de l'état annuel des cours d'eau et du lit majeur .....	20
	Suivi des cours d'eau et des zones humides dans le cadre du PPG Ger – Job.....	21
	Suivi des cours d'eau et des zones humides hors cadre du PPG Ger – Job.....	21
2.2.	Suivi de la réalisation des travaux .....	25
	Travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger – Job.....	25
	Règlementation .....	25
	Brigade Verte .....	25
	Réalisation des travaux.....	25
	Bilan synthétique de l'année 2023 .....	26
	Cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job.....	28
	Description par grand type de travaux .....	33
	Les travaux externalisés dans le cadre du PPG Ger-Job .....	35
	Les évolutions en cours et à venir.....	38
	Travaux réalisés Hors PPG .....	38
	Travaux de gestion d'embâcles à risque .....	40
	Gestion des déchets sur les communes de Miramont-de-Comminges, Valentine et Ore .....	42
	Fin des travaux post – crue Janvier 2022.....	43
	Travaux d'urgence impérieuse et travaux post-crue Mai 2023.....	44
2.3.	Le PPG Garonne Amont .....	47
	Rappel de la démarche.....	47
	Etat d'avancement.....	48
	Moyens utilisés .....	50
	Gouvernance.....	50
2.4.	Le PEP-PAPI Garonne Amont.....	51
	Rappel de la démarche.....	51

Etat d'avancement.....	51
Synthèse financière.....	59
Moyens utilisés .....	61
Gouvernance.....	61
2.5. Appel à projet « Restauration des zones humides ».....	62
Rappel de la démarche.....	62
Etat d'avancement.....	62
Synthèse financière.....	66
2.6. Structuration de la gouvernance .....	67
Organisation de la gouvernance .....	67
Règlementation et responsabilité .....	67
Stratégie.....	67
Enjeux pour la structure SMGA .....	68
Moyens humains et financiers .....	69
2.7. Construction de partenariat et suivi des projets des partenaires.....	70
2.8. Communication et formations.....	72
Communication .....	72
Animation .....	73
Participation à des formations .....	73
2.9. Bilan des autres missions liées à la vie et au fonctionnement du Syndicat .....	73
Bureau et comités syndicaux.....	73
Ressources humaines.....	73
Activités dédiées à l'insertion.....	75
3. Bilans financiers de l'année 2023 – Extrait du dialogue d'objectif budgétaire.....	76
4. Missions prévisionnelles pour l'année 2024.....	78

## Tables des illustrations

Figure 1 : Cartographie du territoire du SMGA et des Communautés des Communes membres....	8
Figure 2 : Cartographie des 6 sous bassins versants et des cours d'eau classés "masses d'eau" sur le territoire du SMGA.....	9
Figure 3 : Organigramme du Syndicat Mixte Garonne Amont au 31 décembre 2023 .....	11
Figure 4 : Répartition des linéaires (en km) pour chaque type de travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job.....	28
Figure 5 : Cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job.....	29
Figure 6 : Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 1 .....	30
Figure 7 : Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 2 .....	31

Figure 8 : Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 3 .....	32
Figure 9 : Planche photographiques avant - après travaux de coupe sélective d'arbres sur la commune de Pointis-Inard et de gestion d'embâcles sur la commune d'Aspet.....	33
Figure 10 : Photographies avant - après dévégétalisation d'un atterrissement sur le Ger sur la commune de Soueich .....	34
Figure 11 : Photographies avant – après entretien des plantations – Communes Lespiteau et Soueich.....	34
Figure 12 : Photographies avant - après travaux de gestion des buddléias sur la commune de Cazaunous .....	35
Figure 13 : Photographies des travaux de plantations réalisés à Lespiteau (à gauche) et à Soueich (à droite).....	35
Figure 14: Photographies avant/pendant travaux d'abattage des peupliers sur la commune de Lespiteau.....	36
Figure 15: Photographies avant/pendant/après travaux d'abattage des peupliers sur un atterrissement situé sur le Ger sur la commune de Pointis-Inard .....	36
Figure 16: Photographies avant/pendant/après travaux de mise en place de blocs d'enrochement dans le cours d'eau du Ger sur la commune de Pointis-Inard en vue de diversifier les habitats aquatiques.....	37
Figure 17: Photographies avant/après travaux de retrait d'un embâcle dans le cours d'eau du Job sur la commune de Cabanac-Cazaux.....	38
Figure 18 : Cartographie des communes sur lesquelles des travaux ont été portés par le Syndicat Mixte Garonne Amont durant l'année 2023 (hors PPG Ger-Job) .....	39
Figure 19 : Photographies avant/après travaux de retrait d'embâcles au droit d'une passerelle située en amont du village d'Ore, sur le ruisseau du Sarté, suite à la crue du 24 mai 2023.....	40
Figure 20 : Photographies avant/après travaux de retrait d'embâcles et de déchets sur le ruisseau du Sarté sur la commune de Lourde suite à la crue du 24 mai 2023.....	41
Figure 21 : Photographies avant/pendant/après travaux de retrait d'un arbre sur la Noue sur la commune de Bouzin .....	41
Figure 22 : Photographies avant/pendant/après travaux de retrait d'embâcles sur l'Ourse de Sost sur la commune d'Esbareich.....	41
Figure 23 : Photographies avant/pendant/après travaux d'entretien de la végétation aux abords de l'Ourse sur la commune d'Izaourt .....	42
Figure 24 : Photographies avant/après travaux d'entretien de la végétation sur la plage de dépôt située sur le ruisseau de Sainte Christine sur la commune de Montauban-de-Luchon.....	42
Figure 25 : Photographies d'une partie des déchets ramassés en bord de Garonne.....	42
Figure 26 : Photographies des déchets ramassés sur le ruisseau du Sarté sur la commune d'Ore et mis en benne.....	43
Figure 27 : Photographies avant/après travaux de régilage des matériaux réinjectés à hauteur du terrain naturel en rive droite de la Garonne sur la commune de Chaum .....	44
Figure 28 : Photographies de dégâts occasionnés par la crue de mai 2023 sur la commune d'Ore .....	44
Figure 29 : Photographies de la rupture du mur de berge et photographies pendant et après les travaux d'urgence impérieuse réalisés le 25 mai 2023 sur le ruisseau du Sarté - Commune d'Ore .....	45
Figure 30 : Photographies pendant les travaux de retrait de sédiment de la chenalisation, stockage temporaire sur une parcelle privée et évacuation par camion sur le site de réinjection .....	46
Figure 31 : Photographies de la réinjection des matériaux en rive droite de la Garonne sur la commune de Chaum.....	46
Figure 32 : Photographies de la chenalisation dont la capacité maximale d'écoulement a été rétablie sur le ruisseau du Sarté – Commune d'Ore .....	46

Figure 33 : Principales(aux) réunions ou rendez – vous réalisé(e)s dans le courant de l’année 2023 dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre opérationnelle du PPG Garonne Amont 2024 – 2028 .....	49
Figure 34 : Listes des membres des COFIL et COTECH du PPG Garonne Amont .....	50
Figure 35 : Principales réunions ou étapes et les principaux rendez – vous réalisé(e)s dans le courant de l’année 2023 dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du PEP – PAPI Garonne Amont.....	52
Figure 36 : Diminution du niveau de problématique suite à la réalisation du confortement de berge réalisé en 2021 .....	54
Figure 37 : Érosion de berge menaçant un chemin rural (le Ger à Soueich à droite) qui avait le même poids qu’une érosion menaçant une route départementale (la Neste d’Oô à Astau à gauche).....	54
Figure 38 : Listes des membres des COFIL et COTECH du PEP-PAPI Garonne Amont .....	61
Figure 39 : Photographies avant/après travaux d’abattage des arbres sur la zone humide située sur la commune de Sengouagnet .....	62
Figure 40 : Photographies avant/après travaux d’abattage d’arbres (saules et aulnes) sur la zone humide située sur la commune de Pointis-Inard .....	63
Figure 41 : Photographies avant/après travaux de réouverture de la zone humide par débroussaillage sur la commune de Sengouagnet.....	63
Figure 42 : Photographies avant/après travaux d’arrachage manuel de la Balsamine sur la zone humide située sur la commune de Sengouagnet .....	64
Figure 43 : Principales étapes réalisées en 2023 dans le cadre de l’appel à projet de restauration des zones humides sur le bassin versant du Ger.....	65
Figure 44 : Etat d’avancement sur l’année 2023 de l’appel à projet zones humides sur le bassin versant du Ger .....	66
Figure 45 : Détails des dépenses engagées dans le cadre de l’appel à projet des zones humides sur le bassin versant du Ger en 2021 et 2022 .....	66
Figure 46 : Présentation synthétique du SMGA, de son budget GEMAPI en 2022 et du budget prévisionnel en 2023 .....	78

Tableau 1 : Linéaire de masses d'eau et superficie des sous bassins versants sur le territoire du PPG Garonne Amont .....	9
Tableau 2 : Répartition des jours par poste et par grandes missions du Syndicat Mixte Garonne Amont pour l’année 2023 .....	15
Tableau 3 : Synthèse des principaux rendez – vous pour l’année 2023.....	21
Tableau 4 : Synthèse des types et des coûts des travaux réalisés sur l’année 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job ainsi que des linéaires concernés .....	27
Tableau 5 : Synthèse des travaux externalisés dans le cadre du PPG Ger-Job pour l’année 2023 .....	36
Tableau 6 : Synthèse des travaux de gestion d’embâcles à risque réalisés en 2023 (hors PPG Ger – Job).....	40

## Tables des annexes

Annexe 1 : Liste des masses d'eau sur le territoire du Syndicat Mixte Garonne Amont

Annexe 2 : Enquête publique DIG PPG Garonne Amont : Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique ; Mémoire en réponse ; Conclusions de l'enquête publique.

Annexe 3 : Rapport sur la mise en place du SMGA et contributions GEMAPI sur le bassin versant de la Garonne Amont.

Annexe 4 : Arrêtés PPG Ger – Job : Arrêté de DIG sur le bassin versant du Job ; Arrêté de DIG sur le bassin versant du Ger.

Annexe 5 : Arrêtés PPG Garonne Amont : Arrêté inter préfectoral portant déclaration d'intérêt général et déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et des milieux Aquatiques dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant de la Garonne Amont dans le département de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées et prononçant la rétrocession des droits de pêches aux fédérations départementales des associations agréées pour la pêche de la protection des milieux aquatiques de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées ; Modèles de courrier et de convention pour les travaux réalisés dans le cadre du PPG Ger-Job ; Annexe : Listes des communes ; Annexe : liste des cours d'eau.

Annexe 6 : Comptes-rendus de réunions et différents dossiers (Lois sur l'Eau, DIG, N2000, etc.) réalisés sur les différents sous bassins versants (Garonne amont, Garonne moyenne, Ger, Noue, Ourse, Pique) – 33 pièces.

Annexe 7 : Retour d'expérience suite à la crue du 24 et 25 mai 2023 sur le territoire du syndicat mixte Garonne Amont de la crue de mai 2023 et les 10 annexes.

Annexe 8 : PEP-PAPI Garonne Amont : supports de présentations et comptes-rendus des réunions de COTECH et COPIL (5 pièces) ; documents relatifs aux actions 7.1 et 1.6 (9 pièces) ; documents relatifs à l'action 5.1 (6 pièces) ; document relatif à l'action 1.3 (1 pièce).

Annexe 9 : dossier techniques des travaux post-crués sur la commune d'Ore : comptes-rendus du suivi de chantier (5 pièces) ; dossier de Loi sur l'Eau (3 pièces) + Annexes (8 pièces) ; Arrêté portant déclaration d'intérêt général d'urgence de travaux de curage de chenal et de reconstruction de maçonnerie dans le lit du ruisseau du Sarté sur la commune d'Ore ; Récépissé de dépôt de dossier de déclaration donnant accord pour les travaux concernant la recharge sédimentaire au niveau de la Garonne ; Ordre de service ; rapport d'analyse des sédiments.

Annexe 10 : Panneau de communication présentant les travaux de diversification des écoulements.

Annexe 11 : documents relatifs à l'Appel à Projets Restauration des zones humides du bassin versant du Ger : support de présentation du COTECH et compte-rendu ; dossiers techniques concernant aménagement d'abreuvoirs et l'aménagement des ouvrages de franchissements (2 pièces) ; rapports des protocoles MHEO (3 pièces).

Annexe 12 : Charte Garonne et confluences signées (SAGE Vallée de la Garonne).

Annexe 13 : Magazine « Points rouge ».

Annexe 14 : lettres d'informations (2 pièces).

Annexe 15 : Missions prévisionnelles pour l'année 2024 (2 pièces).

# 1. LE SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

## 1.1. PRESENTATION

Le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA), créé le 1<sup>er</sup> septembre 2019, exerce la compétence relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de la Garonne Amont.

### **Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA)**

6 rue du Barry – Hôtel de Lassus  
31210 MONTREJEAU

Tél : 05 62 00 79 38

Mail : [contact@sm-garonne-amont.fr](mailto:contact@sm-garonne-amont.fr)

Site internet : <https://sm-garonne-amont.fr/>

N° SIRET : 20009005800013

Président : M. FRECHOU Alain

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a permis de structurer et de définir le rôle des collectivités dans la gestion des cours d'eau. Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes, qui correspondent aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Les délégués élus sont au nombre de 12 titulaires et 12 suppléants.

## 1.2. LE TERRITOIRE

La compétence GEMAPI a été transférée au SMGA par quatre Communautés des Communes membres, à savoir Pyrénées Haut Garonnaises, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Neste Barousse (Figure 1).

Le bassin versant de la Garonne Amont est situé en région Occitanie. Il s'étend sur deux départements, le sud de la Haute-Garonne (31) et les Hautes-Pyrénées (65). Ce dernier occupe 168 km<sup>2</sup>, soit 9% du territoire du SMGA. Le département de la Haute-Garonne couvre 1214 km<sup>2</sup>, soit 91% du territoire du SMGA. Il comprend 173 communes réparties sur les 4 Communautés de Communes adhérentes.

Ce dernier couvre plusieurs types de reliefs sur une superficie de 1382 km<sup>2</sup>. Le périmètre s'étend de la Garonne amont du Plan d'Arem à Saint-Martory et englobe aussi les principaux affluents suivants : la Pique, l'Ourse, le Ger et la Noue.

Il a la particularité d'intégrer une région montagneuse avec le bassin versant de la Pique dont plusieurs sommets dépassent les 3000 mètres d'altitude ainsi que des secteurs de plaine à l'aval telles que les agglomérations de Saint-Gaudens ou de Saint-Martory (400 m d'altitude environ).

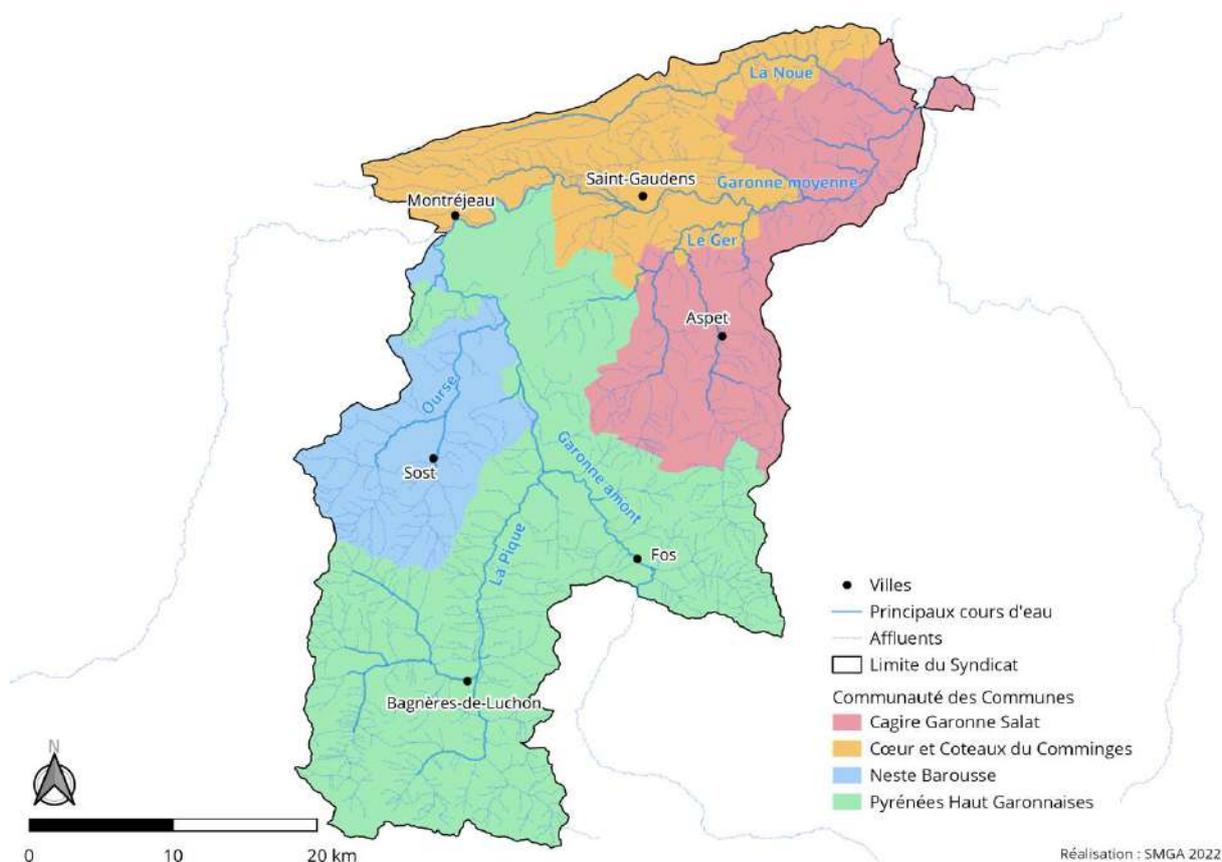


Figure 1 : Cartographie du territoire du SMGA et des Communautés des Communes membres

Le territoire est majoritairement rural. Quelques agglomérations comme Aspet, Saint-Gaudens, Gourdan-Polignan – Montréjeau, Loures-Barousse, la plaine luchonnaise ou Saint-Martory concentrent la majeure partie de la population. Bagnères-de-Luchon génère un flux de touristes important en période hivernale et estivale. Les axes routiers majeurs tels que la N125 et D125 sont très fortement empruntés du fait également de la contiguïté avec le Val d'Aran, en Espagne. Environ 87 000 habitants sont présents sur le territoire du SMGA.

Le territoire du SMGA est découpé en plusieurs secteurs (Figure 2) :

- Le bassin versant de la Pique : la Pique (affluent de rive gauche de la Garonne), ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de l'Ourse : l'Ourse (affluent de rive gauche de la Garonne), ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de la Garonne amont : depuis le plan d'Arem jusqu'au confluent avec la Neste, ainsi que tous ses affluents (hormis la Pique et l'Ourse qui constituent à eux seuls à des secteurs).
- Le bassin versant du Ger : affluent de rive droite de la Garonne, ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de la Noue : affluent de rive gauche de la Garonne, ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de la Garonne moyenne : depuis le confluent de la Neste jusqu'à la confluence avec la Noue, ainsi que tous ses affluents (hormis la Noue et le Ger qui

constituent d'autres secteurs), à l'exclusion de la Neste gérée par un autre Gemapien (le Pays des Nests).

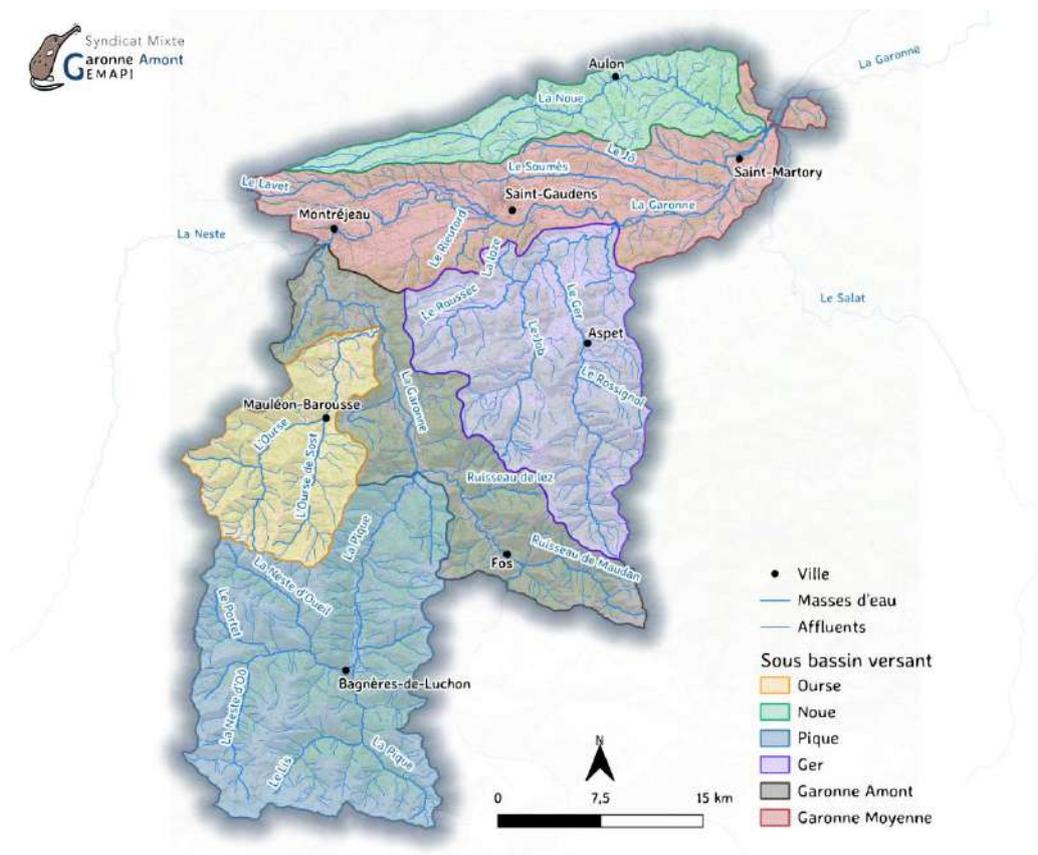


Figure 2 : Cartographie des 6 sous bassins versants et des cours d'eau classés "masses d'eau" sur le territoire du SMGA

Le Tableau 1 ci-après synthétise la superficie de chaque bassin versant ainsi que les linéaires de cours d'eau classés « masses d'eau » au titre de la DCE et leurs limites amont – aval. Les masses d'eau par sous bassin versant sont présentées en Annexe 1. A noter que l'intégralité de la Garonne est du Domaine Public Fluvial (DPF), ce qui représente 88 km.

Tableau 1 : Linéaire de masses d'eau et superficie des sous bassins versants sur le territoire du PPG Garonne Amont

Sous bassin versant	Linéaire (km)	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> )	Limites amont – aval
Garonne Amont	69	213	Du plan d'Arem à la confluence avec la Neste
Garonne Moyenne	116	280	De la confluence avec la Neste à la confluence avec le Salat
Pique	80	360	La Neste d'Oo, la Neste d'Oueil, Le Lys et La Pique jusqu'à la confluence avec la Garonne
Ourse	42	136	L'Ourse de Ferrère et L'Ourse de Sost jusqu'à la confluence avec la Garonne

Ger	80	266	Le Job depuis Cazaunous, le Ger depuis Razecueillé jusqu'à la confluence avec la Garonne
Noue	44	127	De la ville de Le Cuing à la confluence avec la Garonne à Mancieux
<b>TOTAL</b>	<b>431</b>	<b>1382</b>	

### 1.3. MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

#### ORGANISATION ET COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Le choix du Syndicat est volontairement de ne pas segmenter les missions par membre de l'équipe, ni de définir des référents par sous-territoires. L'objectif est que l'ensemble du personnel ait un regard transversal ce qui permet de travailler en équipe sur les différents dossiers pour avoir une vision la plus complète possible. Cela permet également en cas d'absence d'assurer la continuité de l'ensemble des dossiers.

L'équipe du Syndicat Mixte Garonne Amont est composée de (Figure 3) :

- Régis MARTINET : chargé de mission GEMAPI – Directeur, dont le poste, au vu de la taille de l'équipe pour ce type de structure comporte un fort volet de missions techniques (notamment sur la partie prévention des inondations, sur la définition des partenariats et de la gouvernance, sur le suivi des études, ...).
- Nathalie ADER : responsable administrative qui s'occupe de l'ensemble du volet Ressources Humaines et comptabilité de la structure, mais aussi d'un volet communication et service support du volet technique (recensement parcellaire, courriers, contact avec les partenaires, ...).
- Ségolène DUCHÊNE : responsable du pôle technique. Elle est en charge notamment du PEP-PAPI, du suivi des études, de la programmation du PPG Garonne Amont, de la programmation et du suivi du PPG Ger-Job, des demandes de financements, ...
- Laëtitia GONI-LIZOAIN : chargée de mission Gestion des milieux Aquatiques et zones humides. Elle réalise notamment du conseil auprès des riverains, exploitants agricoles et/ou élus, l'aide à la rédaction de dossier loi sur l'eau, assure la programmation et le suivi des PPG et des travaux, le portage de l'appel à projet zones humides, l'appui sur le PEP-PAPI, ...
- Frédéric FAURE : technicien de rivières/encadrant de la brigade verte. Il est employé par le SMGA depuis Janvier 2023 (précédemment mis à disposition via une convention avec les Jardins du Comminges). Son temps de travail est réparti entre les deux missions. Un quart de son temps de travail est dédié aux missions de technicien de rivières, (suivi des cours d'eau, travail de conseils auprès des riverains, programmation des travaux, suivi du PPG Ger-Job, ...). Le reste de son temps est dédié à l'encadrement et la gestion de la brigade verte (gestion du matériel, organisation de chantier, entretien et révision des équipements motorisés, ...).
- Théo MARTIAL : chef d'équipe et travaux en rivières. Il a été recruté à compter du 15 mai 2023. Son temps de travail est également réparti entre encadrement de la brigade verte et suivi des cours d'eau. Il vient notamment en appui sur les courriers générés pour les conventions de passage et/ou travaux nécessaires avant les interventions.
- La Brigade verte : composée de 3,75 ETP en 2023 qui sont des contrats d'insertion (CDDI). Elle assure la mise en œuvre des travaux du PPG Ger – Job ainsi que ponctuellement des travaux d'enlèvement d'embâcles représentant un potentiel danger sur l'ensemble des cours d'eau du SMGA.

Le Syndicat Mixte Garonne Amont prévoit de renforcer l'équipe technique par le recrutement d'un expert dans le courant de l'année 2024. Le poste sera dédié à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Hydromorphologique (PGH). Cette action est inscrite dans le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau qui sera mis en œuvre sur la période 2024 – 2028 sur l'ensemble du territoire du SMGA.

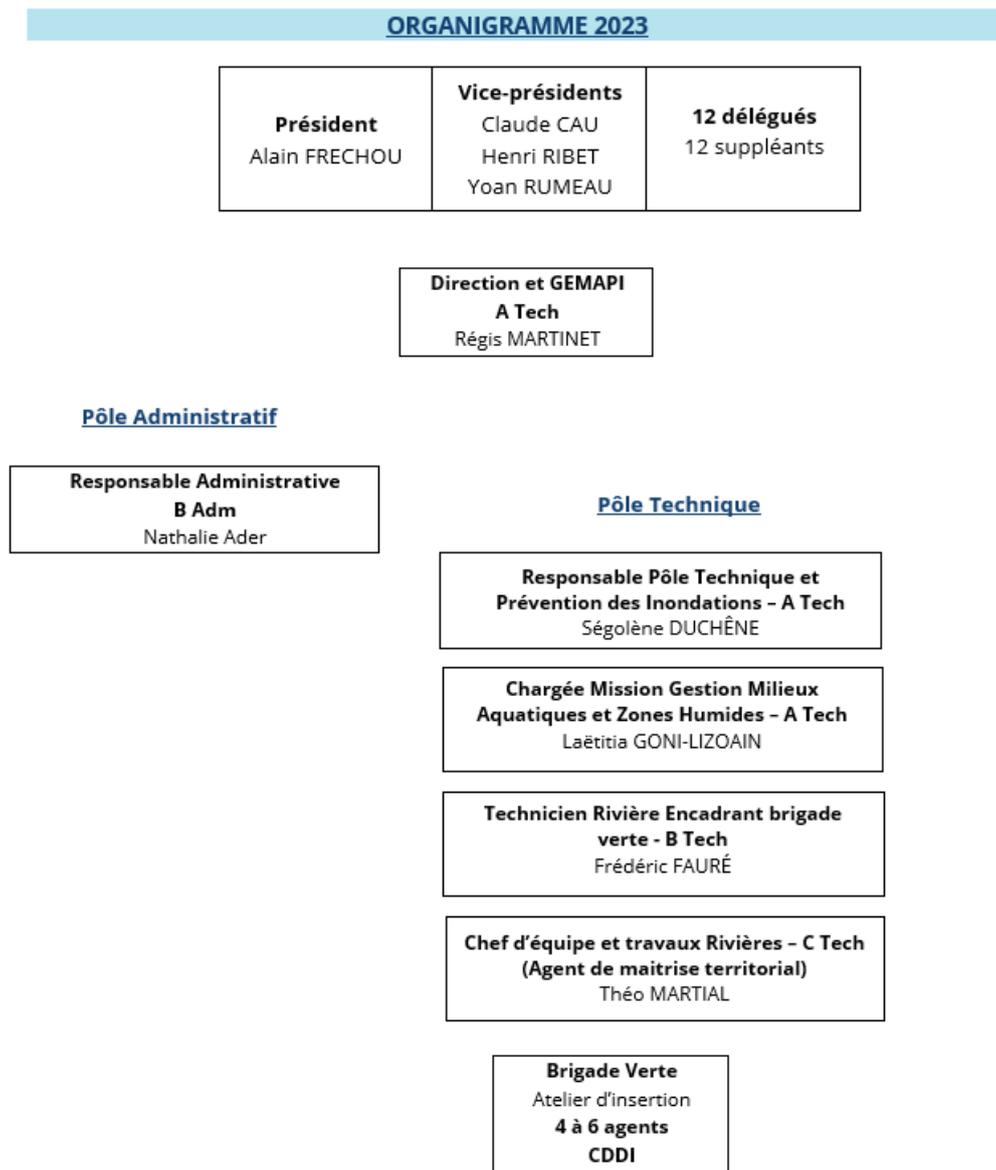


Figure 3 : Organigramme du Syndicat Mixte Garonne Amont au 31 décembre 2023

## JOURS REALISES PAR MISSION SUR LE VOLET GEMAPI EN 2023

Le Tableau 2 ci-dessous synthétise les missions menées sur les volets Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) sur l'année 2023 par le Syndicat Mixte Garonne Amont. Il reprend par poste et pour chaque mission, le nombre de jours prévisionnels et le nombre de jours réalisés. Sur la majorité des missions, les jours réalisés sont équivalents aux jours prévisionnels.

Toutefois, sur le volet GEMA, certaines actions ont nécessité plus de temps qu'initialement prévu, à savoir :

- La rédaction et la constitution du dossier règlementaire pour le PPG Garonne Amont 2024 – 2028 : un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration loi sur l'eau a été rédigé nécessitant plusieurs échanges avec les services de l'Etat sur le contenu et les demandes de compléments formulées. A cela s'est ajouté l'enquête publique qui a nécessité des échanges avec le Commissaire enquêteur et les services de l'Etat pour définir les lieux de permanence, le contenu du dossier papier et celui du registre numérique, les lieux d'affichage des panneaux d'information de la tenue de cette enquête publique, ... Le SMGA a également formulé des réponses suites aux contributions déposées lors de l'enquête et suite aux conclusions du Commissaire enquêteur (cf. chapitre « Etat d'Avancement » dans la Partie 2.3). Le dossier d'enquête publique est disponible au lien suivant : <http://e.pc.cd/RWRy6aIk>, le rapport du commissaire enquêteur, le mémoire en réponses et les conclusions de l'enquête publique sont disponibles dans l'annexe 2). Ceux sont 61 jours qui ont été consacré à cette mission tout postes confondus contre 43 jours inscrits au prévisionnel.
- La préparation à l'action sur le volet sédimentaire du futur PPG : plusieurs échanges avec les financeurs ont été nécessaire afin d'établir le plan de financement. En parallèle, le contenu technique du Plan de Gestion Hydromorphologique (PGH) a été décrit dans les grandes lignes avec la nécessité de poursuivre le travail sur les aspects de gouvernance, de pilotage, de portage des actions, des partenaires techniques à associer, des recherches de financement privés, ... 25 jours ont été réalisés sur cette mission alors que seulement 15 jours avaient été inscrits au prévisionnel.
- Communication : 4 jours de plus ont été consacrés à cette mission par la chargée de mission GEMA-ZH qui est venue en appui à l'agent administratif en charge de ce volet. Cela s'explique par la création d'un panneau d'information des travaux de diversification des écoulements (cf. chapitre « Les travaux externalisés dans le cadre du PPG Ger-Job » partie 2.2) et la refonte à venir du site internet (cf. partie 2.8.).
- Participation aux réunions et démarches coordonnées impliquant la GEMAPI, les différentes instances et les structures partenaires (SAGE, PAOT, SDAGE, PNR, PTGA, SMGALT, Pays des Nestes, SMEAG, NEO, AREMIP, ...) : le SMGA a été convié sur l'année 2023 à de nombreuses réunions des différents partenaires. Cela a mobilisé, tous postes confondus, 63 jours des agents du SMGA pour un prévisionnel de 45 jours.
- Suivis administratif, juridique et financier liés à la GEMAPI : le directeur a passé 5 jours de plus que le prévisionnel sur cette mission en lien avec les modifications budgétaires (passage au M57), la rédaction d'une fiche de poste pour un contrat de projet de 3 ans pour le PGH, la définition de critères supplémentaires pour la taxe GEMAPI (cf. Annexe 3 Rapport sur la mise en place du SMGA et contributions GEMAPI sur le bassin versant Garonne Amont).
- Arrivée du chef d'équipe – travaux rivières à la mi – mai 2023 qui a réalisé 5 jours sur le suivi du PPG Ger – Job à la place du Technicien de Rivières – Encadrant.
- Suivi technico-administratif des travaux réalisés en urgence impérieuse et des travaux d'urgence post-crués mai 2023 dans le secteur des Frontignes. 16 jours ont été consacrés au montage des dossiers de Loi sur l'Eau pour permettre la réalisation de travaux d'urgences (notamment un curage) et en parallèle la recharge en Garonne de ces matériaux. Cette crue a également généré des jours supplémentaires pour la réalisation du RETEX (cf. action 1.5 du PEP-PAPI partie 2.4).

A contrario, d'autres missions sur le volet GEMA n'ont pas pu être réalisées et/ou ont nécessité moins de temps qu'initialement prévu :

- Relancement des projets de renaturation : aucun jour n'a été alloué à cette mission dans le courant de l'année 2023 par manque de temps.
- Le volet préparation opérationnelle du PPG Garonne amont a pu moins être avancé que prévu. Notamment, le technicien de rivière encadrant a dédié 15 jours de moins sur le volet animation – suivi cours d'eau. Ces jours ont été réalisés par le chef d'équipe – travaux rivières, mais sur le volet PPG Ger-Job et non sur l'anticipation du PPG Garonne Amont.
- Travail avec la Fédération de Pêche pour définir un protocole de diagnostic de l'habitat piscicole en prévision de la création d'habitats aquatiques : aucun jour n'a été alloué à cette mission dans le courant de l'année 2023 par manque de temps.
- Identifier des zones humides et définir des programmes de restauration, suivi du travail de priorisation : moins de jours ont été alloués à cette mission (9,5 jours) par rapport au prévisionnel (18 jours) pour les 3 postes concernés. Toutefois, l'identification de plusieurs sites, avec l'appui de la CATZH Pyrénées centrales en lien avec les actions ponctuelles sur les zones humides inscrites dans le PPG (cf. chapitre « Suivi des cours d'eau et des zones humides hors cadre du PPG Ger – Job » partie 2.2), et des rencontres avec les propriétaires et/ou exploitants ont été réalisées en vue de débiter les diagnostics écologiques dès le printemps 2024. Les partenaires travaillant sur les zones humides ont également été sollicités afin de cibler les parcelles en zones humides déjà intégrer dans d'autres démarches (contrat N2000, conservatoire du CD31, CATZH, ...).
- Préparation à des opérations de traitement de dépôts sauvages : peu de déchets ont été identifiés sur les secteurs pré-ciblés. Cela a donc nécessité moins de temps (5 jours) que prévu (10 jours).
- Suivis technique et administratif des travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles : les jours réalisés sur cette mission par la chargée de mission GEMA-ZH est plus faible (1 jour) que prévu (6 jours) car peu de travaux de ce type ont été réalisés sur l'année 2023.
- Participation à des formations et des journées spécifiques en lien direct avec le suivi des cours d'eau : 6 jours ont été dédiés à cela contre 13 prévus initialement, du fait du manque de temps à y consacrer.
- Suivi et diagnostic des cours d'eau et zones humides : uniquement 4 jours ont été réalisés contre 23 jours prévus. Les autres missions du SMGA n'ont pas permis aux agents d'allouer autant de jours à cette mission pourtant importante. A noter que ponctuellement, ce travail est réalisé au travers des sollicitations de rendez – vous sur le terrain.

Quant au volet PI, quelques différences notables sont visibles entre les jours initialement prévus et les jours réalisés sur les postes de la responsable du pôle technique et le chargé de mission GEMAPI – Directeur. Les actions citées ci – après ont nécessité plus de temps qu'initialement prévu :

- Action 0.1 – Animer et assurer les actions du PEP-PAPI/Préparer le PAPI complet : l'animation du PEP – PAPI a été sous-estimé sur le prévisionnel avec uniquement 10 jours. 43 jours ont été nécessaire pour animer le PEP-PAPI. Cette animation comprend notamment la préparation des supports de réunions, l'animation des réunions et les comptes rendus, mais également les demandes de financements de chaque action auprès de l'Etat et de la Région, le suivi financier, ...
- Action 1.3 – Plan de communication sur le risque inondation : 7 jours étaient prévus pour le poste de directeur, 10 jours ont été nécessaire. Cette légère augmentation s'explique notamment par le temps de préparation du support de présentation pour l'animation au collège de Saint – Gaudens.
- Action 1.5 – Systématiser les Retours d'Expérience (RetEx) des Crues > Q10 : 8 jours ont été nécessaire (0,5 jour au prévisionnel) pour la réalisation du RETEX de la crue de mai 2023 qui a touché le secteur des Frontignes (cf. partie 2.4).
- Action 1.13 – Etude des inondations récurrentes sur la commune de Galié qui a été regroupé avec l'action 1.6 - Etude hydrologique, hydraulique et du transport solide du

bassin versant du Sarté inscrite dans la STePRIM (cf. partie 2.4) : le co - portage de cette étude nécessite des échanges réguliers entre le SMGA et la CCPHG pour la définition du contenu de l'étude, la rédaction du CCTP, l'analyse des offres, ... ce qui explique la différence du nombre de jours entre le prévisionnel (12 jours) et le réel (20 jours).

- Action 5.1 – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité individuelle à l'échelle du bâti : 24 jours étaient prévus, 31 jours ont été alloués à cette action. Cela s'explique par le fait que les rendus du bureau d'étude n'étaient pas conformes aux attentes du cahier des charges de l'étude. Cela a nécessité un temps de relecture plus important des productions (avec plusieurs allers-retours). Le SMGA a dû également assurer le suivi de la programmation des diagnostics pour assurer un bon relais en local de la démarche.
- Action 6.2 – Etude de réduction vulnérabilité de Lespiteau par les inondations du Ger en lien avec un merlon faisant obstacle à l'expansion des crues : la rédaction des pièces des marchés (étude et levés topographiques) ainsi que les échanges avec le groupe d'étudiants en charge de cette étude ont nécessité 16 jours contre 7,5 jours prévus.

A contrario, d'autres missions sur le volet PI n'ont pas pu être réalisées et/ou ont nécessité moins de temps qu'initialement prévu :

- Action 0.2 – AMO pour l'appui au montage du PAPI Complet : cette action n'a pas démarré en 2023 ( 5 jours prévus initialement).
- Action 1.7 – Etude hydrologique de la Garonne en amont de la confluence Neste : 3 jours réalisés sur les 8 prévus. Les moyens humains n'ont pas permis d'avancer plus sur cette action.
- Actions 1.8 – Etude hydrologique de la Pique & 6.1 – Etude de réduction de la vulnérabilité de la plaine luchonnaise par les inondations de la Pique et de l'Ône en lien avec les obstacles à l'expansion des crues : 5 jours alloués à ces actions sur les 13,5 jours initialement prévus.
- Action 2.1 – Développement du système d'alerte local de crues du bassin versant de l'Ourse : le manque de réactivité du prestataire n'a pas permis de rendre totalement opérationnel le système d'alerte.
- Actions 2.2 – Audit des systèmes d'alerte locaux de crues existants sur bassin versant à enjeux & 2.3 – Audit pour l'amélioration de la prévision de crue à l'aval de la confluence Neste-Garonne : les moyens humains n'ont pas permis d'avancer considérablement sur cette action.
- Action 7.2 – Etude d'opportunité pour la gestion des ouvrages passifs torrentiels par le SMGA : moins de temps (8 jours) que prévu (15 jours) a été consacré à cette action.

Tableau 2 : Répartition des jours par poste et par grandes missions du Syndicat Mixte Garonne Amont pour l'année 2023

Missions	Responsable du Pôle Technique		Technicien de rivière - Encadrant		Chargée de mission Milieux aquatiques et Zones humides		Chargé de mission GEMAPI - Directeur		Responsable administrative		Chef d'équipe et travaux en rivières		
	Prévi.	Réel	Prévi.	Réel	Prévi.	Réel	Prévi.	Réel	Prévi.	Réel	Prévi.	Réel	
<b>VOLET FINANCE PAR L'AGENCE DE L'EAU : MISSION DE SUIVI ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES</b>													
<b>PPG GARONNE AMONT</b>	<i>Rédaction et constitution des dossiers réglementaires / préparation enquête publique (dossier numérique, pièces pour impression, panneau, ...)</i>	8	4			30	50	3	3	2	4		
	<i>Réunion, échanges avec les services de l'Etat (volet réglementaire)</i>	3	3			5	10	2	5	1	1		
	<i>Préparation programmation nouveau PPG (diagnostic de sites particuliers préalables aux interventions, définition des modalités d'exécution des travaux, convention de passage, etc.).</i>	8	6	10	12	30	30	5	1	10	8		
	<i>Relancement des projets de renaturation</i>	6	0	2	0	15	0	2	0				
	<i>Poursuite de la préparation à l'action sur le volet sédimentaire du futur PPG</i>	5	10			5	5	5	10				
	<i>Travail avec la Fédération de Pêche pour définir un protocole de diagnostic de l'habitat piscicole en prévision de la création d'habitats aquatiques</i>	2	0			5	0	0	0				
	<i>Identifier des zones humides et définir des programmes de restauration, suivi du travail de priorisation</i>	3	0,5			14	9	1	0				
	<b>Nb total de jours</b>	<b>35</b>	<b>23,5</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>13</b>		<b>0</b>
<b>PPG GER-JOB</b>	<i>Suivi du PPG (conventions, visite préparation chantiers, ...)</i>	3	1	35	23	15	20			16	16		15
	<i>Suivi des travaux externalisés</i>	0	0	2	2	2	2						
	<b>Nb total de jours</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>16</b>		<b>15</b>
<b>AUTRES</b>	<i>Préparation à des opérations de traitement de dépôts sauvages</i>			10	5	1	0						
	<i>Conseils et sensibilisation auprès des élus et des riverains, divers partenaires, rédaction dossier loi sur l'eau</i>	6	6	4	6	35	35	7	2				
	<i>Suivis technique et administratif des travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles</i>	1	2			6	1			2	2		

	<i>Participation à des formations et des journées spécifiques en lien direct avec le suivi des cours d'eau</i>	3	2	2	2	4	1	4	1				
	<i>Communication (Newsletter, site internet, demi-journée d'information pour les forestiers et riverains ...)</i>	1	1			6	10	1	1	22	22		
	<i>Participation aux réunions et démarches coordonnées impliquant la GEMAPI les différentes instances et structures partenaires (SAGE, PAOT, SDAGE, PNR, PTGA, SMGALT, Pays des Nests, etc.).</i>	8	13			15	20	18	26	4	4		
	<i>Suivi et diagnostic des cours d'eau et zones humides</i>	5	1	3	3	12	3	6	0				
	<i>Mise en œuvre de protocole de suivi des atterrissements</i>	1	0,5			5	2						
	<i>Suivis administratif, juridique et financier liés à la GEMAPI</i>	1	3			5	5	15	20	73	73		
	<i>Travaux en urgence impérieuse et urgence : crue mai 2023</i>		1				1						
	<i>Travaux post-crue mai 2023 (DLE + DIG, consultation entreprise, conventions, suivi chantier, ...)</i>		10				6						
	<b>Nb total de jours</b>	<b>26</b>	<b>39,5</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>89</b>	<b>84</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>101</b>	<b>101</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Nb total de jours : Suivi des cours d'eau</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>68</b>	<b>53</b>	<b>210</b>	<b>210</b>	<b>69</b>	<b>69</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
VOLET FINANCE PAR L'ENTENTE POUR L'EAU : APPEL à PROJET ZONES HUMIDES													
	<i>Animation de l'appel à projet, rédaction dossier demande de DIG et déclaration de travaux, ...</i>	5	5			19	19						
VOLET FINANCE PAR L'ETAT, L'AGENCE DE L'EAU, LE CONSEIL REGIONAL : ANIMATION DU PAPI													
	<i>0.1 - Animer et assurer les actions du PEP-PAPI/Préparer le PAPI complet</i>	4	20					4	20	2	3		
	<i>0.2 - AMO pour l'appui au montage du PAPI Complet, incluant l'analyse environnementale</i>	2	0					2	0	1	0		
	<i>1.1 -Création d'un observatoire du risque inondation</i>	2	3					2	2	1	2		
	<i>1.2 - Etude, acquisition et mise en place de repères de crues</i>	4	6					7	7	1	1		
	<i>1.3 - Plan de communication sur le risque inondation : grand public, élus, scolaires, services techniques, entreprises de constructions etc.</i>	3	3					7	8	8	8		

1.4 - Programme de sensibilisation pour la mise en place d'actions visant à limiter le ruissellement (l'érosion associée) sur les parcelles agricoles et forestières	1	1					2	2	1	1		
1.5 - Systématiser les Retours d'Expérience (RetEx) des Crues > Q10	0,5	10					0	4	0	0		
1.6 - Etude hydrologique de l'Ourse	30	20					18	18	2	2		
7.1 - Programmes d'études pour le classement du système d'endiguement sur l'Ourse - Izaourt, Loures -Barousse												
1.7 - Etude hydrologique de la Garonne en amont de la confluence Neste	4	1					4	2	0	0		
1.8 - Etude hydrologique de la Pique	3	0					3	0	0	0		
6.1 - Etude de réduction de la vulnérabilité de la plaine luchonnaise par les inondations de la Pique et de l'Ône en lien avec les obstacles à l'expansion des crues	4,5	3					2	2	1	0		
1.9 - Etude de vulnérabilité des communes le long de la Garonne entre Gourdan-Polignan et Bordes-de-Rivière par les inondations de la Garonne	27	23					19	18,5	1,5	2,5		
7.3 - Etude d'Avant-Projet et de Projet pour la création d'un système d'endiguement à Gourdan-Polignan												
1.10 - Etude de vulnérabilité inondation par la Garonne des communes de Chaum, Esténos, Fronsac, Saléchan, Sainte-Marie, Bagiry, Galié, Bertren, Luscan, Barbazan et Loures-Barousse	0	0					0	0	1	0		
1.11 - Etude de vulnérabilité des communes de Fos, Arlos et Saint-Béat-Lez, par les inondations de la Garonne	0	0					0	0	0	0		
1.12 - Priorisation d'actions sur les problématiques de glissement de berges lors des inondations : terres agricoles, enjeux individuels ou localisés, enjeux collectifs	5	3					5	5	0	0		
1.13 - Etude des inondations récurrentes sur la commune de Galié // STEPRIM : 1.6 - Etude hydrologique, hydraulique et du transport solide du bassin versant du Sarté	5	12					7	8	0	0		
1.14 - Synthèse des connaissances du risque torrentiel (Neste d'Oô) sur la commune d'Oô	0	0					0	0	0	0		
2.1 - Développement du système d'alerte local de crues du bassin versant de l'Ourse	4	1					16	6	0	0		
2.2 - Audit des systèmes d'alerte locaux de crues existants sur bassin versant à enjeux	2	0					4	0	0	0		
2.3 - Audit pour l'amélioration de la prévision de crue à l'aval de la confluence Neste-Garonne	5	1					10	3	0	0		
3.1 - Appui et conseil à l'élaboration et la mise en œuvre des PCS et des Plans Intercommunaux de Sauvegarde opérationnels, élaboration des DICRIM	4	1					6	5	1	1		
3.2 - Participation au développement de plans de mise en sécurité et de retour à la normale : gestion post-crue/urgence impérieuse et urgence	2,5	2					2	2	0,5	0,5		
4.1 - Élaboration de nouveaux PPRi	2,5	2					8,5	8	1	1		
4.2 - Développer les liens entre risque inondation et urbanisme et les intégrer dans les documents d'urbanismes	1	1					3	3	1	1		
4.3 - Mettre en œuvre un appui aux avis d'urbanisme sur le volet risque inondation	1	0,5					8	4	1	1		
5.1 - Diagnostics de réduction de la vulnérabilité individuelle à l'échelle du bâti : habitation / ERP / entreprise	15	18					8	12	1	1		

5.2 - Travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle - Habitat	0	0					0	0	0	0		
6.2 - Etude de réduction vulnérabilité de Lespiteau par les inondations du Ger en lien avec un merlon faisant obstacle à l'expansion des crues	5,5	9					2	7	0	0		
6.3 - Réalisation d'un porter à connaissance des ouvrages sous-capacitaires générant un potentiel surrisque	5	4					5	3	0	0		
6.4 - Etude de Projet et travaux de restauration du Rieutord et du ruisseau des bains pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau en lien avec les problématiques d'inondations récurrentes sur les communes de Labarthe-Rivière et Valentine (action réalisée dans le PPG Garonne amont)	0,5	1,5					0	0,5	0	0		
6.5 - Plan Pluriannuel d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les embâcles (action réalisée dans le PPG Garonne amont)	0,5	2					0	0	0	0		
7.2 - Etude d'opportunité pour la gestion des ouvrages passifs torrentiels par le SMGA : Gouvernance, priorisation et programmes d'actions	12	5					3	3	0	0		
7.4 - Etude de vulnérabilité de la commune de Miramont-de-Comminges par les inondations du ruisseau d'Angèles en lien avec l'ouvrage hydraulique créé en amont	4,5	7					2,5	7	0	0		
<b>Nb total de jours : animation PAPI</b>	<b>160</b>	<b>160</b>					<b>160</b>	<b>160</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nombre total de jours subventionnés</b>	<b>229</b>	<b>229</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>229</b>	<b>229</b>	<b>229</b>	<b>229</b>	<b>155</b>	<b>155</b>	<b>0</b>	<b>15</b>

## 1.4. MOYENS MATERIELS

Depuis sa création, le SMGA est basé à Montréjeau dans des locaux de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges qui met à disposition des bureaux gracieusement. Les moyens matériels sont principalement les outils nécessaires classiques de bureautique et informatique. Le SMGA a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) sur le logiciel QGIS. Le SMGA dispose de trois véhicules dont un est alloué à la Brigade Verte.

Cette dernière est, quant à elle, basée dans des locaux techniques appartenant à la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat, mis à disposition gracieusement sur la commune d'Aspet. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les locaux ont été rendus et le SMGA loue un local aux Jardins du Comminges situés sur la commune d'Huos. Ce choix s'explique par l'agrandissement du périmètre d'intervention du SMGA dans le cadre du PPG Garonne Amont, passant des interventions localisées uniquement sur le bassin versant Ger – Job à la totalité du territoire du SMGA. La Brigade Verte dispose des équipements de protections individuels (cuissardes, bottes, casques anti-bruit de chantier, chaussures de sécurités, ...) et d'outillages (tronçonneuses, débroussailleuses, treuil portatif, ...).

## 1.5. CONTEXTE D'INTERVENTION

Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2023, seule une partie du territoire du SMGA était couverte par un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG). C'est le bassin versant du Ger et du Job. Celui-ci a fait l'objet d'une demande de prorogation de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de la déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau pour l'année 2023. Les arrêtés préfectoraux déclarant d'Intérêt Général les travaux effectués sont présentés en Annexe 4.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le SMGA met en œuvre le PPG Garonne Amont 2024 – 2028 sur l'ensemble de son périmètre d'intervention. Ce programme d'action a fait l'objet d'une enquête publique (cf. Annexe 2 et partie 2.3). L'arrêté préfectoral déclarant d'Intérêt Général les travaux inscrits dans ce programme est présenté en Annexe 5.

Une partie des travaux inscrits dans les PPG sont réalisés en régie par la Brigade verte du Syndicat.

Toutefois, dans l'attente d'actions harmonisées sur l'ensemble du territoire du SMGA, des travaux ont été effectués sur le territoire de la Communauté des Communes Pyrénées Haut-Garonnaises suite à la crue de Mai 2023, avec notamment la gestion des sédiments accumulés dans le ruisseau du Sarté sur la commune d'Ore. La Brigade Verte a également procédé aux retraits d'embâcles à risques sur les communes d'Ore et de Lourde (cf. chapitre « Travaux réalisés hors PPG » partie 2.2).

L'année 2023 a été marquée essentiellement par :

- La mise en œuvre des actions inscrites au Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI).
- La mise en œuvre du PPG Ger – Job et de l'Appel à projet « Restauration des zones humides sur le bassin versant du Ger ».
- La validation du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG) et la réalisation des procédures administratives.

## LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE

Le contexte d'intervention du SMGA est également lié aux spécificités du territoire :

- Le territoire d'intervention du SMGA se situe à cheval sur deux départements, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées nécessitant une coordination interdépartementale. Cette spécificité induit également des disparités de financement par les conseils départementaux.
- Deux bassins versants affluents de la Garonne amont très contributifs sont gérés par d'autres structures. La Garonne amont du Val d'Aran est gérée par la confédération de l'Ebre et la Neste par le PETR du Pays des Nestes. Le SMGA et le PETR du Pays des Nestes suivent respectivement les études structurantes de l'un et de l'autre. En revanche, la coopération avec l'Espagne est plus complexe, l'organisation en Val d'Aran étant sensiblement différente avec une structure porteuse à une échelle plus large géographiquement, techniquement et politiquement. Le SMEAG constitue une échelle plus adaptée pour définir une coopération avec l'Espagne. Cette démarche conjointe SMEAG – SMGA a été lancée en 2021.
- Le territoire du SMGA est très varié, avec des zones de montagne, de piémont et de plaine, ce qui confère aux sous bassins versants des enjeux différents et très variés. En conséquence, le SMGA, dans le cadre de l'étude globale, a décidé de décliner le travail par sous-bassin versant afin d'essayer d'adapter les éléments aux contextes locaux. Par ailleurs, le volet torrentiel est mal borné dans la compétence GEMAPI, alors qu'il représente localement un fort enjeu, évalué en termes de risque à 1/3 des coûts de dégâts pour les risques de montagne.
- Une des autres spécificités du périmètre du SMGA est d'avoir sur son périmètre la Garonne qui relève du Domaine Public Fluvial (DPF). Cela représente 88 km de cours d'eau qui est aujourd'hui sous gestion des services de l'Etat.

## LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Après l'annulation de la rubrique 3.3.5.0 dans la nomenclature IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités)<sup>1</sup> relative à la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, le décret n°2023-907 du 29 septembre 2023 l'a réintroduit après modification<sup>2</sup>. Cette rubrique relative à la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques permet d'alléger la procédure pour certains projets en faveur de l'environnement et plus particulièrement pour les projets dont les travaux ont uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.

## 2. BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS POUR L'ANNEE 2023

### 2.1. SUIVI DE L'ETAT ANNUEL DES COURS D'EAU ET DU LIT MAJEUR

Comme évoqué auparavant, le SMGA ne dispose pas de programme de gestion sur l'ensemble de son périmètre. De plus, le classement des cours d'eau sur la partie Sud de la Haute-Garonne n'a pas été réalisé par l'Etat, qui a fait le choix d'opter pour une cartographie progressive des cours d'eau. Ainsi, par défaut, les écoulements répertoriés sur les cartes IGN sont utilisés comme référence. Cette dernière est mise à jour au fur et à mesure des demandes de caractérisation d'un écoulement. De fait, le suivi des cours d'eau est adapté à ce contexte particulier. Toutefois, une

<sup>1</sup>

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000042075042#:~:text=Une%20installation%20d'assainissement%20non,de%20col%20des%20eaux%20us%C3%A9es.](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042075042#:~:text=Une%20installation%20d'assainissement%20non,de%20col%20des%20eaux%20us%C3%A9es.)

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048124040>

partie du secteur situé en plaine sur le territoire du SMGA devrait faire l'objet d'une caractérisation des écoulements par la DDT31 afin de compléter la cartographie existante dans le courant de l'année 2024.

### SUIVI DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DU PPG GER – JOB

Le suivi régulier des cours d'eau et du lit majeur (zones humides, zones de mobilité, champs d'expansion des crues, ...) de ce périmètre est réalisé de façon continue par les techniciens de rivières encadrants. Ce travail sert de base pour l'établissement du programme de travaux et la définition des modalités d'interventions. Le programme de l'année 2023 a été établi dans la continuité des travaux des années passées en concertation entre le technicien de rivières encadrant, la chargée de mission gestion des milieux aquatiques et zones humides ainsi que la responsable du pôle technique.

### SUIVI DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES HORS CADRE DU PPG GER – JOB

Le suivi des autres cours d'eau du périmètre du SMGA n'est à ce jour pas encadré par un PPG ni par une programmation de travaux. C'est pourquoi le suivi est plus ponctuel. Ce dernier s'appuie en grande partie sur des problématiques relayées par les maires, les riverains et les différents partenaires. Chaque problématique relayée fait l'objet d'une visite de terrain et d'un compte rendu des échanges ou autres (dossier loi sur l'eau, courrier, mail, ...).

Ces visites de terrain sont essentielles pour faire de la sensibilisation et du conseil technique :

- Sensibilisation sur les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides.
- Recommandations pour mener des travaux en rivière en limitant au maximum l'impact sur le milieu.
- Mise en relation de mairies avec les Cellules d'Assistances Techniques aux Zones Humides (CATZH) : Nature en Occitanie pour l'axe Garonne, la CATZH Pyrénées Centrales portée par l'AREMIP pour le reste du territoire.
- Explication de la réglementation en matière d'entretien des cours d'eau et les « bonnes pratiques » à adopter.
- Aide à l'élaboration des dossiers de déclaration de loi sur l'eau et des dossiers d'incidences simplifiés Natura 2000 préalable aux travaux en rivière.
- ...

Le Tableau 3 ci-après synthétise les principales visites effectuées en 2023 dont les comptes rendus sont disponibles en Annexe 6.

Le SMGA a été sollicité tout au long de l'année 2023 notamment pour l'appui à la rédaction des dossiers loi sur l'eau et les notices d'incidences Natura 2000. La crue de Mai 2023 sur le secteur des Frontignes a également nécessité plusieurs rendez-vous sur le terrain avec les élus, les riverains et les entreprises mandatées pour la réalisation des travaux d'urgence impérieuse et post – crue. Le Retour d'Expérience (RETEX) de la crue s'est appuyé sur ces différents rendez – vous de terrain. Il est disponible en Annexe 7.

Tableau 3 : Synthèse des principaux rendez – vous pour l'année 2023

Commune	Objet sollicitation	Suites à donner
Cazaux – Layrisse	Présentation des actions du Syndicat et des attentes de la municipalité	RDV au printemps pour identifier les potentielles interventions de gestion

		d'embâcles à risque sur les affluents
<b>Loures - Barousse</b>	Aide à la rédaction du DLE pour une coupe sélective d'arbres en bord de Garonne et demande de renseignement sur la législation relative aux zones humides	Organiser une demi-journée de formation sur la législation et les bonnes pratiques pour la gestion de ripisylve et travaux en ZH
<b>Loures-Barousse / Izaourt</b>	Réunion d'information auprès des riverains sur l'étude du canal et les besoins de maîtrise foncière (Annexe 6)	
<b>Benqué - Dessous - et - Dessus</b>	Travaux post - crue Janvier 2022 sur la Neste d'Oueil	DIG d'urgence (Annexe 6 dans le dossier « Pique ») + Mail récapitulatif pour la mairie
<b>Auzas</b>	Aménagements réalisés sur le ruisseau de la Piche	CR_20230323 (Annexe 6 dans le dossier « Noue ») + prendre contact avec la mairie et l'APPAA
<b>Lespiteau</b>	Explication des travaux de coupe de peupliers et replantation en rive droite du Ger dans le cadre du PPG Ger-Job	Conventions
<b>Auzas</b>	Travaux effectués par l'APPAA sur le ruisseau de la Piche	CR_20230328 (Annexe 6 dans le dossier « Noue »)
<b>Izaourt</b>	Problématique de fissures sur un mur de clôture en rive gauche de l'Ourse	CR (Annexe 6 dans le dossier « Ourse »)
<b>Ardèche</b>	Embâcle obstruant les écoulements du ruisseau du Longuariège	Courrier au propriétaire de l'autre berge pour traiter l'arbre représentant un risque
<b>Saint - Bertrand - de - Comminges</b>	Projet de restauration du cours d'eau dans la traversée du village : conseils techniques et explication du cadre réglementaire / relecture CCTP marché MOE	
<b>Valentine / Labarthe - Rivière</b>	Restitution du projet sur le bassin versant du Rieutord : études des phénomènes d'inondations récurrentes sur les communes de Labarthe-Rivière et Valentine	CR_20230413 (Annexe 6 dans le dossier « Garonne_moyenne »)
<b>Ardèche</b>	Embâcle retiré du ruisseau du Longuariège	
<b>Cazaux - Layrisse</b>	Visite terrain avec le maire pour repérage embâcles	
<b>Créchets</b>	Travaux de reconstruction d'une prise d'eau et reconnaissance du droit d'eau	Mail pour aiguiller dans les démarches / information relative au débit minimum biologique Mail_renseignements_moulins (Annexe 6 dans le dossier « Ourse »).
<b>Labarthe - Rivière</b>	Concertation avec l'exploitant agricole situé au bord du Ruisseau des Bains dans le cadre des travaux de restauration du cours d'eau prévus à l'automne 2024	CR_20230522 (Annexe 6 dans le dossier « Garonne_moyenne ») Travaux en 2024 / DIG + DLE + N2000 à faire

<b>Aspet</b>	Expertise de l'assurance du propriétaire riverain sur le Ger en amont rive gauche du Collège d'Aspet	
<b>Saléchan</b>	Problématique inondation suite aux fortes précipitations et question sur l'entretien de la partie chenalisée du ruisseau du Terré dans le centre du village	CR_202305_25_salechan (Annexe 6 dans le dossier « Garonne-amont »)
<b>Ore / Frontignan de Comminges</b>	Crue en cours sur les Frontignes, suivi de la crue et recensement des dégâts, suivi des travaux d'urgence impérieuse	RETEX Crue et porter à connaissance des travaux d'urgence impérieuse (Annexe 7)
<b>Secteur des Frontignes</b>	Recensement des dégâts sur le ruisseau du Sarté et affluents avec le RTM suite à la crue	RETEX crue et annexes (Annexe 7)
<b>Savarthès</b>	Concernant des travaux à mener sur un ponceau	Conseil auprès de la mairie et de la 5 C. Attente d'accord entre les deux parties pour la réalisation d'un dossier de Loi sur l'Eau
<b>Miramont - de - Comminges</b>	Présentation des dégâts suite à la crue du ruisseau d'Angèles et des phénomènes de ruissellement	Photos localisées sous SIG
<b>Galié</b>	Réunion suite à l'inondation de Mai 2023 et point d'avancement des différents dossiers	CR_20230628 (Annexe 6 dans le dossier « Garonne_amont »)
<b>Izaourt</b>	Définition du cadre réglementaire des travaux de réfection d'un mur de clôture et confortement de berge en rive droite de l'Ourse	DLE + N2000 mur RD Ourse (Annexe 6 dans le dossier « Ourse »)
<b>Izaourt</b>	Travaux de réfection d'un enrochement servant de protection d'une conduite de gaz en rive gauche de l'Ourse	
<b>Ore</b>	Expertise de l'assurance des dégâts de la crue chez un riverain	
<b>Izaourt</b>	RDV avec l'entreprise pour définir les modalités de réalisation des travaux de confortement de berge en rive droite de l'Ourse	DLE + N2000 mur RD Ourse (Annexe 6 dans le dossier « Ourse »)
<b>Sost</b>	Mouvement de terrain / Erosion de berge en rive gauche de l'Ourse de Sost	Courrier
<b>Saint - Béat - Lez / Miramont - de - Comminges</b>	Présentation de la démarche des diagnostics au bâti (action PEP-PAPI) aux élus	CR + support de présentation (Annexe 8 dans le dossier « ACTION_5.1 »)
<b>Ore</b>	Expertise des assurances de 2 propriétaires privés des dégâts de la crue de Mai 2023	
<b>Neste d'Oueil</b>	Projet de restauration de pachères sur la Neste d'Oueil	
<b>Ore</b>	Collecte des données suite à la crue de 2023 auprès des propriétaires riverains impactés	RETEX crue (Annexe 7)

<b>Pointis – Inard</b>	Explication des travaux de dévégétalisation d'un atterrissement et de diversification de l'habitat piscicole sur le Ger	DLE (Annexe 6 dans dossier « Ger »)
<b>Ore</b>	Mairie d'Ore sollicitée par le SMGA afin de compléter le RETEX de la crue et bien identifier les impacts de la crue, la gestion de crise, ...	RETEX crue (Annexe 7)
<b>Salles – et – Pratviel</b>	Travaux d'entretien sur le ruisseau du Lia	DLE + N2000 + Note justification de l'Intérêt général (Annexe 6 dans dossier « Pique »).
<b>Ore</b>	Demande de retrait d'embâcles et de sédiments du ruisseau du Sarté	Courrier à l'exploitant agricole (Annexe 6 dossier « Garonne_amont »)
<b>Argut – Dessous</b>	Travaux de réfection d'un mur en pierre existant	DLE + N2000 (Annexe 6 dossier « Garonne_amont »)
<b>Miramont – de – Comminges</b>	Définition des besoins en travaux suite à la crue	
<b>Montréjeau</b>	Problème d'inondation par le pluvial	Note technique, à faire, en attente du RDV avec le riverain
<b>Saint – Béal – Lez / Miramont – de – Comminges</b>	Réunion publique de présentation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité au bâti et modalités d'inscription au dispositif	CR (Annexe 8 dans le dossier « ACTION_5.1 »)
<b>Ore</b>	Réunion avant le démarrage des travaux post - crue	PV chantier (Annexe 9)
<b>Génos</b>	Régularisation des travaux de curage réalisés suite aux fortes précipitations de mai 2023 et RETEX de la crue sur le village	DLE + N2000 (Annexe 6 dans le dossier « Ger ») + RETEX crue (Annexe 7)
<b>Benqué – Dessous – et – Dessus</b>	Porter à connaissance (PAC) des travaux réalisés sur la Neste d'Oueil	Rédaction PAC (Annexe 6 dans dossier « Pique »).
<b>Estives Haute – Garonne</b>	Réunion avec la Chambre de l'Agriculture sur la réglementation en vigueur pour la mise en place de points d'abreuvement en estive	CR_20231109 (Annexe 6 dans le dossier « Garonne_amont »).
<b>Arlos</b>	Réfection piste d'accès à l'estive de Palarquère-Burat - Travaux envisagés sur le ruisseau de la Batch	
<b>Aulon</b>	Problématique de ruissellement conduisant aux inondations de quelques maisons	Exemple de CCTP et conseils contenus étude (Annexe 6 dans le dossier « Noue »).
<b>Esbareich</b>	Actions ponctuelles sur les zones humides portées par le SMGA dans le cadre du PPG (avec l'appui de la CATZH Pyrénées Centrales) présentées aux propriétaires et exploitants sur la zone humide pré – ciblée	
<b>Valentine</b>	RDV terrain pour présentation travaux plantation prévus au PPG 2024	Plan projet plantation (Annexe 6 dans le dossier « Garonne_moyenne »).
<b>Loudet</b>	Actions ponctuelles sur les zones humides portées par le SMGA dans le cadre du PPG (avec l'appui de la CATZH Pyrénées Centrales) présentées aux propriétaires et exploitants sur la zone humide pré – ciblée	CR_20231214 (Annexe 6 dans le dossier « Noue »).
<b>Billière</b>	Travaux le long du ruisseau chasse roue	DLE + N2000 (Annexe 6 dans le dossier « Pique »).

Le SMGA s'appuie également sur des suivis réalisés par des structures partenaires, par exemple sur les Fédérations de Pêche (concernant les suivis halieutiques), le suivi des étiages réalisés par le SMEAG, le suivi qualité, le suivi thermique, le suivi des zones humides réalisés par les CATEZH, ....

## 2.2. SUIVI DE LA REALISATION DES TRAVAUX

### TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DU PPG GER – JOB

#### Règlementation

Les arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration de travaux en cours d'eau concernant le PPG Ger – Job 2023 ont été délivrés le 04 novembre 2022 et sont disponibles en Annexe 4.

#### Brigade Verte

Afin de réaliser l'entretien des cours d'eau, le Syndicat Mixte Garonne Amont dispose d'une équipe en régie, la Brigade Verte. Cette dernière est composée de deux techniciens de rivières encadrants ainsi que de 4 à 6 agents en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion). Les contrats en insertion nécessitent un encadrement spécifique et disposent d'un accompagnement socioprofessionnel. C'est l'association Afidel, en partenariat avec les Jardins du Comminges, qui assure ce volet (exécution du marché débuté depuis janvier 2021). Un jour tous les 15 jours est dédié au volet insertion.

#### Réalisation des travaux

Les travaux menés en 2023 dans le cadre du PPG Ger – Job ont essentiellement été réalisés par la brigade verte. Seuls les travaux mécaniques ont été externalisés et ont fait l'objet d'une mise en concurrence (demandes de devis à plusieurs entreprises).

Avant tout travaux, des conventions de passages et/ou travaux pour chaque parcelle concernée sont envoyées aux propriétaires. Le parcellaire étant très morcelé, cette phase est très consommatrice en temps, avec un faible taux de retour de conventions signées. Les accords sont souvent de principe et/ou oraux. Quelques fois, le syndicat a des rendez-vous avec les riverains pour expliquer le déroulement des travaux.

Le suivi de chantier pour les travaux en régie est effectué par les techniciens de rivières encadrants qui remplissent chaque jour un carnet de bord. Ces éléments sont retranscrits sur le SIG afin de réaliser un suivi cartographique et identifier l'avancement des chantiers dans le courant de l'année.

Dans le cadre des travaux externalisés à des entreprises, le SMGA réalise les tâches suivantes :

- Organisation de visites préalables au chantier avec l'ensemble des entreprises consultées.
- Réception des devis et analyses des offres.
- Déclaration de travaux à proximité de réseau (DICT) si nécessaire.
- Rédaction des courriers/emails de refus et d'acceptation des offres.
- Suivi de chantier.
- Réunion de réception des travaux.
- Réception et mise en paiement de la facture.

### Bilan synthétique de l'année 2023

Le coût total des travaux sur l'année 2023 dans le cadre du PPG Ger – Job s'élève à 115 959,40 € dont la partie régie s'élève à 107 136,40 € et la partie externalisée à 8 820 € (Tableau 4). En termes de jours, 115,25 jours de chantier ont été réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job.

Le Tableau 4 ci-après présente synthétiquement les types de travaux réalisés en régie et ceux externalisés en comparaison au prévisionnel, ainsi que les coûts associés sur l'année 2023 dans le cadre du PPPG Ger-Job. Aussi, les linéaires ayant fait l'objet de travaux sont mentionnés.

Tableau 4 : Synthèse des types et des coûts des travaux réalisés sur l'année 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job ainsi que des linéaires concernés

		Nb jours		Linéaire		Unité	Coût externalisé (HT)		Coût Brigade Verte		Ratio/ml	
		Prévi	Réel	Prévi	Réel		Prévi	Réel	Prévi	Réel	Prévi	Réel
Entretien	Suivi plantations	7,75	7	2070	2346	ml berge						
	Entretien sélectif ripisylve	8,5	9	6606	4995	ml berge						
	<b>Total</b>	<b>16,25</b>	<b>16</b>	<b>8676</b>	<b>7341</b>	<b>ml berge</b>			<b>17 062,50 €</b>	<b>14 873,60 €</b>	<b>1,97 €</b>	<b>2,03 €</b>
<b>Gestion des espèces envahissantes</b>		<b>41,25</b>	<b>26,25</b>	<b>4931</b>	<b>4690</b>	<b>ml berge</b>			<b>43 312,50 €</b>	<b>24 402,00 €</b>	<b>8,78 €</b>	<b>5,20 €</b>
Restauration	Restauration (plantation)	41,5	19,5	616	350	ml berge						
	Restauration (régénération)	24	42	6206	8000	ml berge						
	Gestion embâcles	18	6	1000	280	ml berge	6 000,00 €	2 400,00 €				
	Diversification des écoulements			180	100	ml cours d'eau		4 020,00 €				
	<b>Total</b>	<b>83,5</b>	<b>67,5</b>	<b>8002</b>	<b>8730</b>		<b>6 000,00 €</b>	<b>6 420,00 €</b>	<b>93 675,00 €</b>	<b>62 748,00 €</b>	<b>11,71 €</b>	<b>7,19 €</b>
<b>Dévégétalisation bancs alluviaux</b>		<b>7</b>	<b>5,5</b>	<b>185</b>	<b>270</b>	<b>ml cours d'eau</b>	<b>- €</b>	<b>2 400,00 €</b>	<b>7 350,00 €</b>	<b>5 112,80 €</b>	<b>39,73 €</b>	<b>18,94 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>148</b>	<b>115,25</b>	<b>21794</b>	<b>21031</b>	<b>mL</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>8 820,00 €</b>	<b>161 400,00 €</b>	<b>107 136,40 €</b>		

	Prévi	Réel
<b>Coût total PPG</b>	<b>167 400,00 €</b>	<b>115 956,40 €</b>

Quelques différences sont à noter entre le prévisionnel et les travaux réalisés :

- Diminution du linéaire d'entretien sélectif de la ripisylve réalisé par rapport au prévisionnel, du fait qu'une partie du linéaire est passé en restauration suite aux crues printanières.
- Diminution du nombre de jours dédiés à la gestion des plantes invasives, du fait que les spots traités sont de moins en moins denses.
- Moins de jours sont consacrés aux plantations du fait qu'un des exploitants n'a pas donné son accord.
- Moins de jours ont été consacré à la dévégétalisation d'un atterrissage, du fait que les travaux ont finalement été externalisés pour un des sites.

Le nombre de jours global dédiés au PPG Ger - Job a beaucoup diminué, beaucoup de jours ont été réalisés hors PPG Ger-Job.

Aussi, la répartition en termes de linéaire des différents types de travaux sont représentés sur le diagramme ci-dessous (Figure 4). Les linéaires les plus importants correspondent à la restauration de la ripisylve, à l'entretien sélectif de la ripisylve ainsi qu'au traitement des espèces envahissantes.

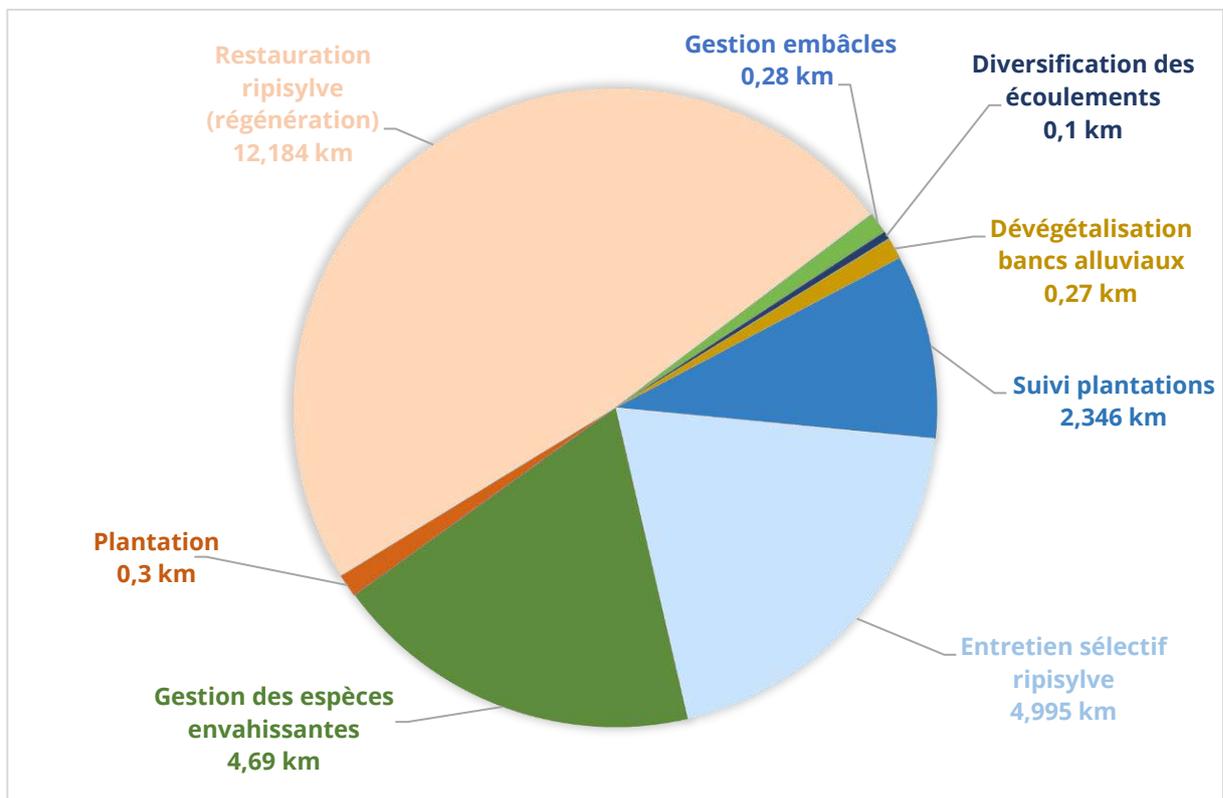


Figure 4 : Répartition des linéaires (en km) pour chaque type de travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job

### Cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job

La Figure 5 ci-dessous présente cartographiquement l'ensemble des travaux réalisés durant l'année 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job. Des zooms cartographiques ont également été réalisés afin de mieux visualiser les types de travaux sur les différents secteurs (Figure 6, Figure 7, Figure 8).

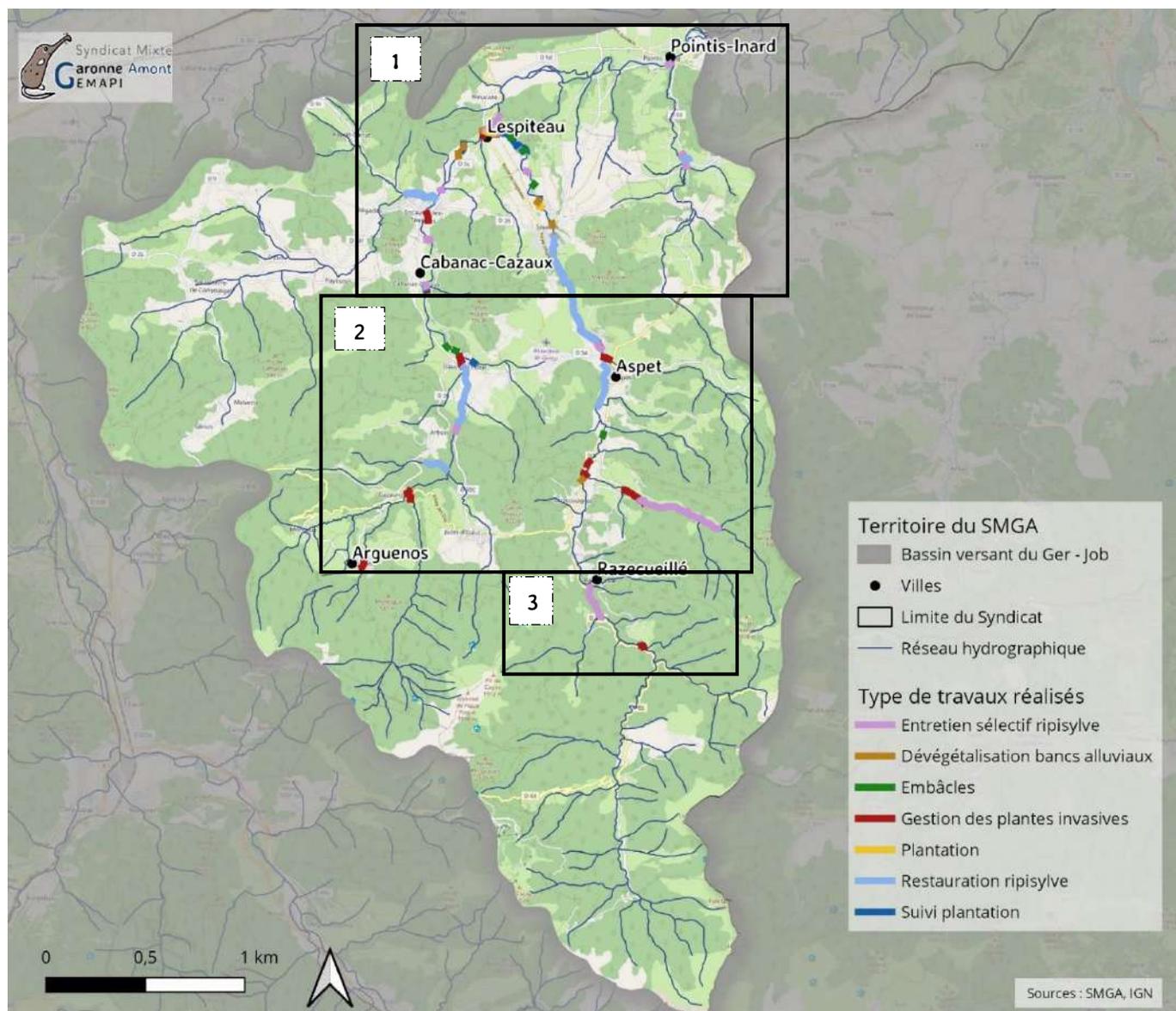


Figure 5 : Cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job

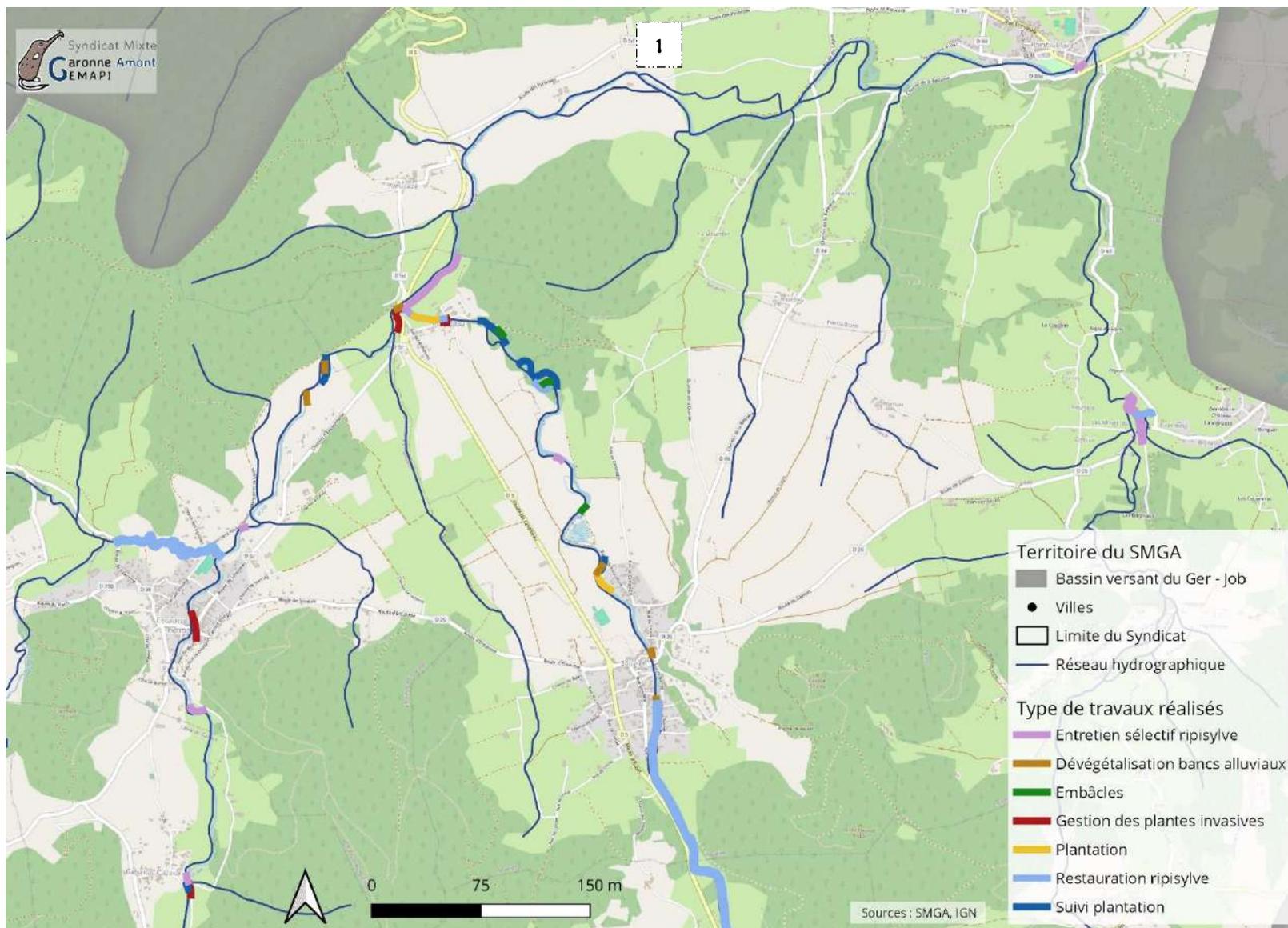


Figure 6 : Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 1

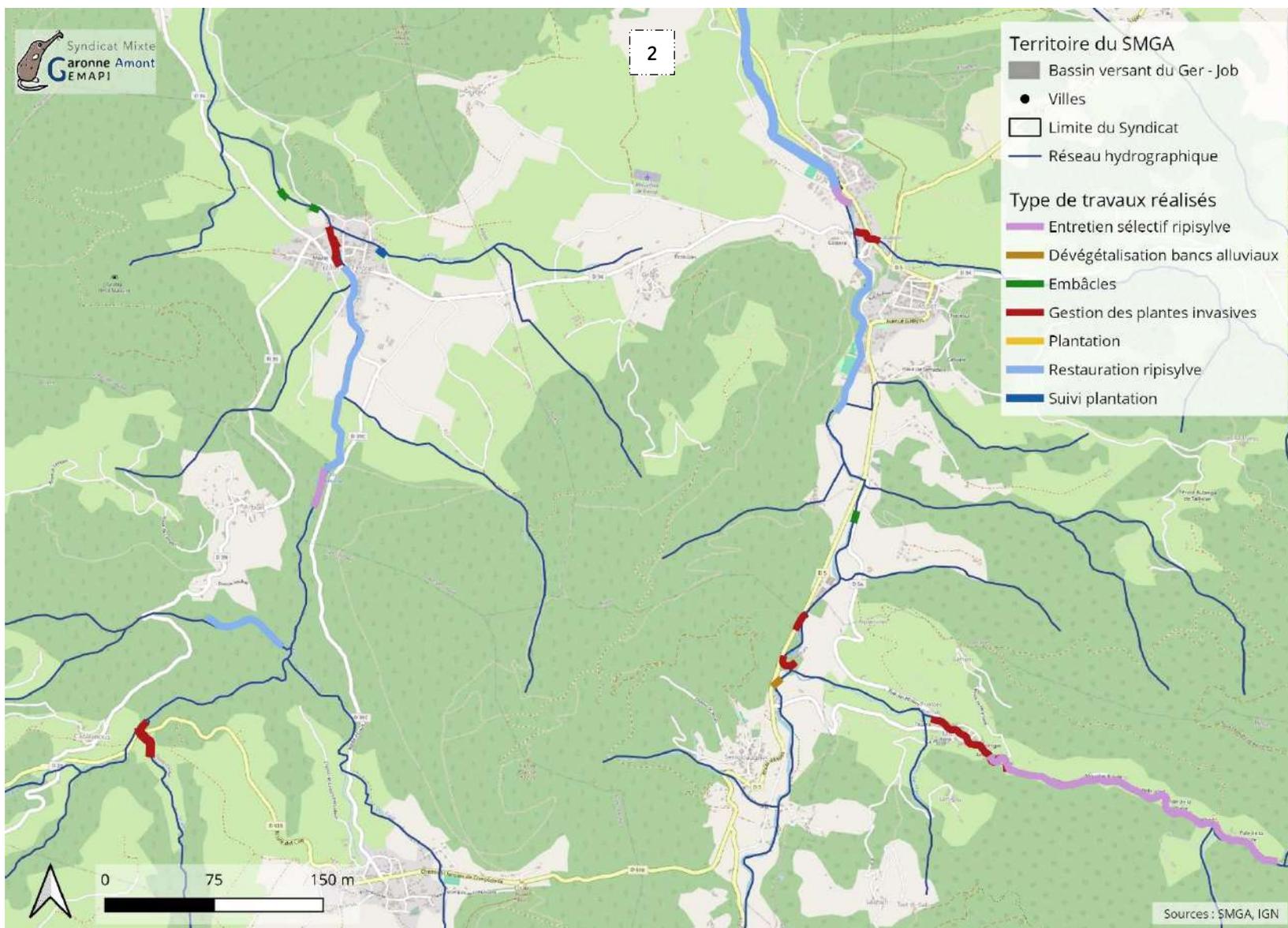


Figure 7 : Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 2

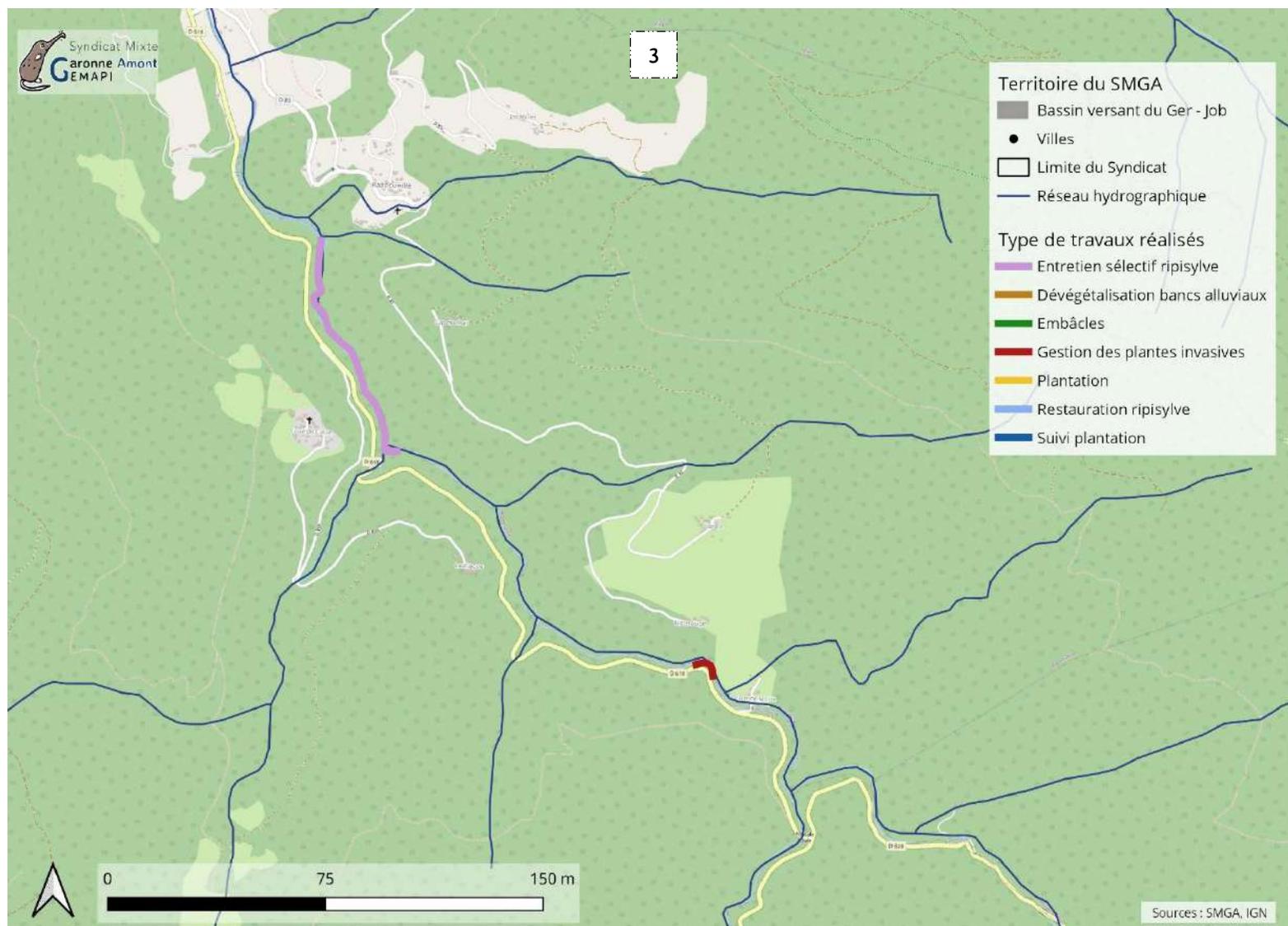


Figure 8 : Zoom sur la cartographie des travaux réalisés en 2023 dans le cadre du PPG Ger-Job – Feuille 3

## Description par grand type de travaux

**Les travaux de coupes préventives, de gestion des embâcles et des obstacles au libre écoulement des cours d'eau (Figure 9) consistent à :**

- Réaliser des coupes sélectives d'arbres représentant un risque dans les secteurs à enjeux (zones urbanisées, à proximité d'un pont, ...).
- Gérer de manière différenciée les embâcles (traitement sélectif en fonction des enjeux à proximité).

Ces travaux sont généralement des travaux d'entretien, sauf s'ils correspondent à une première intervention et sont alors considérés comme des travaux de restauration de la ripisylve.



*Figure 9 : Planche photographiques avant - après travaux de coupe sélective d'arbres sur la commune de Pointis-Inard et de gestion d'embâcles sur la commune d'Aspet*

**La dévégétalisation des atterrissements (Figure 10) vise à limiter la formation de « points durs » dans des secteurs à enjeux et de favoriser le transit des matériaux par reprise des matériaux.** La végétation présente sur ces atterrissements est généralement composée essentiellement d'espèces exotiques envahissantes. Cette végétation est arrachée manuellement.



*Figure 10 : Photographies avant - après dévégétalisation d'un atterrissement sur le Ger sur la commune de Soueich*

**L'entretien des plantations consiste à assurer les suivis des plantations de l'année passée afin de vérifier la bonne reprise des plants et des boutures** (Figure 11). Sur les secteurs où les plants et/ou boutures n'ont pas repris, de nouveaux plants sont mis en place. L'entretien des plantations les premières années consiste également au traitement manuel des invasives (arrachage pour la Renouée et la Balsamine, coupe pour le Buddléia), afin que ces dernières ne concurrencent pas les plants.



*Figure 11 : Photographies avant – après entretien des plantations – Communes Lespiteau et Soueich*

**La gestion des invasives vise à maintenir une pression sur les essences indésirables, afin de limiter leur développement et leur propagation.** Pour cela, il est prévu un arrachage systématique de la Renouée du Japon et de Balsamine (un à trois passages par an selon les secteurs). Le buddléia est coupé puis un choc thermique est généré sur les souches afin d'éviter qu'il reparte (Figure 12).



*Figure 12 : Photographies avant - après travaux de gestion des buddléias sur la commune de Cazaunous*

**Les plantations visent à reconstituer une ripisylve dense et diversifiée tout en limitant la prolifération des plantes envahissantes.** Les travaux de restauration de la ripisylve par replantation nécessitent la récupération de plants et de boutures d'essences variées avec un système racinaire adapté. Elles sont composées de Frênes, Saules, Aulnes, Noisetiers, Cornouillers, Fusains, Troènes, Pruneliers et Carex pendula prélevés aux alentours des secteurs de plantations (Figure 13).



*Figure 13 : Photographies des travaux de plantations réalisés à Lespiteau (à gauche) et à Soueich (à droite)*

#### Les travaux externalisés dans le cadre du PPG Ger-Job

Plusieurs interventions ont été externalisées. Elles sont présentées synthétiquement dans le Tableau 5 ci-après.

Tableau 5 : Synthèse des travaux externalisés dans le cadre du PPG Ger-Job pour l'année 2023

Date intervention	Localisation	Description
Avril 2023	Le Ger à Lespiteau	Abattage de quelques peupliers en rive droite du Ger menaçant la stabilité de la berge. Une majorité des peupliers a été abattu par la Brigade Verte (Figure 14).
Avril 2023	Le Job à Encausse-les-Thermes	Peuplier en travers du cours d'eau à proximité du pont de l'Espoucet.
Octobre 2023	Le Ger à Pointis-Inard	Dévégétalisation d'un atterrissement (Figure 15) afin que les matériaux soient plus facilement remobilisables.
Octobre 2023	Le Ger à Pointis-Inard	Diversification des écoulements par mise en place de blocs d'enrochement en vue d'améliorer les habitats piscicoles (cf. descriptif ci-dessous, Figure 16 et Annexe 6 dans le dossier « Ger »).
Octobre 2023	Le Job à Cabanac-Cazaux	Retrait d'un embâcle sur le Job dont une partie avait été débité par la Brigade Verte (Figure 17).



Figure 14: Photographies avant/pendant travaux d'abattage des peupliers sur la commune de Lespiteau



Figure 15: Photographies avant/pendant/après travaux d'abattage des peupliers sur un atterrissement situé sur le Ger sur la commune de Pointis-Inard

Le projet de diversification des écoulements a été élaboré avec l'appui technique de la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne. Ce secteur présente majoritairement des zones avec de faibles diversités d'écoulement et des habitats piscicoles très peu diversifiés. La fédération a fait le constat que sur cette zone où est présente la Truite fario, elle ne trouve pas les conditions nécessaires pour la fraie (reproduction). Cela s'explique par le manque de diversité granulométrique. La zone est essentiellement constituée de petits et/ou gros galets, quelques graviers sont présents. C'est donc un milieu homogène non favorable au développement de frayères.

Les objectifs des travaux sont :

- La diversification des écoulements sur un secteur très homogène par la mise en place de blocs en enrochements pour favoriser la sédimentation des fractions granulométriques favorables à la fraie (graviers notamment).
- L'augmentation de la capacité d'accueil pour la faune piscicole par création d'abris (pour les alevins par exemple).

Les travaux ont été réalisés à l'aide d'une pelle mécanique. Des « plots » constitués de 3 blocs (diamètre  $\leq 1$  m) ont été disposés en quinconce sur environ 70 mètres linéaire (Figure 16). L'Annexe 6 dans le dossier « Ger » présente en détail le projet. Afin d'explicitier ces travaux, un panneau d'information (Annexe 10) a été mis en place sur l'esplanade communale située à proximité de la zone de travaux.

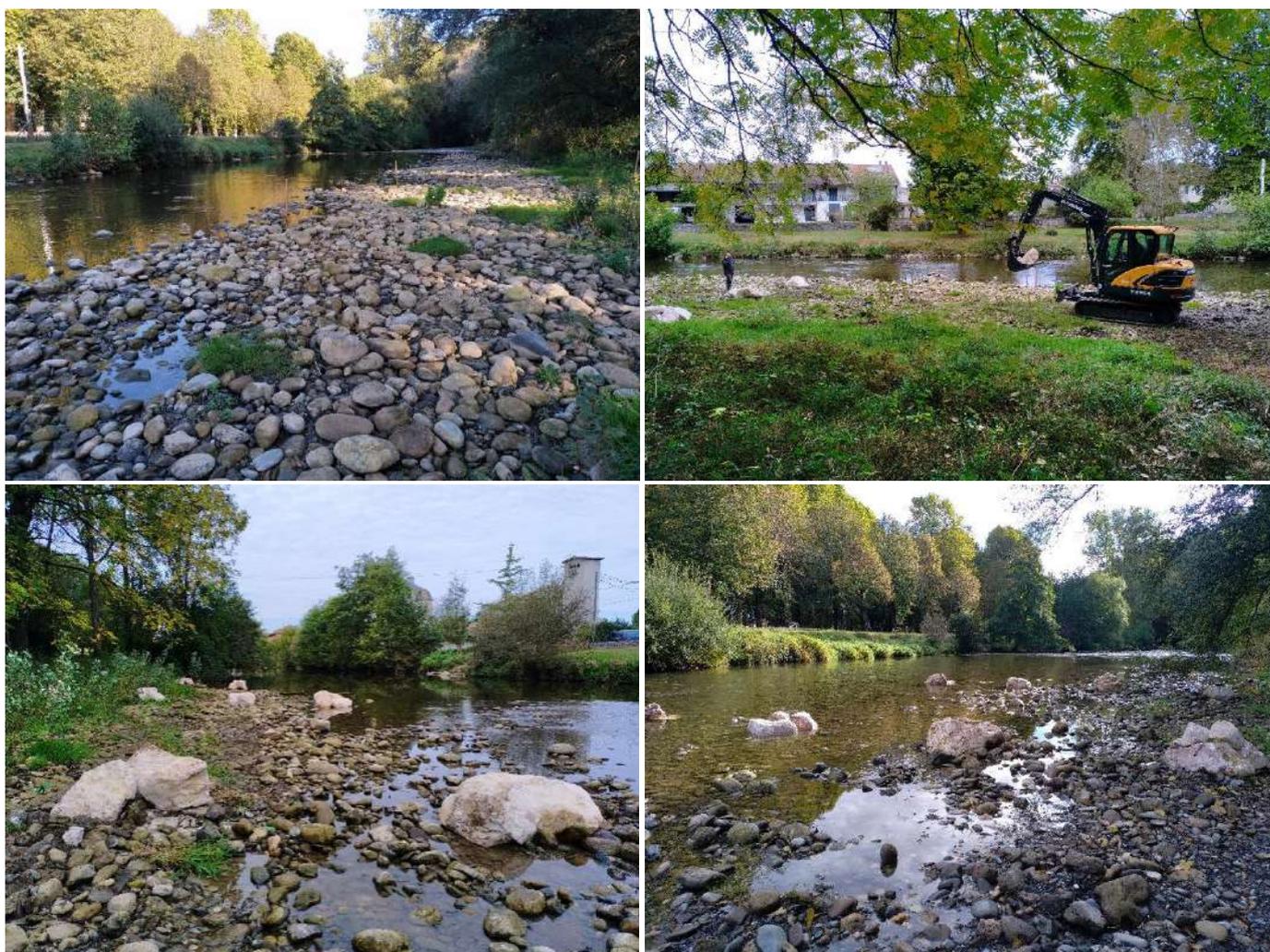


Figure 16: Photographies avant/pendant/après travaux de mise en place de blocs d'enrochement dans le cours d'eau du Ger sur la commune de Pointis-Inard en vue de diversifier les habitats aquatiques



*Figure 17: Photographies avant/après travaux de retrait d'un embâcle dans le cours d'eau du Job sur la commune de Cabanac-Cazaux*

### Les évolutions en cours et à venir

Concernant la Brigade Verte, les locaux sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 situés sur la commune d'Huoss, sur le site des Jardins du Comminges. Ce choix s'explique par l'agrandissement du périmètre d'intervention dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du PPG Garonne Amont 2024 – 2028. Les interventions ne seront donc plus uniquement réalisées sur les bassins versants du Ger et du Job.

Quant au PPG sur l'ensemble du bassin versant de la Garonne Amont, les actions ont démarré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (cf. Annexe 5 Arrêté Préfectoral de la DIG Garonne Amont), induisant une diminution des interventions sur le bassin versant du Ger et du Job.

### TRAVAUX REALISES HORS PPG

Des interventions ponctuelles d'enlèvement d'embâcles représentant un risque pour les personnes et/ou les biens ont été réalisées par la Brigade Verte ou par des entreprises hors territoire de mise en œuvre du PPG Ger – Job. Ces travaux n'étant pas encadrés par une DIG pluriannuelle, ils nécessitent des dossiers spécifiques de DIG et de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau.

En 2023, la Brigade Verte du SMGA est intervenue concernant les retraits d'embâcles à risque sur plusieurs communes (Ore, Lourde, Esbareich, Bouzin, Aulon, Siradan). Elle a également procédé à l'entretien de la végétation le long du canal d'Izaourt (en lien avec l'étude portée dans le PEP-PAPI), aux retraits d'espèces invasives sur la plage de dépôt sur la commune de Montauban-de-Luchon ainsi qu'aux retraits de déchets sur les communes de Valentine et Miramont-de-Comminges en bord de Garonne. Les détails de chacune de ces opérations sont présentés ci-après.

D'autres travaux ont été externalisés, à savoir :

- Le retrait d'un arbre sur le ruisseau du Lavet sur la commune de Ponlat – Taillebourg.
- Le régalage à hauteur du terrain naturel des matériaux réinjectés en bord de Garonne sur la commune de Chaum (suite et fin des travaux post – crue 2022).
- Les travaux de gestion sédimentaire suite à la crue du 24 mai 2023 sur le ruisseau du Sarté sur la commune d'Ore.

La Figure 18 ci-dessous présente à l'échelle du territoire du Syndicat Mixte Garonne Amont, les communes qui ont fait l'objet de travaux en dehors du PPG Ger-Job sur l'année 2023.

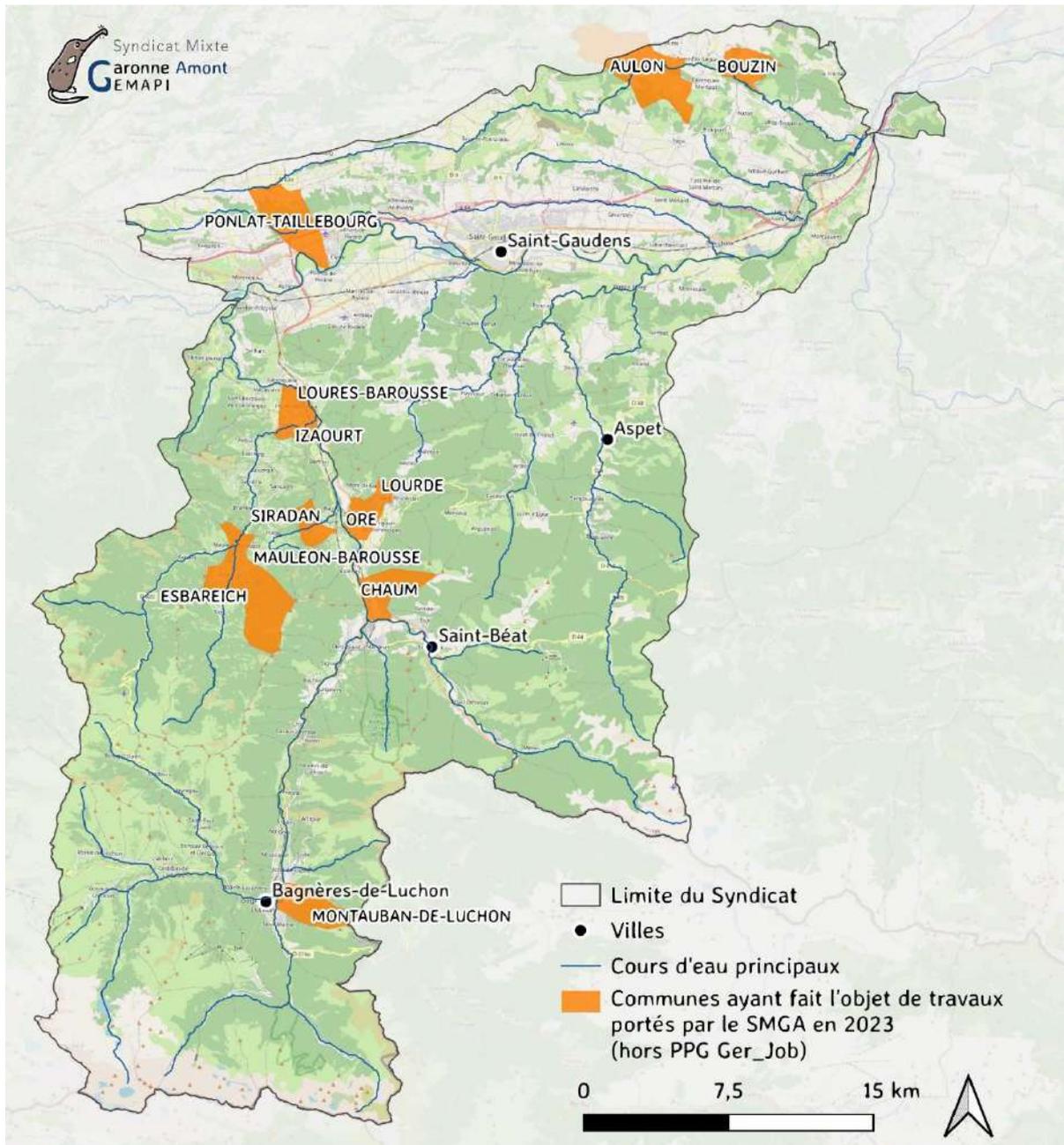


Figure 18 : Cartographie des communes sur lesquelles des travaux ont été portés par le Syndicat Mixte Garonne Amont durant l'année 2023 (hors PPG Ger-Job)

## Travaux de gestion d'embâcles à risque

Les travaux de gestion d'embâcles ont été réalisés par la Brigade verte. Seule une opération hors PPG Ger – Job a été réalisée par un prestataire. Sur le Tableau 6 ci-dessous, sont synthétisés les travaux d'enlèvement d'embâcles ou d'arbres tombés en travers des cours d'eau durant l'année 2023 (hors PPG Ger-Job).

Tableau 6 : Synthèse des travaux de gestion d'embâcles à risque réalisés en 2023 (hors PPG Ger – Job)

Date intervention	Localisation	Description
Avril 2023	Le ruisseau du Lavet sur la commune de Ponlat-Taillebourg	Retrait d'un arbre sur le ruisseau du Lavet sur la commune de Ponlat – Taillebourg en amont d'un pont. Ces travaux ont été externalisés. La souche a été laissée en berge.
Fin Mai – Début Juin 2023	Le ruisseau du Sarté sur les communes d'Ore et de Lourde	Retrait d'embâcles obstruant partiellement ou totalement les écoulements du ruisseau du Sarté suite à la crue du 24 mai 2023 (Figure 19, Figure 20).
Juillet 2023	La Noue sur la commune de Bouzin	Retrait d'un saule en travers du cours d'eau à proximité immédiate d'une route et d'un pont (Figure 21).
	L'Ourse de Sost entre Esbareich et Mauléon – Barousse	Retrait d'embâcles sur l'Ourse de Sost obstruant les écoulements entre les communes d'Esbareich et Mauléon Barousse (Figure 22).
	Le Gouhouron sur la commune de Siradan	Retrait d'embâcles sur le ruisseau du Gouhouron sur la commune de Siradan en bordure de voirie.
Octobre 2023	La Noue sur la commune d'Aulon	Retrait d'arbres en travers du cours d'eau la Noue dans la traversée du village d'Aulon.



Figure 19 : Photographies avant/après travaux de retrait d'embâcles au droit d'une passerelle située en amont du village d'Ore, sur le ruisseau du Sarté, suite à la crue du 24 mai 2023



Figure 20 : Photographies avant/après travaux de retrait d'embâcles et de déchets sur le ruisseau du Sarté sur la commune de Lourde suite à la crue du 24 mai 2023



Figure 21 : Photographies avant/pendant/après travaux de retrait d'un arbre sur la Noue sur la commune de Bouzin



Figure 22 : Photographies avant/pendant/après travaux de retrait d'embâcles sur l'Ourse de Sost sur la commune d'Esbareich

### Entretien de la végétation le long du canal de décharge de l'Ourse sur les communes d'Izaourt et de Loures-Barousse

Dans le cadre de la réalisation de l'action 1.7 du PEP – PAPI Garonne Amont (cf. Partie 2.4.), la gestion de la végétation aux abords du canal de décharge de l'Ourse entre Izaourt et Loures Barousse a été réalisée en vue de la réalisation des levés topographiques et des essais géotechniques nécessaire pour l'étude de danger. Les travaux d'entretien ont été effectués par la Brigade Verte du SMGA sur près de 1,5 km (Figure 23).



*Figure 23 : Photographies avant/pendant/après travaux d'entretien de la végétation aux abords de l'Ourse sur la commune d'Izaourt*

### Entretien de la végétation sur la plage de dépôt de Montauban-de-Luchon

La plage de dépôt était colonisée par le Buddléia. Les travaux ont consisté à retirer cette espèce exotique envahissante par coupe manuelle (Figure 24).



*Figure 24 : Photographies avant/après travaux d'entretien de la végétation sur la plage de dépôt située sur le ruisseau de Sainte Christine sur la commune de Montauban-de-Luchon*

### Gestion des déchets sur les communes de Miramont-de-Comminges, Valentine et Ore

La Brigade Verte a réalisé une opération de ramassage de déchets plastiques aux abords de la Garonne sur les communes de Valentine et Miramont-de-Comminges (Figure 25), sur un tronçon



*Figure 25 : Photographies d'une partie des déchets ramassés en bord de Garonne*

de plus d'un kilomètre. 14 sacs poubelles remplis de divers déchets et 16 bidons vides de pétrole ont été évacués à la déchetterie.

Sur la commune d'Ore, ceux sont 16 sacs de 50 L de déchets divers et des objets métalliques plus ou moins volumineux qui ont été ramassés (Figure 26). Ces déchets ont été évacués via une benne de 5 m<sup>3</sup> mise à disposition gracieusement par la Communauté des Communes Pyrénées Haut Garonnaises.



*Figure 26 : Photographies des déchets ramassés sur le ruisseau du Sarté sur la commune d'Ore et mis en benne*

### **Fin des travaux post – crue Janvier 2022**

Pour rappel, lors de la crue de janvier 2022, plusieurs torrents affluents de la Pique, ont transporté des matériaux et déposé au niveau des cônes de déjections (soit dans le lit naturel, soit dans des ouvrages de correction torrentielle), empêchant alors le libre écoulement. Il demeurait un risque résiduel important de divagation des torrents dans des secteurs à enjeux. C'est pourquoi, dans le cadre de la compétence GEMAPI, le Syndicat Mixte Garonne Amont a mené, à titre exceptionnel, des travaux d'urgence de restauration de la capacité des écoulements pour la sécurité des biens et des personnes. Ces travaux ont fait l'objet de 3 arrêtés préfectoraux. Les matériaux de curage ont été :

- Soit réinjectés en Garonne si les matériaux présentaient une granulométrie variée favorable au milieu. Le volume de matériaux mis en Garonne a été estimé à 450 m<sup>3</sup>, réparti sur une quarantaine de mètres linéaire.
- Soit mis en dépôt en aire de stockage (si jugé comme impropres à la réinjection).

Suite au passage sur site de l'OFB en date du 19 mai 2022, une injonction d'arrêt de la réinjection a été prononcée. Le site et les matériaux réinjectés ont été laissés en l'état, formant ainsi des « merlons ». Plusieurs réunions ont par la suite eu lieu entre l'OFB, la DDT31 et le SMGA afin de trouver un accord sur la nature des matériaux à réinjecter pour ce type de cours d'eau et le devenir des sédiments réinjectés sur le site de Chaum. Lors d'une réunion en date du 2 février 2023, la DDT31 a informé le SMGA qu'il n'y aurait pas de poursuite devant le tribunal et que les matériaux pourraient être remis au niveau du terrain naturel. C'est dans ce cadre que l'entreprise SARL PENE ET FILS TP a réalisé le 24 mai 2023, le régalage à hauteur du terrain naturel des matériaux réinjectés en bord de Garonne sur la commune de Chaum (Figure 27). Ces travaux ont acté la fin des travaux post – crue 2022. Le compte rendu de ces travaux est disponible en Annexe 6 dossier « Garonne\_amont ».



Figure 27 : Photographies avant/après travaux de régalinge des matériaux réinjectés à hauteur du terrain naturel en rive droite de la Garonne sur la commune de Chaum

### Travaux d'urgence impérieuse et travaux post-crue Mai 2023

Suite aux fortes précipitations sur le secteur des Frontignes entre le 23 et le 26 mai 2023 (cumul de près de 180 mm), des phénomènes de ruissellements importants se sont produits sur plusieurs communes : Galié, Ore, Lourde, Génos, Saint-Pé-d'Ardet, ... Les dégâts ont été importants avec notamment de nombreuses maisons inondées, des voiries dégradées, des bâtiments d'activités agricoles impactés (stabulation, miellerie, ...), la rupture de murs de clôtures et portails, la formation d'embâcles, ... (Figure 28) L'évènement a fait l'objet d'un arrêté en date du 30 juin 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernant le phénomène « Inondations et coulées de boues »<sup>3</sup>.



Figure 28 : Photographies de dégâts occasionnés par la crue de mai 2023 sur la commune d'Ore

Sur le ruisseau du Sarté, le pic de crue a eu lieu dans la soirée du 24 mai 2023. Cela a provoqué la rupture d'un mur de berge en rive droite et une accumulation importante de matériaux dans la chenalisation traversant le centre du village (Figure 29), favorisant la divagation du ruisseau en direction de maisons d'habitations et des voiries (départementales et nationale). C'est dans ce contexte que le SMGA, en partenariat avec la CCPHG, a réalisé le 25 mai 2023 des travaux d'urgence impérieuse afin de :

- Mettre en sécurité les personnes et les biens en stoppant le flux important d'eau sortant par la brèche formée dans le muret en direction des habitations.
- Remettre en service les axes de circulations départementaux (D33i et D33k) et nationaux (RN125).

<sup>3</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047792877>

Ces travaux d'urgence impérieuse, consistant à retirer une partie des sédiments de la chenalisation et à refermer temporairement la brèche avec les matériaux du site (Figure 29), ont fait l'objet d'un porter à connaissance auprès de la DDT31 (cf. Annexe 3 de l'Annexe 7).



*Figure 29 : Photographies de la rupture du mur de berge et photographies pendant et après les travaux d'urgence impérieuse réalisés le 25 mai 2023 sur le ruisseau du Sarté - Commune d'Ore*

Pour faire suite à ces travaux d'urgence impérieuse, des travaux post-crués ont été réalisés dans le courant du mois d'Octobre 2023 afin d'évacuer les matériaux du chenal pour rétablir la capacité maximale d'écoulement de l'ouvrage (Figure 30, Figure 32). Les travaux seront finalisés dans le courant du printemps avec la réfection du mur de la chenalisation (dont une partie est prise en

charge par l'assurance du propriétaire riverain). A noter qu'une partie des matériaux a été réinjectée en rive droite de la Garonne sur la commune de Chaum (même site que pour les travaux de réinjection effectués suite à la crue de Janvier 2022) pour un volume estimé à environ 300 m<sup>3</sup> (Figure 31).



*Figure 30 : Photographies pendant les travaux de retrait de sédiment de la chenalisation, stockage temporaire sur une parcelle privée et évacuation par camion sur le site de réinjection*



*Figure 31 : Photographies de la réinjection des matériaux en rive droite de la Garonne sur la commune de Chaum*



*Figure 32 : Photographies de la chenalisation dont la capacité maximale d'écoulement a été rétablie sur le ruisseau du Sarté – Commune d'Ore*

Ces travaux ont été portés par la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG), avec l'appui technique et la participation financière du SMGA sur le reste à charge. Avec l'accompagnement technico-administratif du SMGA, ils ont fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau et d'une demande de déclaration d'intérêt général (Annexe 9 dossier « Dossier\_Loi\_sur\_leau\_DIG »). L'arrêté préfectoral a été délivré le 11 août 2023 à la CCPHG (Annexe 9).

Le montant total des travaux réalisés sur cette première phase s'élève à 59 273,15 € HT. Un ordre de service déclarant l'arrêt de chantier a été rédigé (Annexe 9). Les travaux de retrait des sédiments servant temporairement à la fermeture du mur et la réfection de la maçonnerie auront lieu au printemps 2024. Ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions post-crue (Etat, Région Occitanie et Conseil Départemental de la Haute-Garonne).

L'Annexe 9 permet d'avoir plus d'informations concernant ces travaux. Elle est composée :

- Du dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et Loi sur l'eau et ses annexes (porter à connaissance des travaux réalisés en urgence impérieuse, formulaire d'incidence Natura 2000, description des modalités de réinjection, ...).
- Des résultats des analyses des sédiments.
- De l'arrêté préfectoral autorisant les travaux pré - cités.
- Des comptes rendus des réunions de chantier.
- De l'ordre de service pour l'interruption temporaire des travaux.

Afin d'avoir un état des lieux des dégâts engendrés sur le territoire du SMGA, un retour d'expérience de cet épisode a été rédigé. Il est disponible en Annexe 7 et consultable sur le site internet<sup>4</sup>. Ce dernier a également été diffusé aux communes.

## 2.3. LE PPG GARONNE AMONT

### RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau est un document de planification établi à l'échelle du bassin versant Garonne Amont, programmant des actions contribuant à l'atteinte de l'objectif du bon état des masses d'eau imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Ce dernier constitue la **planification pluriannuelle (sur 5 ans), structurée et cohérente des interventions et des moyens mis en œuvre par le Syndicat Mixte Garonne Amont, gestionnaire des cours d'eau, pour répondre à des enjeux d'intérêt général.**

Ce programme, élaboré pour une mise en œuvre opérationnelle sur la période 2024 à 2028, est constitué de 34 fiches actions réparties en 7 thématiques. Il a été construit à partir de l'état des lieux et du diagnostic réalisé par le bureau d'études EGIS en 2021 – 2022 dans le cadre de l'étude globale. Toutes les phases de la démarche ont fait l'objet de concertation avec les élus du bureau du SMGA, du comité syndical ainsi qu'avec les élus du territoire, les partenaires techniques et financiers (concertation, COTECH, COPIL). Les différentes remarques sur les documents produits ont été prises en compte pour faire évoluer les productions. Ce travail de co-construction a permis d'aboutir à un programme d'actions opérationnel (version stabilisée en fin d'année 2022) tout en prenant en compte les contraintes techniques, humaines et financières.

Les documents produits dans le cadre de cette étude et le PPG sont disponibles aux liens suivants :

---

<sup>4</sup> <https://sm-garonne-amont.fr/actualites/>

- Etude globale : <http://e.pc.cd/ROnotalk>
- PPG : <http://e.pc.cd/1slotalk>

## ETAT D'AVANCEMENT

Afin de valider les actions inscrites dans le PPG et le plan de financement, un COPIL s'est tenu le 27 janvier 2023. En parallèle, les premiers mois de 2023 ont été consacrés à la rédaction du dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration loi sur l'eau. En effet, les interventions prévues concernent des terrains privés. La réalisation de travaux d'entretien et de restauration, par le biais de financements publics, nécessite de fait une procédure administrative obligatoire et préalable de DIG (cadrée par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement). Ce dossier a été déposé officiellement le 7 avril 2023 auprès des services de l'Etat pour instruction. Plusieurs échanges ont eu lieu afin de modifier et/ou compléter certains points.

À la vue du vaste territoire concerné par ce PPG avec des enjeux environnementaux forts et une nécessité d'informer les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par les travaux, la DIG a fait l'objet d'une enquête publique. Le milieu de l'année a donc été consacré à la mise en place de l'enquête publique :

- Echange avec le commissaire enquêteur, désigné par le président du Tribunal Administratif de Toulouse, pour définir les modalités de réalisation de l'enquête (lieux de permanence, contenu du dossier, registre numérique, ...).
- Préparation dossier pour impression dossier et panneau d'information, affichage, préparation du dossier pour le registre numérique, ...

Le dossier de l'enquête publique est disponible au lien suivant : <http://e.pc.cd/RWRy6alk>.

L'enquête publique s'est tenue du 9 octobre au 7 novembre 2023. 5 lieux de permanence ont été assurés : Montréjeau, Montauban-de-Luchon, Aspet, Sarp et Miramont-de-Comminges. Les observations ont donc pu être formulées pendant ces permanences sur le registre papier mais également en ligne via le registre numérique<sup>5</sup>. Au total, 18 contributions et 30 observations ont été déposées. Le rapport du Commissaire Enquêteur et ses conclusions (1 réserve et 5 recommandations) ainsi que les réponses formulées par le SMGA sont disponibles en Annexe 2.

La fin d'année a été consacrée plus particulièrement à la programmation du PPG pour l'année 2024 et au recensement parcellaire pour les travaux envisagés. Ce travail a débouché sur la rédaction et les envois des courriers et des conventions à l'ensemble des propriétaires riverains concernés afin d'obtenir leur accord et de proposer des rendez-vous sur le terrain pour présenter le programme d'actions et les travaux envisagés sur leurs parcelles. Suite à ces envois, de nombreux retours ont été effectués, soit par courrier, soit par mail ou par téléphone. Les rendez-vous terrain ont pour certains été effectués dans le courant du mois de décembre (Figure 33) et d'autres seront réalisés fin janvier – début février 2024.

La Figure 33 ci-dessous reprend les principales réunions ou les principaux rendez-vous réalisé(e)s dans le courant de l'année 2023 dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre opérationnelle du PPG Garonne Amont 2024 – 2028.

---

<sup>5</sup> <https://www.registre-numerique.fr/ppg-2024-28-garonne-amont>

Figure 33 : Principales(aux) réunions ou rendez-vous réalisé(e)s dans le courant de l'année 2023 dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre opérationnelle du PPG Garonne Amont 2024 – 2028

2023		
P R O G R A M M E	<b>Jan.</b>	13/01 – Visio AEAG Finalisation prise en compte des remarques sur le PPG 16/01 – Réunion annuelle bilan et programmation PPG Ger-Job <b>25/01 – Finalisation du plan de financement du PPG Garonne Amont avec les financeurs</b> 26/01 – Bureau du SMGA <b>27/01 – COPIL Validation du PPG</b> 27/01 – Point avec le bureau d'études EGIS sur les livrables de l'étude globale et clôture de la prestation
	<b>Fev.</b>	<b>02/02 – Point avec les services de l'Etat pour la future DIG</b> 09/02 – Comité syndical du SMGA 16/02 – Critères de priorisation des bassins versants pour la gestion des zones humides à l'échelle du PTGA – SMEAG 27/02 – Identification des sites potentiels pour des actions ponctuelles sur les zones humides dans le cadre du PPG Garonne Amont
	<b>Mars</b>	13/03 – Discussions en vue de l'élaboration du Plan de Gestion Hydromorphologique – Fédération de pêche 31, Théo BULTEAU 13/03 – Prospection terrain sur le bassin versant de la Nave pour inscrire des actions ponctuelles dans le PPG Garonne Amont – AREMIP 17/03 – Echanges sur la première version provisoire du dossier DIG / DLE – DDT31 20/03 – Présentation du contenu technique et financier du PGH 22/03 – Prospection terrain sur le bassin versant de la Garonne Amont pour inscrire des actions ponctuelles dans le PPG – AREMIP
P L U R I A N N U E L	<b>Avril</b>	06/04 – Comité syndical du SMGA <b>07/04 – Dépôt officiel du dossier DIG/DLE auprès des services de l'Etat</b> 13/04 – Restitution du projet sur le bassin versant du Rieutord
	<b>Mai</b>	22/05 – Concertation avec l'exploitant agricole situé au bord du Ruisseau des Bains sur la commune de Labarthe – Rivière – Travaux envisagés en 2024
G E S T I O N	<b>Juin</b>	09/06 – Soutenance thèse « Dynamique et discontinuité hydro-morpho-sédimentaire d'un continuum fluvial, le cas de la Garonne amont » - Théo BULTEAU 27/06 – Comité de suivi CATZH Pyrénées Centrales – AREMIP
	<b>Août</b>	01/08 – Réunion de préparation de l'enquête publique concernant la DIG du PPG – DDT31 15/08 – Réunion de préparation de l'enquête publique concernant la DIG du PPG – Commissaire enquêteur
D E S C O U R S	<b>Oct.</b>	05/10 – Comité syndical du SMGA <b>09/10 – Ouverture enquête publique</b> 09/10 – Présentation plan d'actions sur les zones humides alluviales de la Garonne – NEO 12/10 – COPIL Plan de gestion sédimentaire – EDF 17/10 – Prospection terrain sur la NESTE d'Oueil pour les travaux prévus en 2024 sur la ripisylve 23/10 – Elaboration du planning prévisionnel des actions ponctuelles sur les ZH
	<b>Nov.</b>	<b>07/11 – Fin de l'enquête publique</b> 13/11 – Réunion de réflexion sur le pilotage des actions inscrites dans le PGH et la gouvernance 15/11 – Identification des enjeux biodiversité pour une meilleure prise en compte dans la mise en œuvre opérationnelle du PPG – OFB 20/11 – Partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan 21/11 – Formation FNE Continuité écologique 22/11 – Réunion d'échanges sur la gestion des espèces exotiques envahissantes (flore) avec le CBNMP 27/11 – COTECH Etude préalable au programme d'actions sur la dynamique fluviale et sédimentaire sur la Vallée de la Garonne – SMEAG 27/11 – Concertation avec les propriétaires d'une zone humide sur Esbareich <b>29/11 – Réunion d'échanges sur les modalités administratives et techniques concernant le PPG Garonne Amont – DDTs, OFB</b>
D E A U	<b>Déc.</b>	05/12 – Rapport Commissaire enquêteur transmis aux services de l'Etat 06/12 – Prospection terrain point d'abreuvement non aménagés 08/12 – Réponse du SMGA aux conclusions du Commissaire enquêteur transmise aux services de l'Etat 11/12 – Concertation avec les propriétaires en bord de ruisseau des Bains en vue des plantations prévues sur la commune de Valentine dans le PPG 2024 12/12 – RETEX Indicateurs piscicoles – Fédération de Pêche 31 14/12 – Concertation avec les propriétaires d'une zone humide sur Loudet 15/12 – Prospection terrain sur la NESTE d'Oueil pour les travaux prévus en 2024 sur la ripisylve 18/12 – COPIL CATZH Pyrénées Centrales 18/12 – COPIL Natura 2000 Vallée de la Garonne <b>28/12 – Projet d'arrêté concernant la DIG des cours d'eau du bassin versant de la Garonne Amont</b>

## MOYENS UTILISES

Le Syndicat Mixte Garonne Amont assure la coordination globale du programme, la mise en œuvre du plan d'actions et réuni de manière régulière ses différentes instances de gouvernance.

L'animation et le suivi de la mise en œuvre de ce PPG repose sur 2,5 ETP (Equivalent Temps Plein) pendant 5 ans et 1 ETP supplémentaire pendant 3 ans dédié à la fiche action sur le programme de gestion hydromorphologique. Compte tenu de la taille de la structure, les fonctions sont réparties entre les différents agents du SMGA pour assurer la continuité et la polyvalence des tâches. L'organisation s'appuie sur :

- La responsable du pôle technique et la chargée de mission qui assurent l'animation du PPG, l'élaboration des dossiers règlementaires, financiers et techniques, ainsi que la mise en œuvre des actions du PPG à venir (organisation de réunions avec les partenaires et/ou avec les propriétaires riverains et exploitants agricoles, programmation annuelle, ...).
- Le directeur du SMGA vient notamment en appui sur le volet règlementaire et financier.
- La responsable administrative et les techniciens de rivières réalisent notamment les courriers et conventions, le suivi de ces derniers, ...

Concernant les travaux, une partie sera réalisée par la Brigade verte en régie du SMGA pour un total de 695 jours de chantier sur 5 ans.

Les moyens logistiques mutualisés du Syndicat sont utilisés dans le cadre de ce programme (véhicules, locaux, bureautique, ...).

## GOVERNANCE

Le SMGA, porteur de la compétence GeMAPI sur le territoire Garonne Amont, est la structure pilote de la démarche d'élaboration du PPG sur le bassin versant de la Garonne Amont. Les phases d'état des lieux, de diagnostic et d'élaboration des fiches actions du PPG ont été réalisées par le bureau d'étude EGIS, en concertation avec le SMGA, les élus du territoire ainsi que les partenaires techniques et financiers. Les membres des COPIL et COTECH sont présentés sur la Figure 34.

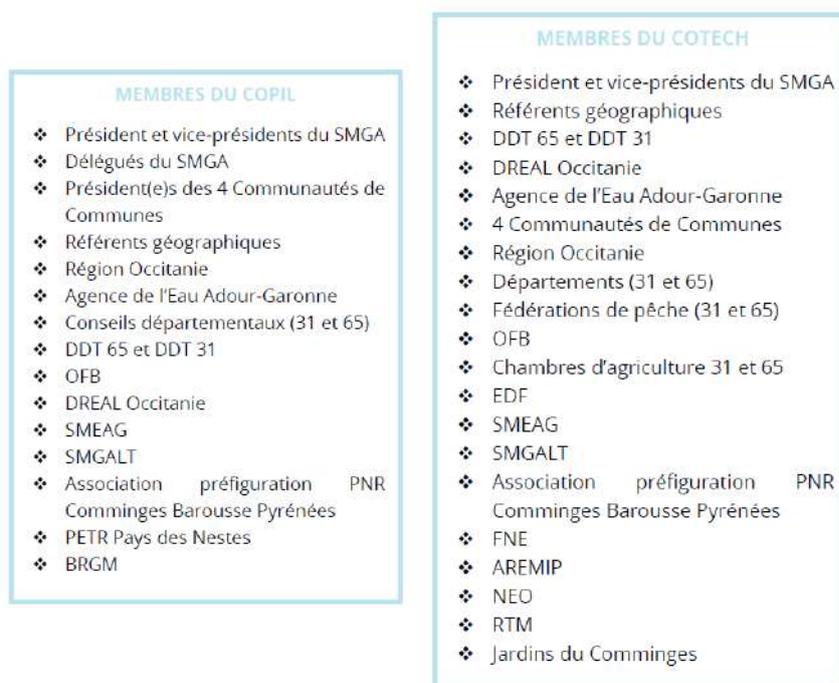


Figure 34 : Listes des membres des COPIL et COTECH du PPG Garonne Amont

## 2.4. LE PEP-PAPI GARONNE AMONT

### RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) est la première phase opérationnelle locale de la mise en place d'une stratégie de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle locale sur le bassin versant amont de la Garonne. Ce territoire n'est pas identifié dans la liste des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) et n'est donc ainsi pas doté d'un document de Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Le PAPI est un programme global de mesures visant à lutter contre les dommages engendrés par les inondations. Basé sur une logique de prévention et de développement durable du territoire, il constitue aussi un outil de financement (Fonds BARNIER, co-financements).

Le périmètre du PEP-PAPI Garonne Amont regroupe 173 communes, sur 4 Communautés de Communes et 2 départements en région Occitanie. Le but vise la mise en place d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque, du fait de la vulnérabilité de ce territoire face aux inondations (dommages fréquents et coûteux suite aux crues successives, notamment les crues récentes depuis 2013). Cette politique globale va au-delà des simples ouvrages de protection et intègre également les objectifs de réduction de la vulnérabilité, d'amélioration de la surveillance et de l'alerte sur le bassin versant, et la problématique inondation dans l'urbanisme. Ce programme a été approuvé par l'Etat le 23 décembre 2022. Il est mis en œuvre sur 2 ans (2023 – 2024) et permettra de définir les objectifs et les actions à mener dans le cadre du PAPI complet. Ce programme comporte 35 fiches actions réparties en 8 axes d'interventions pour un montant total prévisionnel estimé à 1 198 972 euros (TTC) financé à près de 80% par des aides (Fonds Barnier, Fonds Vert, Région Occitanie, Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Départemental de la Haute-Garonne).

La mise en place du PAPI s'inscrit dans une démarche globale du syndicat, non seulement en matière de lutte contre les risques inondations mais également de préservation et de restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire (cf. Partie 2.3 Le PPG Garonne Amont). Toutes les informations relatives à ce dossier (fiches actions, plan de financement, planning prévisionnel, ...) sont disponibles sur le site internet du SMGA et au lien suivant : <http://e.pc.cd/CrKotalk>.

### ETAT D'AVANCEMENT

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) a débuté en Janvier 2023. Afin de faire un point d'avancement des actions lancées, un COTECH (Comité Technique) a été réalisé le 23 mai 2023 avec les partenaires techniques et financiers. Le COPIL du 28 novembre 2023 a permis de faire un bilan à mi-étape des actions réalisées ou non par rapport au planning prévisionnel. Les principales réunions, étapes ou les principaux rendez-vous réalisé(e)s dans le courant de l'année 2023 dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du PEP-PAPI Garonne Amont sont présenté(e)s sur la Figure 35 ci-après.

A noter que les prestations externalisées ont fait l'objet du respect des codes des marchés publics qui s'applique aux collectivités territoriales. Les phases de rédaction des CCTP et autres pièces administratives et/ou les phases de consultation des prestataires ne sont pas toujours détaillées sur la Figure 35.

Figure 35 : Principales réunions ou étapes et les principaux rendez-vous réalisés(e)s dans le courant de l'année 2023 dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du PEP – PAPI Garonne Amont

2023	
Jan.	05/01 – Réunion d'articulation PEP –PAPI / STePRIM 09/01 – Formation SDAL Durse – OGOXE 26/01 – Bureau du SMGA
	30/01 – Réunion d'information communale sur l'étude du canal d'Izaourt
Fev.	09/02 – Comité syndical du SMGA
Mars	24/03 – Prospection terrain préalable à la réponse au marché public pour l'étude sur l'Ourse – ISL Ingénierie
Avril	06/04 – Comité syndical du SMGA 06/04 – Commission Appel d'Offre concernant l'étude sur l'Ourse
	19/04 – Réunion de démarrage du PPRi Garonne Saint – Gaudiois 25/04 – Réunion de démarrage de l'étude sur l'Ourse – ISL Ingénierie
Mai	05/05 – Récupération des archives relative à l'ouvrage du canal de décharge d'Izaourt en mairie 09/05 – Réunion avec DREAL et DDT65 pour connaître le contenu du dossier de classement simplifié d'un système d'endiguement 11/05 – Identification des besoins en levés topographiques et les travaux d'entretien de la végétation aux abords de l'ouvrage sur l'Ourse 12/05 – Projet Castelvieilh plage de dépôt
	<b>23/05 – COTECH PEP-PAPI Point d'avancement</b>
	25/05 – Réunion avec les mairies de Loures-Barousse et Izaourt pour la convention de mise à disposition du canal 25/05 – Travaux d'urgence sur le ruisseau du Sarté
	06/06 – Réunion pour la définition des modalités des travaux post – crue sur le ruisseau du Sarté sur la commune d'Ore
Juin	07/06 – Réunion avec DREAL et DDT65 sur les possibilités de demande de dérogation pour le classement simplifié du SE de l'Ourse 14/06 – Présentation étude du bassin versant du Sarté aux maires des communes d'Ore et de Gallé 16/06 – Commission Appel d'Offre concernant l'étude de vulnérabilité sur la Garonne Moyenne et le potentiel système d'endiguement sur Gourdan – Polignan
	<b>22/06 – Demande de dérogation pour le SE de l'Ourse</b>
	<b>26/06 – Réunion de démarrage de l'étude de vulnérabilité et diagnostics aux bâtis – OSGAPI</b>
	28/06 – REXTE commune Gallé suite aux inondations
Jul.	11/07 – VTA Système endiguement de l'Ourse 19/07 – Réunion pour la définition d'un partenariat SPC – SMGA 20/07 – Réunion de présentation de la démarche étude et diagnostics aux bâtis aux élus de Saint-Béat-Lez et Miramont-de-Comminges + RETEX
Août	04/08 – RDV avec les riverains d'Ore pour recenser les dégâts post-crue 11/08 – RDV avec la mairie d'Ore pour recenser les dégâts post-crue, ... 17/08 – Réalisation des essais géotechniques sur le SE de l'Ourse 29/08 – Lancement de la consultation des géomètres pour la réalisation de levés topographiques (action 6.2)
Sept.	13/09 – Point financier du PEP – PAPI – DDT31 15/09 – Analyse des offres des géomètres (action 6.2)
Oct.	03/10 – Réunion publique de présentation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux bâtis – Commune de Saint-Béat-Lez 04/10 – Réunion publique de présentation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux bâtis – Commune de Miramont 05/10 – Comité syndical du SMGA 05/10 – Réunion avant démarrage des travaux post-crue sur Ore 10/10 – Réunion de démarrage de l'étude de vulnérabilité de la commune de Lespèau – Groupe étudiants de l'ENSEEIH 11/10 – Réunion d'information sur l'accès aux données sur l'extranet de Météo France 13/10 – Animation scolaire – Journée nationale de la résilience 16/10 – Première session de diagnostics - OSGAPI 19/10 – Présentation rapport et modélisation sur l'Ourse – ISL Ingénierie, DREAL, DDT65 23/10 – Présentation des données érosion de sols produites dans le cadre du projet Clim'Alert – SMEAG, ACMG 24/10 – Gestion des ouvrages hydroélectriques sur la Garonne Moyenne – ISL Ingénierie, EDF 25/10 – Réunion de réception des travaux post-crue sur Ore
	29/11 – Seconde session de diagnostics - OSGAPI
	22/11 – Lancement de la consultation des géomètres pour la réalisation de levés topographiques (actions 1.9 & 7.3)
	<b>28/11 – COPIL PEP – PAPI Bilan à mi-étape</b>
	04/12 – Ouverture des plis et analyse des offres pour l'action 1.13 « Etude de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur le bassin versant du Sarté – Etude hydrologique, hydraulique et du transport solide » 05/12 – Troisième session de diagnostics - OSGAPI
	<b>08/12 – Obtention arrêté préfectoral dérogatoire pour le report de l'échéance du dépôt du dossier d'autorisation simplifiée en système d'endiguement du canal de l'Ourse</b>
	15/12 – Consultation Commission Appel d'Offres pour l'attribution de l'étude 1.13 21/12 – Date limite de réception des offres des géomètres (actions 1.9 & 7.3)
	<b>28/12 – Attribution du marché à EGIS EAU pour l'action 1.13</b>

Les 26 actions en cours et leur état d'avancement sont brièvement présentés ci-après.

## **AXE 1 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

### **ACTION 1.2 – ETUDE, ACQUISITION ET MISE EN PLACE DE REPERES DE CRUES**

- ✓ Recensement de repères de crues existants (connaissance terrain et extraction des données par la DREAL Occitanie).
- ✓ Identification des sites potentiels de pose de macarons (communes disposant de PPR, site accessible au public, site avec plusieurs repères de différentes crues, volonté de ne matérialiser que des crues impactantes).
  - *Ce point a nécessité un travail spécifique avec la DREAL, notamment sur la Garonne amont et la Pique avec des interrogations sur les crues de références et sur certains repères de crues disponibles sur le site repères de crues.*
- ✓ Finalisation de la note de synthèse et du choix des sites à faire après le retour des partenaires.

### **ACTION 1.3 – COMMUNICATION SUR LE RISQUE INONDATION**

- ✓ Réalisation d'une plaquette d'information relative au PEP-PAPI disponible sur le site internet du SMGA au lien suivant : [https://sm-garonne-amont.fr/wp-content/uploads/2023/03/Plaqueette\\_PAPI\\_VFdiff.pdf](https://sm-garonne-amont.fr/wp-content/uploads/2023/03/Plaqueette_PAPI_VFdiff.pdf)
- ✓ Animation réalisée le 13 octobre 2023 dans le cadre de la journée nationale de la résilience au collège Didier Daurat à Saint-Gaudens.
- ✓ Mise à jour du site internet à venir.
- ✓ Ciné – débat organisé par l'Université Jean-Jaurès sur le retour d'expérience de la crue de Juin 2013 : diffusion du film « Après la Crue » le 18 décembre 2023 au Cinéma de Montréjeau et participation du SMGA à l'animation du débat. Lien pour le visionnage du film : <https://blogs.univ-tlse2.fr/miroir/2024/01/23/apres-la-crue/>

### **ACTION 1.4 – SENSIBILISATION SUR LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION DES PARCELLES AGRICOLES ET FORESTIERE**

- ✓ Synthèse des connaissances et état des lieux du territoire : identification des secteurs soumis aux problématiques érosion.
- ✓ Présentation des données érosion des sols issues du projet ClimAlert par le SMEAG et l'ACMG (convention de partage de données en cours de signature).

### **ACTION 1.5 – SYSTEMATISER LES RETOURS D'EXPERIENCE (RETEX) DES CRUES > Q10**

- ✓ Rédaction d'un RETEX de la crue du 24 et 25 mai 2023 sur le secteur des Frontignes disponible en Annexe 7 :
  - Ce document mériterait d'être complété avec les RETEX réalisés par les différents partenaires (DIRSO, CD31, sécurité civile, SPC, Météo France, ...).
- ✓ Réalisation d'un RETEX sur Miramont-de-Comminges suite aux inondations du 11-12 juin 2023 serait souhaitable. Cependant, les éléments recueillis n'ont permis que de faire une cartographie partielle des impacts. La rédaction du RETEX nécessitera des informations plus complètes. Le SMGA est en attente d'éléments complémentaires (les dossiers CATNAT ont notamment été demandé).

## **ACTION 1.12 – PRIORISATION D’ACTIONS SUR LES PROBLEMATIQUES DE GLISSEMENT DE BERGES**

- ✓ Réévaluation des niveaux de problématiques des différents sites à partir du travail réalisé lors de l’état des lieux pour l’étude globale en 2021 :
  - Pour les cours d’eau à faible dynamique érosive, ré-évaluation du degré de problématique à la baisse.
  - Augmentation du degré de problématique suite à la crue de Janvier 2022 notamment sur le secteur de Beauchalot - Montespan.
  - Retrait des secteurs ayant fait l’objet de travaux (Luscan cf. Figure 36, Ferrère, ...).
- ✓ Identification d’un biais de la méthodologie du bureau d’études avec une sur-évaluation de l’enjeu voirie :
  - Pas d’évaluation de l’enclavement.
  - Prise en compte de voiries très éloignées au regard de la dynamique érosive.
  - Prise en compte partielle de l’importance de la voirie « menacée » : un chemin d’accès à un champs même poids qu’une voirie départementale (Figure 37).
- ✓ Rédaction en cours d’une note de synthèse avec les suites à donner selon les cas de figures.



*Figure 36 : Diminution du niveau de problématique suite à la réalisation du confortement de berge*



*Figure 37 : Érosion de berge menaçant un chemin rural (le Ger à Soueich à droite) qui avait le même poids qu’une érosion menaçant une route départementale (la Neste d’Oô à Astau à gauche)*

### **ACTION 1.13 – ETUDE DES INONDATIONS RECURRENTES SUR LA COMMUNE DE GALIE**

- ✓ Modification de l'action : couplage de l'action 1.13 du PEP – PAPI et de l'action 1.6 « Etude hydrologique et hydraulique du ruisseau du Sarté » de la STePRIM afin d'assurer la cohérence technique et d'optimiser les coûts.
  - Action intitulée « **Etude de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur le bassin versant du Sarté – Etude hydrologique, hydraulique et du transport solide** ».
  - Délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la CCPHG au SMGA pour le portage du marché.
- ✓ Lancement de la publicité du marché le 18 octobre 2023, fin de remise des offres le 30 novembre 2023. 5 offres ont été analysées. Le marché a été attribué le 28 décembre 2023 à EGIS EAU pour un montant de 42 000 € HT.

### **AXES 1 ET 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTIONS HYDRAULIQUES**

#### **ACTIONS 1.6 & 7.1 – ETUDE HYDROLOGIQUE DE L'OURSE ET CLASSEMENT DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE L'OURSE**

- ✓ Réunion de démarrage réalisée le 25 avril 2023 avec le bureau d'études ISL INGENIERIE. Le montant de l'étude s'élève à 164 620,50 € HT.
- ✓ Récupération d'archives en mairie par le SMGA permettant de prouver le caractère établi de l'ouvrage.
- ✓ Echanges avec les services de l'Etat (DDT65 et DREAL) pour les procédures administratives de classement simplifiées (contenu dossier, délai, ...) et les modalités de demande de dérogation.
- ✓ Echanges et prospection terrain avec le bureau d'études pour :
  - Dimensionner les besoins en topographie, géotechnique et géophysique.
  - Recueillir des témoignages de riverains pour faire des levés de laisses de crues.
  - Définir les travaux d'entretien de l'ouvrage nécessaire avant les levés topographiques et les essais géotechniques.
- ✓ Mise en place de conventions de passage sur l'ensemble du secteur d'études
- ✓ Réunions publiques d'information sur l'étude en cours sur l'ouvrage (annexe 6 dossier « Ourse ») et réunion avec les mairies pour la signature d'une convention d'une mise à disposition de l'ouvrage (annexe 8, dossier « ACTIONS\_7.1\_1.6 »).
- ✓ Acquisition de données complémentaires nécessaires à l'étude :
  - Visite Technique Approfondie réalisée du 29 mai au 6 juin 2023 dont le rapport est en cours de rédaction.
  - Réalisation des levés topographiques par SGEA dans le courant du mois de Septembre 2023 – 17 178,20 € HT
  - Réalisation des essais géotechniques par la société HYDROGEOTECHNIQUE du 16 au 18 octobre 2023 dont le rapport est en cours de rédaction.
- ✓ Octobre 2023 : rapport provisoire d'hydrologie fourni par ISL au SMGA et modélisation hydraulique en cours de construction et d'affinage.

#### **ACTIONS 1.9 & 7.3 – ETUDE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LA GARONNE MOYENNE INTEGRANT LA CREATION D'UN SYSTEME D'ENDIGUEMENT A GOURDAN-POLIGNAN (dont EDD, étude d'incidence et mission de maîtrise d'œuvre pour sa réalisation)**

- ✓ Notification du marché le 6 juillet 2023 au bureau d'études ISL INGENIERIE pour un montant de 397 365,00 € HT.
- ✓ Analyses données d'entrées dont un rapport est en cours de rédaction.

- ✓ Visite de terrain pour préciser les besoins d'acquisitions de données complémentaires identifier suite à l'analyse des données d'entrées disponibles.
- ✓ Envoie des courriers et conventions de passage préalablement au passage du géomètre.
- ✓ Consultation des géomètres pour la prestation de levés topographiques à compter du 22 novembre 2023 et jusqu'au 21 décembre 2023.
- ✓ Réunion avec EDF afin de recueillir des informations sur le fonctionnement des ouvrages sur la Garonne moyenne et leurs modalités de gestion. Suite à cette réunion, une demande auprès des services d'EDF a été réalisée pour obtenir les données de leur station située sur Montréjeau.

#### **ACTION 7.2 – ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA GESTION DES OUVRAGES PASSIFS**

- ✓ Réunion du 12 mai 2023 avec la DDT31, le RTM, la CCPHG et le SMGA pour avancer sur la gouvernance et l'articulation entre les différents acteurs.
- ✓ Action 7.3 – STEPRIM - « Étude de faisabilité d'un ouvrage alternatif de type plage de dépôt au barrage de Castelviel » réalisée par l'Etat dans le cadre de la STePRIM.
- ✓ Travail en cours et/ou à venir sur le Plan de Gestion Hydromorphologique et l'aspect plage de dépôt (recrutement d'une personne en contrat de projet pour 3 ans à compter de Juin 2024).

#### **ACTION 7.4 – ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-DE-COMMINGES PAR LES INONDATIONS DU RUISSEAU D'ANGÈLES EN LIEN AVEC L'OUVRAGE HYDRAULIQUE CRÉÉ EN AMONT**

- ✓ Rédaction du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) dans le courant du mois d'Octobre 2023. Le document est en cours de finalisation en fonction des données récoltées. Il est prévu de lancer la consultation du marché début 2024.
- ✓ Récupération d'archives via la Mairie de Miramont-de-Comminges (étude hydraulique).

### **AXE 2 – SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

#### **ACTION 2.1 – DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE LOCAL DE CRUES DU BASSIN VERSANT DE L'OURSE**

- ✓ Formation à l'outil et récupération des données des stations (hauteurs d'eau et météorologiques).
- ✓ Dysfonctionnements du SDAL relevés (arrêt temporaire de la collecte des données, ...).

#### **ACTION 2.2 – AUDIT DES SYSTÈMES D'ALERTE LOCAUX DE CRUES EXISTANTS SUR LES BASSINS VERSANTS À ENJEUX**

- ✓ Réunion avec le Service des Prévisions des Crues Garonne – Tarn – Lot (SPC-GTL) le 19 juillet 2023 pour évoquer les déficits de connaissance en termes de débit et de prévision (absence sur la Pique et à l'aval de la confluence avec la Neste) sur le territoire du SMGA et les problèmes de validité des courbes de tarages (Chaum, Saint-Béat-Lez, ...). Des réflexions sur le développement d'un partenariat pour l'observation en crue ont été évoquées.
- ✓ Pas de prévision, ni à l'aval de la confluence avec la Neste sur le périmètre du SMGA
- ✓ Acquisition des accès aux données Météo – France.

### **ACTION 2.3 – AUDIT POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRÉVISION DE CRUE À L'AVAL DE LA CONFLUENCE NESTE – GARONNE**

- ✓ En lien avec les actions 2.2, 1.9 & 7.3 présentées ci-avant :
  - Pas de prévision prévue par l'Etat sur ce secteur.
  - Prévision réalisée en interne par EDF pour la gestion de ses barrages en crue avec une station située à l'aval immédiat de la confluence Neste/Garonne dont le partenariat pour l'accès aux données reste à définir.

## **AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE**

### **ACTION 3.1 – APPUI ET CONSEIL A L'ELABORATION DE PCS**

- ✓ Sollicitation des Préfectures 31 et 65 pour obtenir les PCS des communes du territoire du SMGA afin de faire un état des lieux : listings obtenus. Les PCS ne sont pas diffusables en lien avec la protection des données personnelles.
- ✓ Recensement effectué directement auprès des mairies sur la partie 65 (8 retours sur 26 communes sollicitées) et sur les secteurs où des études sont menées pour la partie 31.
- ✓ Mise à jour du volet inondation sur les PCS prévue suite aux études différentes études menées sur le territoire (Izaourt, Loures-Barousse, Ponlat-Taillebourg, Bordes-de-Rivière, ...)

## **AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME**

### **ACTION 4.1 – ELABORATION DE NOUVEAUX PPRI**

- ✓ Diffusion de données au bureau d'études en charge de l'étude du PPRI Garonne Saint-Gaudinoise et participation à la réunion de démarrage le 19 avril 2023.

### **ACTION 4.2 – RISQUE INONDATION ET URBANISME**

- ✓ Rédaction d'un avis pour l'enquête publique du PPR de la Garonne Saint-Gaudinoise
- ✓ Participation aux réunions relatives à l'urbanisme (PLUi, ...).

## **AXE 5 – REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS**

### **ACTION 5.1 – ETUDE ET DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE INDIVIDUELLE AU BATI SUR LES COMMUNES DE MIRAMONT-DE-COMMINGES ET SAINT-BEAT-LEZ**

- ✓ Le marché a été notifié le 22 mai 2023 au bureau d'études BE OSGAPI. Le montant s'élève à 44 400 € HT.
- ✓ Etude composée de 2 phases :
  - Phase 1 : identification des secteurs prioritaires sur les deux communes ciblées. Pour cela, 2 réunions avec les mairies concernées se sont tenues. Le dossier « ACTION\_1.5 » de l'Annexe 8 présente les comptes-rendus des réunions publiques et des réunions de présentation de la démarche aux municipalités et le rapport d'étude de la phase 1.
  - Phase 2 : préalablement à la réalisation des diagnostics, des courriers ont été envoyés aux propriétaires des biens ressortis comme prioritaires. Aussi, 2 réunions publiques se sont tenues afin d'informer les riverains de cette démarche et de procéder aux inscriptions. Plusieurs sessions de diagnostics ont eu lieu à compter

d'octobre 2023 et se poursuivront en début d'année 2024. A ce une quarantaine de biens ont été diagnostiqués sur les communes pilotes.

## **AXE 6 - RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS**

### **ACTION 6.2 - ETUDE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE L'ESPEAU PAR LES INONDATIONS DU GER EN LIEN AVEC UN MERLON FAISANT OBSTACLE A L'EXPANSION DES CRUES**

- ✓ Acquisition des levés topographiques sur la zone d'étude (prestataire SGEA - 4 341,40 € montant HT).
- ✓ Étude menée par un groupe de 3 étudiants ingénieur(e)s (ENSEEIH - Toulouse) depuis le 10 octobre 2023 à raison de 2h à 3h / semaine sur le projet dans un premier temps, puis à partir de début février, 6 semaines dédiés au projet.
- ✓ Analyse des données d'entrées par le groupe et récupération des données (pluviométriques, hydrométriques) en cours.

### **ACTION 6.3 - REDACTION D'UN PORTER A CONNAISSANCE DES OUVRAGES SOUS CAPACITAIRES GENERANT UN POTENTIEL SURRISQUE**

- ✓ Pré-analyse à partir du diagnostic d'EGIS qui a permis de faire ressortir 89 sur 192 ouvrages fortement problématiques dont 18 sont situés sur des secteurs d'études de vulnérabilité du PEP-PAPI ou (18 ouvrages).
- ✓ Ré-évaluation de la priorisation parmi les 71 ouvrages « Fortement Problématiques » d'un point de vue hydraulique dont 18 sont situés à proximité d'enjeu « fort », 32 sont ressortis comme moyennement prioritaires (situés à proximité d'enjeu modéré) et 21 ouvrages sont ressortis comme non prioritaires (enjeu faible).
- ✓ Rédaction d'une note de synthèse en cours.

### **ACTION 6.4 - ETUDE DE PROJET ET TRAVAUX DE RESTAURATION DU RUISSEAU DES BAINS - BASSIN VERSANT DU RIEUTORD**

- ✓ Restitution du diagnostic auprès des élus concernés (communes de Valentine et Labarthe-Rivière) et proposition d'actions.
- ✓ Rencontre avec l'exploitant agricole pour présenter les travaux envisagés.

### **ACTION 6.5 - PPG GARONNE AMONT**

- ✓ Dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et Loi sur l'Eau déposé le 7 avril 2023.
- ✓ Compléments et instruction du dossier qui ont nécessité plusieurs temps d'échanges avec les services de l'Etat et le Commissaire enquêteur (ce dernier uniquement pour l'enquête publique).
- ✓ Enquête publique :
  - Préparation de l'enquête publique (dossiers papiers et numérique, affichage sur 15 lieux répartis sur l'ensemble du territoire, ...).
  - Déroulement de l'enquête du 9 octobre au 7 novembre 2023 (5 lieux de permanence) avec 18 contributions et 30 observations.
  - Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur transmis au Préfet.
- ✓ Obtention de l'arrêté de DIG et DLE pour une mise en œuvre du PPG Garonne Amont à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par rapport au planning prévisionnel sur l'année 2023, les 4 actions citées ci-dessous n'ont pu être débutées pour diverses raisons :

- Action 1.7 – Etude hydrologique de la Garonne en amont de la confluence avec la Neste : le SMGA souhaite éviter « les doublons » et attend les résultats du travail effectué dans le cadre de l'étude du PPR qui est en cours.
- Actions 1.8 – Etude hydrologique de la Pique et 6.1 – Etude de vulnérabilité de la plaine luchonnaise par les inondations de la Pique et l'One en lien avec les obstacles à l'expansion des crues : le SMGA n'a pas identifié l'acquisition de données topographiques et/ou bathymétriques dans le présent marché car il pensait que ces données avaient été acquises par d'autres acteurs. Ces données sont indispensables à la réalisation de l'étude et représenteraient un surcoût conséquent.
- Action 3.2 – Participation au développement de plans de mise en sécurité et de retour à la normale : gestion post-crue/urgence impérieuse et urgence. Peu, voire pas d'échanges avec les partenaires concernés, le SMGA se rapprochera des services de la DDT31 dans un premier temps pour identifier les bons interlocuteurs.

En conclusion, sur l'année 2023, 26 actions ont été initiées parmi les 35 inscrites dans le PEP – PAPI Garonne Amont, dont 5 d'entre elles sont réalisées par des bureaux d'études et nécessitent un suivi. 4 actions n'ont pas été démarrées comme initialement prévu et 5 actions devront démarrer en 2024.

L'ensemble des documents produits dans le cadre du PEP – PAPI sur l'année 2023 sont disponibles en Annexe 8. Le dossier comprend :

- Support et CR du COTECH (Annexe 8, dossier « COTECH\_COPI »).
- Support et CR du COPIL (Annexe 8, dossier « COTECH\_COPI »).
- Support animation collège St Gaudens (Annexe 8, dossier « ACTION\_1.3 »).
- Le rapport d'étude et les diagnostics individuels pour la réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations sur le bassin versant de la Garonne Amont et les comptes-rendus en lien avec cette action (Annexe 8, dossier « ACTION\_5.1 »).
- Les éléments concernant la demande de dérogation pour le système d'endiguement de l'Ourse (Annexe 8, dossier « ACTIONS\_7.1\_1.6 »).

## SYNTHESE FINANCIERE

Concernant les aides auprès des financeurs, seuls les avances ont été mobilisées, en attente des soldes des opérations. La grande majorité des paiements sont attendus en 2024 (estimation de l'ordre de plus de 600 000 de crédits de paiements, hors animation).

		BUDGET TTC	Etat CP (cumul TTC) déc.2023	Avancement financier 2023
	Animation			
Axe 0 action:	0.1 - Animer et assurer les actions du PEP-PAPI / Préparer le PAPI complet 2023-24	200572,8	98804,44	49,26%
Axe 0 action:	0.2 - AMO pour l'appui au montage du PAPI Complet, incluant l'analyse environnementale	60000	0	0,00%
	Marché ISL Ourse			
Axe 1 action:	1.6 - Etude hydrologique de l'Ourse	14400	3446,4	20,08%
Axe 7 action:	7.1 - Programmes d'études pour le classement du système d'endiguement sur l'Ourse – Izaourt, Loures -Barousse	132000	34399,44	26,06%
	Marché ISL Garonne moyenne			
Axe 1 action:	1.9 - Etude de vulnérabilité des communes le long de la Garonne entre Gourdan-Polignan et Bordes-de-Rivière par les inondations de la Garonne	48000		
Axe 7 action:	7.3 - Etude d'Avant-Projet et de Projet pour la création d'un système d'endiguement à Gourdan-Polignan	264000		
	Marché OSGAPI			
Axe 5 action:	5.1 - Diagnostics de réduction de la vulnérabilité individuelle à l'échelle du bâti : habitation / ERP / entreprise	82800	6240	
Axe 5 action:	5.2 - Travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle - Habitat	72000		
	Marché EGIS Eau - étude Sarté			
Axe 1 action:	1.13 - Etude des inondations récurrentes sur la commune de Galié *	60000		
	<small>* action modifiée (fonds vert) périmètre tout le Sarté Galié et Ore ( initialement régie- 35006)</small>			
Axe 2 action:	2.1 - Développement du système d'alerte local de crues du bassin versant de l'Ourse	30000		
Axe 7 action:	7.4 - Etude de vulnérabilité de la commune de Miramont-de-Comminges par les inondations du ruisseau d'Angèle en lien avec l'ouvrage hydraulique créé en amont	36000		
Axe 6 action:	6.1 - Etude de réduction de la vulnérabilité de la plaine luchonnaise par les inondations de la Pique et de l'Ône en lien avec les obstacles à l'expansion des crues	97200		
	Projet ENSEEIHT			
Axe 6 action:	6.2 - Etude de réduction de la vulnérabilité de Lespiteau par les inondations du Ger en lien avec un merlon faisant obstacle à l'expansion des crues	6000	5209,68	100,00%
Axe 1 action:	1.10 - Etude de vulnérabilité inondation par la Garonne des communes de Chaum, Esténos, Fonsac, Saléchan, Sainte-Marie, Bagiry, Galié, Bertren, Luscan, Barbazan et Loures-Barousse	64800		
Axe 1 action:	1.11 - Etude de vulnérabilité des communes de Fos, Arlos et Saint-Béat-Lez, par les inondations de la Garonne	47040		
Axe 1 action:	1.1 - Création d'un observatoire du risque inondation	24000		
Axe 1 action:	1.2 - Etude, acquisition et mise en place de repères de crues	15600		
Axe 1 action:	1.3 - Plan de communication sur le risque inondation : grand public, élus, scolaires, services techniques, entreprises de constructions etc.	12000		
Axe 1 action:	1.4 - Programme de sensibilisation pour la mise en place d'actions visant à limiter le ruissellement (l'érosion associée) sur les parcelles agricoles et forestières	4320		
	Total	1 270 732,80 €	148 099,96 €	11,65%
		TTC	Etat CP (TTC) déc.2023	Avancement financier 2023
	action démarrée			

## MOYENS UTILISES

Le Syndicat Mixte Garonne Amont assure la coordination globale du programme, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et réuni de manière régulière ses différentes instances de gouvernance.

L'animation de ce programme repose sur 1,5 ETP (Equivalent Temps Plein). Compte tenu de la taille de la structure, les fonctions sont réparties entre les différents agents du SMGA pour assurer la continuité et la polyvalence des tâches. L'organisation s'appuie sur :

- Le directeur du SMGA, en charge de la GEMAPI, assure la fonction de Directeur de projet PAPI, en lien avec la responsable du pôle technique et la chargée de mission rivières.
- La chargée de mission rivières et responsable du pôle technique assure la fonction de chef de projet PAPI. Elle assure l'animation et la mise en œuvre des actions du PEP-PAPI (procédures marchés publics, suivi des études, organisation de réunions avec les partenaires, ...).
- La chargée de mission GEMA et ZH et la responsable administrative viennent en appui.

Les moyens logistiques mutualisés du Syndicat sont utilisés dans le cadre de ce programme (véhicules, locaux, bureautique, ...).

## GOVERNANCE

Le SMGA, porteur de la compétence GeMAPI sur le territoire Garonne Amont, est la structure pilote de toute la démarche de l'élaboration du PEP-PAPI du bassin versant de la Garonne Amont. Il assure la coordination globale du programme, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et réuni de manière régulière ses différentes instances de gouvernance (Figure 35). Les membres des COPIL et COTECH sont présentés sur la Figure 38.



Figure 38 : Listes des membres des COPIL et COTECH du PEP-PAPI Garonne Amont

## 2.5. APPEL A PROJET « RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

### RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le SMGA, avec l'appui technique de l'association Nature en Occitanie (prestataire) a candidaté à l'appel à projet « Restauration des zones humides en tête de bassin versant » lancé par l'Entente pour l'Eau du bassin Adour-Garonne, qui réunit l'Etat, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et le comité de bassin, avec l'appui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Cet appel à projet, mené sur la période 2021 – 2024, concerne des actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des zones humides, notamment celles situées en tête de bassins versants, dans une logique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

8 sites ont été retenus sur le bassin versant du Ger. Le plan d'action proposé consiste par exemple à limiter la fermeture des milieux par l'entretien (coupe de ligneux, adaptation du pâturage, ...), à supprimer les dépôts sauvages ou encore à aménager des abreuvoirs pour éviter la divagation du bétail dans le cours d'eau et la dégradation des berges.

### ETAT D'AVANCEMENT

L'année 2023 a été marquée par l'obtention de l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration loi sur l'eau. Cela a permis à la Brigade Verte du SMGA de mener des travaux sur 3 zones humides, à savoir :

- Des travaux d'abattage d'arbres pour éviter l'assèchement des zones humides sur les communes de Sengouagnet (Figure 39) et de Pointis-Inard (Figure 40) :



*Figure 39 : Photographies avant/après travaux d'abattage des arbres sur la zone humide située sur la commune de Sengouagnet*



*Figure 40 : Photographies avant/après travaux d'abattage d'arbres (saules et aulnes) sur la zone humide située sur la commune de Pointis-Inard*

- Des travaux de réouverture de milieu humide par débroussaillage de la végétation sur la commune de Sengouagnet (figure 41) :



*Figure 41 : Photographies avant/après travaux de réouverture de la zone humide par débroussaillage sur la commune de Sengouagnet*

- Des travaux d'arrachage manuel de la Balsamine de l'Himalaya (espèce exotique envahissante) sur la commune de Sengouagnet (Figure 42) :



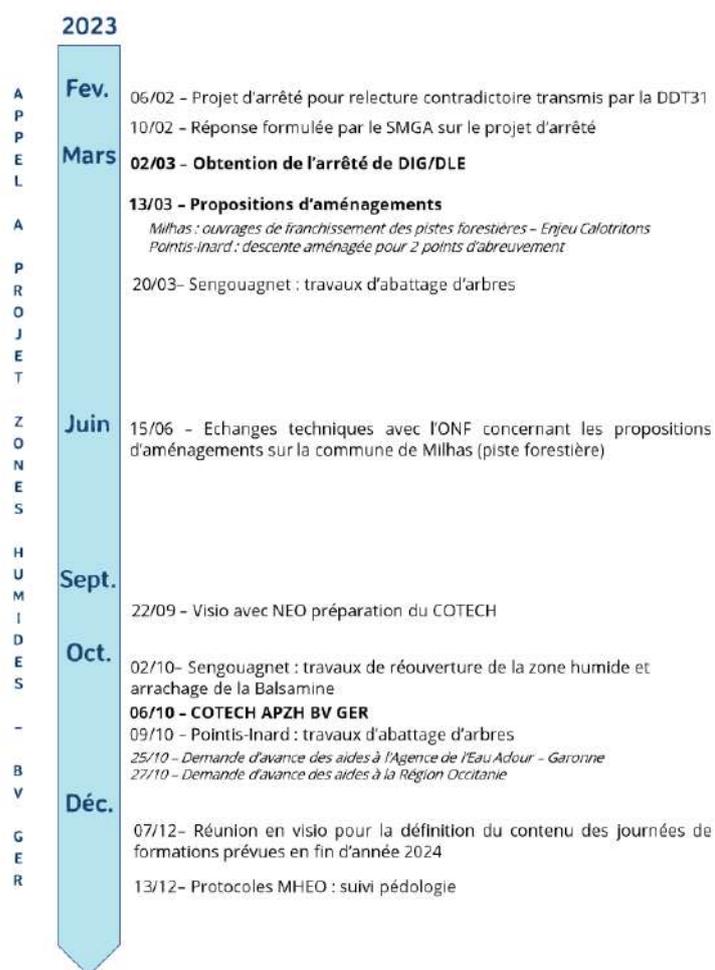
*Figure 42 : Photographies avant/après travaux d'arrachage manuel de la Balsamine sur la zone humide située sur la commune de Sengouagnet*

A noter que ces travaux ont été réalisés après accord verbal des propriétaires (les conventions de travaux ont été envoyées mais les propriétaires ont tous faits des retours oraux).

Le COTECH du 6 octobre 2023 a permis de valider avec les partenaires techniques et financiers de ce projet les orientations retenues pour certaines actions. Le support de présentation et le compte rendu de la réunion sont disponibles en [Annexe 11](#). En synthèse, il a été convenu :

- En l'absence d'un retour du gestionnaire de la ligne électrique sur la commune de Razecueillé, l'action visant à la gestion des invasives sous cette ligne ne sera pas réalisée. Un travail plus global sera réalisé dans le cadre du PPG Garonne Amont. Il s'agira de recenser, à partir de la cartographie, l'ensemble des lignes électriques situées en zones humides afin de rédiger un porter à connaissance auprès du(des) gestionnaire(s). La mise en place d'une convention des « bonnes pratiques d'entretien en zones humides » est envisagée.
- Après des échanges avec les services de l'ONF, gestionnaire de la forêt sur le secteur de Paloumère sur la commune de Milhas, les ouvrages de franchissements pré-identifiés comme problématiques pour les continuités écologiques et sédimentaires ne seront pas modifiés en raison de la complexité technique en lien avec l'exploitation forestière et les tonnages que ces ouvrages doivent supporter, entraînant des coûts importants (études et travaux) pour des enjeux peu connus. Il a été convenu qu'avec le budget initialement alloué à cette action, des compléments d'inventaires seront réalisés par NEO afin de mieux connaître la répartition du *Calotriton Asper* sur le secteur et caractériser de façon plus fine les habitats potentiels pour cette espèce.
- Concernant la mise en place de deux points abreuvements, l'exploitant agricole sera relancé. En l'absence de son retour et/ou son accord, l'action sera abandonnée.
- Les protocoles MHEO imposés dans le cadre de cet appel à projet pour évaluer les bénéfices des travaux ne sont pas toujours adaptés (liste d'espèces restreinte, ...). Des évolutions sur les méthodes de suivis sont envisagées (quadrats, chrono-inventaires, ...) afin d'avoir une connaissance plus fine des cortèges taxonomiques présents sur sites.

La Figure 43 récapitule les principales avancées effectuées dans le cadre de l'appel à projet de restauration des zones humides du bassin versant du Ger sur l'année 2023.



*Figure 43 : Principales étapes réalisées en 2023 dans le cadre de l'appel à projet de restauration des zones humides sur le bassin versant du Ger*

L'Annexe 11 présente l'ensemble des documents produits dans le cadre de cet appel à projet sur l'année 2023, à savoir :

- Les propositions d'aménagements.
- Le support de présentation et le compte rendu du COTECH.
- Les rapports des protocoles MHEO réalisés en 2022.

Les actions réalisées (en bleu) et non réalisées (en jaune) par rapport au planning prévisionnel sur l'année 2023 sont présentées sur la Figure 44. Toutefois, les actions de restauration non réalisées en 2023 (exceptée l'action 5) seront, dans la mesure du possible, réalisées en 2024.

	2023			
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
<b>0 - Accompagnement et appui conseil à la mise en œuvre de l'AAP</b>				
Accompagnement, appui conseil technique				
Gestion de projet, coordination équipe				
Animation de réunion : <i>COTECH thématiques (3/an), COPIL (1/an)</i>				
<b>1 - Actions de restauration des zones humides</b>				
Action 1 : supprimer les remblais en zone humide				
Action 2 : gérer les espèces invasives				
Action 3 : coupe sélective de ligneux en zones humides				
Action 4 : résorber les dépôts sauvages en zone humides				
Action 5 : aménager les franchissements de zones humides				
Action 6 : restaurer les prairies humides par gybroyage				
Action 7 : diminuer la divagation du bétail dans les cours d'eau				
Action 8 : suppression de contraintes latérales				
Elaboration de dossiers réglementaires				
<b>2 - Evaluation des actions à l'aide des indicateurs MHEO</b>				
P01 Protocole pédologie				
P02 Protocole flore				
P04 Protocole orthoptères				
<b>3 - Animation et sensibilisation des acteurs</b>				
Journée de sensibilisation des agents forestiers				
Journée de sensibilisation des acteurs agricoles				
<b>4 - Valorisation des actions</b>				
Réalisation d'une plaquette de communication				
Communication presse locale (FR3, Dépêche ...)				

Figure 44 : Etat d'avancement sur l'année 2023 de l'appel à projet zones humides sur le bassin versant du Ger

## SYNTHESE FINANCIERE

Les dépenses engagées dans le cadre de cet appel à projet sur les années 2021 et 2022 s'élèvent à 26 414,79 € HT. Le détail est présenté sur la Figure 45. Le bilan financier pour l'année 2023 n'est pas encore disponible puisque les rapports des protocoles de suivis réalisés par NEO sont en cours de rédaction. Ces prestations seront prochainement facturées.

	2021				2022			
	Jours NEO	Jours SMGA	Jours brigade verte	Coût prestataire et matériel	Jours NEO	Jours SMGA	Jours brigade verte	Coût prestataire et matériel
<b>0 - Accompagnement et appui conseil à la mise en œuvre de l'AAP</b>								
Accompagnement, appui conseil technique	3				1			
Gestion de projet, coordination équipe	3	5			1	1		
Animation de réunion : <i>COTECH thématiques (3/an), COPIL (1/an)</i>	2	1			1	1		
<i>Sous-total volet 0</i>	4 160,00 €	1 248,00 €			1 560,00 €	416,00 €		
<b>1 - Actions de restauration des zones humides</b>								
Action 1 : supprimer les remblais en zone humide					0,5			
Action 2 : gérer les espèces invasives					0,5	0,5	1	
Action 3 : coupe sélective de ligneux en zones humides	1	1						
Action 4 : résorber les dépôts sauvages en zone humides	1	1			0,5			
Action 5 : aménager les franchissements de zones humides	1	0,5			0,5	0,5		
Action 6 : restaurer les prairies humides par gybroyage	1	0,5			0,5			
Action 7 : diminuer la divagation du bétail dans les cours d'eau					0,5			
Action 8 : suppression de contraintes latérales								
Elaboration de dossiers réglementaires						3		
<i>Sous-total volet 1</i>	2 080,00 €	624,00 €			1 560,00 €	832,00 €	674,79 €	
<b>2 - Evaluation des actions à l'aide des indicateurs MHEO</b>								
P01 Protocole pédologie	2,5				2,5			
P02 Protocole flore	8				1			
P04 Protocole orthoptères	6				4,5			
<i>Sous-total volet 2</i>	8 580,00 €				4 160,00 €			
<b>3 - Animation et sensibilisation des acteurs</b>								
Journée de sensibilisation des agents forestiers								
Journée de sensibilisation des acteurs agricoles								
<i>Sous-total volet 3</i>								
<b>4 - Valorisation des actions</b>								
Réalisation d'une plaquette de communication (PAO + impression 300 ex)								
Communication presse locale (FR3, Dépêche ...)	1							
<i>Sous-total volet 4</i>	520,00 €							
<b>Coût annuel</b>				<b>17 212,00 €</b>				<b>9 202,79 €</b>

Figure 45 : Détails des dépenses engagées dans le cadre de l'appel à projet des zones humides sur le bassin versant du Ger en 2021 et 2022

## 2.6. STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE

### ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

L'organisation administrative de la GEMAPI s'appuie sur la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) définie au niveau du bassin. C'est un outil local d'organisation de la mise en œuvre de la GEMAPI à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants. Elle est arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin.

Pour le périmètre de la Garonne Amont, les 4 Communautés de Communes concernées ont fait le choix d'un transfert de compétence à un syndicat mixte fermé en 2019, le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA). Notons que le financement des contributions est actuellement collecté au travers de la taxe GEMAPI.

Si cette organisation présente des avantages, un important travail sur la gouvernance a été mené pour contextualiser la compétence et décliner sa mise en œuvre. L'année 2022 a permis d'affiner la stratégie du SMGA au travers de l'élaboration des deux documents cadres, le PPG et le PEP-PAPI Garonne Amont. Pour rappel, l'arbitrage des interventions du SMGA au titre de la GEMAPI revient à ses élus. Cela aussi mis en lumière les missions exclusives relevant de la GEMAPI, des missions volontaires dont la mise en œuvre peut être portée par différents acteurs (volets torrentiels et zones humides par exemples).

### REGLEMENTATION ET RESPONSABILITE

La prise de compétence GEMAPI par les Communautés des Communes, puis, suite au transfert, par le SMGA, n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, notamment :

- Les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (article L.215-14 du Code de l'Environnement), et les associations syndicales de propriétaires.
- Le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (article L2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- Le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (article L.215-7 du Code de l'Environnement).
- L'Etat, eu égard à l'article 4 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, qui reste en charge de l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés dans ce cadre.

Ainsi, en particulier, le SMGA ne peut être considéré comme de droit responsable de tous les cours d'eau présents sur son territoire. Il ne l'est pas d'avantage des zones humides, des plans d'eau qui restent placés, en dehors d'une procédure d'expropriation, sous l'autorité de leur propriétaire et/ou de leur exploitant. Le rôle de l'Etat demeure quant à la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Garonne.

Le SMGA exerce la compétence GEMAPI sans préjudice des obligations des propriétaires et des exploitants des ouvrages hydrauliques (n'ayant pas de rôle de Prévention des Inondations) présents sur les cours d'eau. La compétence GEMAPI n'a pas pour but de remplacer ce qui fonctionne déjà.

### STRATEGIE

Les instances de fonctionnement du SMGA, échanges menés avec les Communautés des Communes membres, partenaires et financeurs ont ainsi permis au SMGA de définir une stratégie pour ses interventions :

- Les projets portés seront, sur le principe, des projets conditionnés à l'obtention de subventions, afin de permettre une surface d'intervention maximale tout en étant en cohérence avec les objectifs des financeurs, eux même en accord avec les documents cadres de la gestion de l'eau et du risque inondation (SDAGE, PGRI, SAGE, ...).
- L'établissement des plans d'actions cadres pluriannuels concertés (Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations).
- La réalisation de programmes complémentaires (Plan de Gestion des sédiments, plan de Gestion des Zones Humides, ...) en propre ou sous la forme de partenariats territoriaux ou techniques.

Les deux axes principaux pour agir sont :

- Veiller au bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides (qualité, diversité, résilience).
- Veiller à la prévention des inondations (connaissance et prise en compte du risque, réduction de l'exposition des populations, protection, ...).

La traduction opérationnelle de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Garonne Amont se traduit par :

- La mise en place d'un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire du SMGA.
- Les conseils et études ainsi que les interventions d'urgences.
- Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations.
- Les appels à projets.
- La gestion patrimoniale sur les biens du SMGA (ouvrages, zones humides, ...) sur les volets GEMA et/ou PI.
- La gestion de la Brigade Verte (atelier chantier d'insertion).

2023 a vu le démarrage des actions du PEP PAPI Garonne Amont 2023-24, validé par le Préfet pilote le 23 décembre 2022, avec une majorité des facturations qui interviendront en 2024. Le PPG Garonne Amont a été mis en enquête publique, suite au dépôt du dossier réglementaire en avril 2023, et le SMGA a obtenu l'arrêté de déclaration d'Intérêt Général permettant de démarrer les actions 2024-2028.

## **ENJEUX POUR LA STRUCTURE SMGA**

D'un point de vue du fonctionnement, le SMGA a atteint et garanti depuis 2023 la taille cible de l'organisation envisagée lors de la création du SMGA.

Au regard des contributions, des aides obtenues et suite au choix et mise en œuvre du scénario d'organisation retenu, le volant financier d'actions et de 3 à 4 fois le montant des contributions. Ceci représente des aides de l'ordre de 66% à 75% sur les actions menées (en régie ou en prestations et travaux).

Principaux points positifs :

- Un niveau de contribution actuellement très bas pour un volant d'intervention important.
- Une bonne imbrication GEMA et PI, des programmes en place PEP-PAPI et PPG
- Une interface régie/externalisation efficace.
- Une compétence identifiée, aide territoriale et conseils : proximité des riverains et élus.

Principales fragilités constatées :

- Un financement insertion potentiellement incertain (cf. réduction récente sur le FSE pour certaines structures).
- Des financements en subvention en baisse, notamment sur le volet régie et entretien (cf. Région, ...), voire absents sur certains périmètres pour les CD31 et CD65 (régie).
- Un financement des interventions post-crues très aléatoire, avec des processus complexes et longs, de grosses avances de trésorerie et de fortes incertitudes sur les aides.
- Une charge de travail en régie très importante pour les permanents identifiée comme problématique.

Les principaux enjeux :

- Mise en œuvre du PPG 2024-2028.
- Poursuite et finalisation du PEP-PAPI 2023-2024.
- Construction du PAPI complet 2025 ?
- Maintien de la volumétrie et niveau de conseils au territoire.
- Portage des politiques publiques et enjeux locaux : risques, volet montagne, changement climatique, biodiversité (faune et flore), patrimoine, zones humides, ...
- Gestion des interfaces avec les partenaires et autres compétences : quantité et qualité de l'eau, ruissellement et nappes, urbanisme et aménagement du territoire, préservation du patrimoine (naturel notamment).

Une question clé, reste dimensionnante à court terme : quel futur PAPI complet en termes de moyens alloués et ambition et quel périmètre d'intervention sur le volet torrentiel ?

### **MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS**

La phase de mise en place de l'équipe et de définition des moyens de fonctionnement nécessaires s'est poursuivie tout au long des années 2022 et 2023, le SMGA disposant initialement de moyens humains (1,4 personne en 2020) et financiers limités (3,96 € en ratio de contribution par habitant contre une moyenne nationale de plus de 8 € en 2019, plus de 16 € pour les territoires de montagne). En 2022 et 2023, 4 personnes travaillaient à temps plein (hors brigade verte) et le Comité syndical a voté l'augmentation de la taxe GEMAPI, passant à un ratio par habitant de 4,44 €. Le recrutement d'un technicien PAPI en renfort est envisagé.

Toutefois, dès 2024-2025 il semble pertinent d'anticiper la mise en place du PAPI complet et des actions complémentaires sur les volets gestion sédimentaire et zones humides qui vont représenter un besoin de financement supplémentaire pour les nouvelles actions qui seront validées. Le démarrage des actions pluriannuelles nécessite aussi de stabiliser le financement à minima au niveau du fonctionnement moyen des structures analogues (7,5 € /habitant moyen pour la taxe GEMAPI seule, hors contribution du budget général, en France).

En se basant sur les projections développées, notamment dans le rapport de mise en place de la structure et le rapport d'orientation budgétaire 2024, la proposition formulée est d'augmenter la contribution à un ratio de 6€/habitant dès 2024, ce qui porterait les contributions des 4 EPCI à 525 912 € en 2024 puis de ré-évaluer au plus près des besoins le montant des contributions à solliciter pour les années suivantes, selon les choix d'arbitrages techniques et financiers retenus par les élus.

## 2.7. CONSTRUCTION DE PARTENARIAT ET SUIVI DES PROJETS DES PARTENAIRES

Tout au long de l'année 2023, le SMGA a eu des échanges réguliers avec les partenaires financiers (Etat, Agence de l'eau Adour – Garonne, Région Occitanie, Conseils Départementaux de la Haute – Garonne et des Hautes – Pyrénées) dans le cadre des demandes de financements des postes ainsi que des programmes d'actions (PPG, PEP-PAPI et APZH). Sur le volet technique, de nombreuses réunions ont été organisées tout au long de l'année par différents partenaires techniques et pour lesquelles le SMGA a été convié. Les principales réunions ainsi que les divers partenariats établis dans le courant de l'année 2023 sont présentés ci-après.

- Echanges et/ou réunions avec des organismes de recherches :
  - COPIL et soutenance de la thèse relative à la « Dynamique et discontinuité hydro-morpho sédimentaire d'un continuum fluvial, le cas de la Garonne amont » réalisée par Théo BULTEAU et portée par EDF, l'Université de Lleida et l'ENS de Lyon.
  - Interview par un stagiaire du SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations) concernant l'évolution de la prévision de crues.
  - Visioconférence réalisée par le CEREMA sur l'adaptation de la GEMAPI aux territoires de montagne : présentation des outils et des retours d'expériences.
  - Université Jean Jaurès de Toulouse : diffusion du film "Après la crue" au cinéma de Montréjeau suivi d'un débat.
  - Séminaire « Anticiper le relèvement post-inondation des territoires » réalisé par le CEPRI (Centre européen de prévention des risques d'inondation).
- Participations aux réunions en lien avec les documents cadres :
  - PTGA (Projet de Territoire Garonn'Amont) porté par le CD31 : comité de concertation, observatoire des sources et de la thermie, bilan sur les actions agricoles, création de nouveaux stockages, ...
  - Participations à diverses réunions portées par le SMEAG :
    - CLE (Commission Locale de l'Eau) Garonne Montagnarde.
    - Signature de la Charte Garonne (Annexe 12).
    - Atelier pour la définition des critères de priorisation des bassins versants pour la gestion des zones humides à l'échelle du PTGA.
    - Ateliers LIFE Eau & Climat.
    - LIFE Garonne sur le volet gestion sédimentaire.
    - Réunion de démarrage de l'étude préalable au programme d'actions sur la dynamique fluviale et sédimentaire sur la Vallée de la Garonne.
    - COTECH, Groupe de Travail, ... concernant la coopération transfrontalière (ré-activation des échanges avec le Val d'Aran).
  - Commissions territoriales Garonne portées par l'Etat.
- Participation aux réunions et suivi des actions et/ou des programmes portés par les structures Gémapiennes limitrophes et de la STePRIM :
  - Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Nestes (étude capture des gravières, COPIL PAPI, ...).
  - COTECH concernant le PPG Garonne moyenne porté par le SMGALT (Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch) : définition des enjeux et des objectifs.
  - COPIL STePRIM (Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne) et plusieurs temps d'échanges avec la chargée de projet pour optimiser l'articulation des études et des actions sur le territoire.

- Concernant les sites Natura 2000 et les zones humides :
  - Participation aux COPIL des sites Natura 2000 du territoire (Lys, Pique, Oô / Vallée de la Garonne).
  - Prospections terrain sur les zones humides avec l'AREMIP pour inscrire des actions ponctuelles dans le PPG Garonne Amont.
  - Participation au COPIL "Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau" (projet porté par l'AREMIP, l'ONF et la CACG).
  - Présentation du PAEC Garonne Amont et des MAEC associées sur le site Natura 2000 Vallée de la Garonne par le SMEAG et NEO.
  - Participation au comité de suivi et au COPIL de la CATZH (Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides) Pyrénées Centrales (AREMIP).
  
- D'autres réunions et/ou temps d'échanges techniques ont eu lieu dans le courant de l'année 2023 :
  - Participation à Scientifario proposée par l'AAPPMA de Luchon à la Maison de la Pêche de Luchon. C'est un colloque scientifique présentant les résultats des recherches sur les milieux aquatiques. En 2023, divers sujets ont été abordés dont la diversité génétique (OFB) (cf. Annexe 13 Extrait du magazine Point Rouge de l'AAPPMA de Luchon), les résultats d'une étude sur le Vison d'Amérique et impact sur les populations piscicoles portée par la Fédération de Pêche de l'Ariège, le satellite SWOT développé par la NASA et le CNES qui est chargé de mesurer le niveau des eaux de surface (lacs, réservoirs et cours d'eau), mais aussi leur largeur et d'estimer grâce à ces variables le débit des principales rivières (CNRS), ...
  - Participation aux Comités de l'eau organisés par la DDT31 : bilan sur la gestion des étiages sur l'année 2022, présentation de l'état des réserves en 2023, gestion des étiages sur l'année 2023.
  - Participation au comité de l'eau organisée par la Préfecture des Hautes – Pyrénées concernant la gestion de la ressource en eau.
  - Participation à la réunion sur le devenir de la plage de dépôt de Castelveilh organisée par la DDT31 et le RTM.
  - Participation à la journée technique sur le transport sédimentaire organisée par l'Agence de l'Eau Adour – Garonne (AEAG).
  - Participation à la réunion de mise en place d'un accord cadre entre le RTM et l'AEAG concernant la gestion des forêts et la politique RTM.
  - Participation à la journée Techniciens rivières organisée par la DDT 31.
  - Participation à la réunion sur la problématique de continuité de l'ouvrage de la Mousquère à Cierp-Gaud (EDF).
  - Participation au COPIL de l'étude scalimétrique portée par la DDT31 et la Fédération de Pêche de la Haute – Garonne.
  - Participation à la réunion de présentation de la solution de mise en conformité de l'ouvrage SNCF situé sur la commune de Fronsac (bras de contournement).
  - Réunion organisée par la SMGA pour la définition d'un partenariat dans le cadre du PEP-PAPI avec le SPC (Service de Prévision des Crues).
  - Participation à la réunion de définition des indicateurs hydromorphologiques organisée par NEO.
  - Participation au Groupe de travail du Comité de Bassin des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) organisée par l'AEAG.
  - Participation au COTECH de présentation du plan d'actions des zones humides alluviales sur l'axe Garonne porté par NEO.
  - Visioconférence sur l'accès aux données hydrologiques sur la plateforme Météo-France.

- Réunion d'échanges avec la Chambre d'Agriculture 31 et l'AREMIP sur la réglementation en vigueur pour la mise en place de points d'abreuvement en estives.
- Participation à la réunion sur la gestion des ouvrages hydroélectriques gérés par EDF sur la Garonne moyenne dans le cadre de l'étude menée sur Gourdan-Polignan dans le PEP-PAPI.
- Participation au COPIL du PAEC Comminges porté par l'AREMIP et la Chambre d'Agriculture 31.
- Réunion organisée par le SMGA avec l'association Arbres et Paysages d'Autan pour connaître les modalités de fonctionnement en vue des plantations prévus dans le cadre du PPG Garonne Amont 2024 – 2028.
- Participation à la journée organisée par FNE (France Nature Environnement) sur la continuité écologique à Marignac.
- Réunion organisée par le SMGA avec le CBNMP (Conservatoire Botanique National Midi – Pyrénées) concernant la gestion des espèces exotiques envahissantes.
- Participation à la réunion de présentation du contrat de gestion du canal de Saint-Martory portée par le SMEA 31.
- Participation à d'autres réunions sur divers sujets :
  - Organisées par la Communauté de Commune Cœur et Coteaux du Comminges :
    - Projet 0% chômeurs.
    - Réunions de présentation du projet retenu pour la passe à poisson Miramont-de-Comminges et mise en compatibilité du PLU, d'examen conjoint et de modification du PLU de Saint – Gaudens.
    - COTECH PLUI.
    - COTECH Pyrénéennes.
  - Organisées par l'Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) Comminges Barousse Pyrénées :
    - Séminaire territorialisé (Ferrère).
    - COTECH Approbation de la Charte du PNR.
    - Comité territorial du Projet scientifique et culturel Garonne.
  - Organisées par le SMEAG :
    - Colloque Eau et Urbanisme.
    - Séminaire 30 ans d'étiage.
  - Sommet régional de l'Eau organisé par la Région Occitanie.
  - Lancement du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) Garonne aval et amont (18 communes) organisé par l'Etat.
  - Assemblée générale de l'Association Demain Deux Berges.
  - Synthèse hydrogéologique sur le département de la Haute-Garonne présentée par le BRGM.
  - COPIL du futur site classé « Hautes Vallées frontalières » porté par la CCPHG.
  - Inauguration de la nouvelle turbine installée au Plan d'Arem organisée par EDF.

## 2.8. COMMUNICATION ET FORMATIONS

### COMMUNICATION

- Rapport d'activité : rédaction du rapport d'activité de l'année 2022, diffusion auprès des financeurs et mise en ligne sur le site internet.
- Diffusion de deux lettres d'informations, l'une en Janvier 2023, l'autre en Septembre 2023 (Annexe 14).

- Mise à jour du site internet : rapport d'activité 2022, articles, diffusion des comptes-rendus des comités syndicaux, lettres d'informations, documents en lien avec le PPG et le PEP-PAPI, ...
- Refonte du site internet à venir (réalisé par une prestataire).
- Organisation de réunions publiques :
  - Réunion publique Izaourt pour présentation étude qui va être mener sur le SE
  - Réunion publique Miramont + Saint Bêat pour diagnostic OSGAPI
  - Réunion publique suite au Ciné-Débat lors de la diffusion du film « Après la crue » à Montréjeau

### **ANIMATION**

- Réalisation d'une animation dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience au collège Didier Daurat de Saint-Gaudens.
- Une journée d'animation avec l'Ecole du Bois du Bagnères-de-Luchon, concernant un chantier participatif pour la gestion de la Balsamine sur l'Ône.

### **PARTICIPATION A DES FORMATIONS**

- Formation « Les marchés publics des collectivités territoriales : niveau généraliste » proposée par le CNFPT, suivie par Laëtitia Goni-Lizoain et Nathalie Ader.
- Formation sur la continuité écologique proposée par FNE (France Nature Environnement), suivie par Laëtitia Goni-Lizoain et Ségolène Duchêne.
- Formation AIPR dispensée par la société SASU Forma3Delec : Régis MARTINET (AIPR Concepteur), Théo MARTIAL (AIPR Opérateur) et Frédéric FAURÉ (AIPR Opérateur)
- Participation à des journées techniques : journée Sédimentaire organisée par l'Agence de l'Eau et la journée continuité piscicole par FNE.

Formations suivies spécifiquement par la responsable administrative :

- Formation préalable obligatoire des assistants de prévention dispensée par le CNFPT et suivie par Nathalie ADER.
- Formation sur Le Passage à la nomenclature comptable M57 dispensée par le CNFPT et suivie par Nathalie ADER.

## **2.9. BILAN DES AUTRES MISSIONS LIEES A LA VIE ET AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**

### **BUREAU ET COMITES SYNDICAUX**

En 2023, 1 réunion du bureau et 3 sessions de comité syndical ont eu lieu aux dates suivantes :

- 26/01/2023 – Bureau Dialogue d'Objectif Budgétaire (DOB)
- 09/02/2023 – Comité syndical (DOB)
- 06/04/2023 – Comité syndical (budget)
- 05/10/2023 – Comité syndical

Le début d'année a été dédié à la programmation budgétaire et technique et au bilan de l'année précédente. La session d'octobre 2023 a été axé sur le PEP – PAPI en cours de mise en œuvre.

### **RESSOURCES HUMAINES**

L'association Afidel assure un accompagnement transversal de la brigade verte.

En 2023 une session d'entretiens d'embauche le jeudi 23 mars 2023 au cours de laquelle seuls 2 candidats se sont présentés sur les 4 convoqués. A noter que le SMGA a pour politique de convoquer chaque demandeur à un entretien. Nous avons fait appel à Pôle Emploi (via la plateforme de l'Inclusion), à la Mission Locale, à Afidel et aux Jardins du Comminges pour élargir les recherches et faire connaître notre intention de recruter en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion).

Pour l'année 2023, l'effectif moyen a été de 3,86, soit de 4 à 7 agents.

La gestion administrative et financière du volet insertion mobilise essentiellement (sur les activités ressources humaines, paye, subvention et insertion) la responsable administrative et partiellement le directeur.

Le SMGA en tant que collectivité territoriale est dépendant du Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour son comité technique et comité hygiène et sécurité.

Le Document Unique est en cours d'élaboration. Il nécessite encore quelques compléments, notamment, en lien avec le déménagement de la Brigade Verte aux nouveaux locaux à Huos. La finalisation du DU est prévue à la fin du premier semestre 2024.

Un important travail a été poursuivi sur le volet RH, comptable et recherche de subventions pour le fonctionnement et l'investissement auprès des partenaires potentiels. Ainsi, en collaboration avec le Service « Insertion par l'emploi » de la DDETS - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Haute-Garonne - le dossier unique d'instruction (DUI) 2023 a été élaboré comme chaque année en collaboration avec l'association AFIDEL. Il a été envoyé à la DDETS le 19 janvier 2024. Ce document permet au SMGA de bénéficier d'un financement de l'Etat en tant que structure de l'insertion par l'activité économique. En parallèle, le SMGA a effectué 2 demandes de subvention de postes auprès du Département de la Haute-Garonne pour l'année 2023 (financement insertion et CDDI bénéficiaires du RSA). Au regard des documents demandés par le département, ces 2 demandes de subvention ne pourront être finalisées qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2024. En effet, le rapport d'activité 2023 ainsi que le Dialogue d'Objectif Budgétaire et le Budget Primitif 2024 doivent être joints aux demandes de subvention.

Un important travail est mené sur le volet budgétaire et comptable, préparation des dossiers de demandes de subventions ainsi que sur la veille réglementaire et juridique.

Pour rappel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément à la loi, la norme comptable du Syndicat sera la norme M57. Cela va impliquer de nouvelles règles budgétaires comme l'application de la pluriannualité budgétaire, l'utilisation de la fongibilité de crédits (qui va remplacer l'utilisation du compte « Dépenses imprévues »), l'application d'une comptabilité prenant en comptes les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisation d'Engagement (AE). Les collectivités de plus de 3500 habitants vont devoir se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) fixant notamment les règles de gestion des AP et des AE.

Les réponses et courriers aux riverains, l'appui administratif aux procédures de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) et aux conventions à passer, représentent aussi une mobilisation importante.

En parallèle, le SMGA aide des riverains et/ou des mairies à la rédaction des dossiers de loi sur l'Eau.

Sollicité pour de nombreuses demandes de stages et d'apprentissage, le SMGA a fait le choix de se limiter sur ce volet compte tenu de sa faible capacité à dégager de la disponibilité pour l'encadrement.

Aussi, un poste de chef d'équipe/travaux en rivière est occupé depuis le 15 mai 2023, faisant suite aux opérations de recrutement en date du mercredi 26 avril 2023 - date des entretiens d'embauche - et a renforcé la Brigade Verte. Cela va permettre une réorganisation du travail. Si

nécessaire, l'équipe pourra être scindée en 2 pour une meilleure répartition géographique des interventions étant donné que l'équipe va désormais être appelée à travailler sur l'ensemble du territoire du SMGA.

## **ACTIVITES DEDIEES A L'INSERTION**

Les actions du Syndicat sur le territoire sont désormais familières pour les propriétaires-riverains et les élus. Les interventions de la Brigade Verte sont, en grande majorité, bien reçues. Le travail fourni par les agents, encadré par le chef d'équipe et le technicien rivière, est reconnu et apprécié. Comme en 2021 et 2022, l'année 2023 a été marquée par de fortes crues, notamment au mois de mai. La Brigade Verte a pu intervenir très rapidement sur le territoire concerné auprès des riverains sinistrés afin de retirer les embâcles formés.

Dès 2024, le territoire d'intervention de la brigade verte va s'étendre à tout notre territoire (173 communes).

Dès le mois de janvier 2023 l'équipe de la Brigade Verte a été renforcée avec l'arrivée d'un nouvel agent en CDDI ce qui a porté le nombre d'agents à 5. En avril, le SMGA a procédé au recrutement de 2 agents supplémentaires dont un jeune garçon ayant la Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé et pour lequel il s'agissait d'une première expérience professionnelle. L'ensemble de l'équipe, désormais au nombre de 7 agents en insertion, a rapidement trouvé ses marques ainsi qu'un bon équilibre. En dépit de l'absence récurrente d'un des agents sur les mois de février et mars, l'équipe s'est soudée et la présence de l'agent en situation de handicap a été bénéfique pour tout le monde, que ce soit pour l'agent concerné ou pour le reste de l'équipe qui a eu une attitude très positive vis-à-vis de cet agent.

Fin juin 2023, un des agents en CDDI chez nous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a présenté sa démission pour signer un CDI dans le domaine de l'aide à la personne. Même s'il ne s'agissait pas du premier choix de cet agent qui avait effectué des stages et des formations dans le domaine de la culture de plantes et de la fabrication d'huiles essentielles et eaux florales, la signature de ce CDI non « aidé » devrait permettre à l'agent de développer parallèlement à son travail, une activité dans le domaine qui lui plaît.

Le 15 mai 2023, le SMGA a procédé au recrutement d'un chef d'équipe, ce qui permet de seconder l'encadrant technique sur le terrain. En effet, le déploiement au niveau géographique sur l'ensemble du territoire du SMGA des interventions de la Brigade Verte va nécessiter une nouvelle organisation comme, par exemple, la possibilité de scinder l'équipe en 2 pour un meilleur maillage des interventions. Le chef d'équipe recruté, qui a également un profil « technicien rivière », est un jeune agent dont c'est la première expérience professionnelle.

### **Les difficultés rencontrées**

Au terme de son CDDI de 4 mois, l'agent en situation de handicap nous a fait part de son désir de ne pas renouveler son contrat. Les difficultés physiques rencontrées sur le terrain étant trop importantes au regard du handicap de l'agent : marcher sur une longue distance et sur des terrains escarpés tout en portant des débroussailleuses ou autres outils lourds, travailler à proximité des cours d'eau avec des risques de chutes, etc .... Ces difficultés ont été également « reconnues » comme particulièrement importantes pour cet agent par le chef d'équipe et par l'encadrant technique. La personne chargée d'insertion qui suit la Brigade Verte a proposé la visite d'un ESAT (ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL) en présence de l'agent concerné et de sa mère. A l'issue

de cette visite, l'agent a exprimé sa volonté de travailler en ESAT, d'autant qu'un poste était disponible. Mais sa mère n'a pas souhaité valider ce choix. Elle préférerait que son fils puisse travailler dans un environnement « traditionnel ». Comme nous l'avait demandé l'agent nous n'avons pas renouvelé son contrat.

En ce qui concerne l'agent qui avait des problèmes importants d'absentéisme en début d'année 2023, après quelques mois d'assiduité et de bon équilibre au sein de la Brigade Verte, les périodes d'absence ont recommencé pour finalement mener à une rupture conventionnelle avec l'agent, proposée par la direction et acceptée par le président du SMGA.

En décembre 2023, notre agent le plus âgé, dont le contrat courrait jusqu'au 31 décembre 2023, a émis le souhait de travailler en insertion mais sur une autre structure lui permettant d'effectuer des tâches moins physiques. Cela a été possible grâce aux Jardins du Comminges qui lui a proposé un CDDI dans le domaine du maraîchage.

Début 2024 l'équipe de la Brigade Verte est donc composée de 3 agents en insertion.

### **3. BILANS FINANCIERS DE L'ANNEE 2023 – EXTRAIT DU DIALOGUE D'OBJECTIF BUDGETAIRE**

2022 a été un budget de transition, programmant la fin de l'étude globale, avant arbitrages sur les programmes d'actions pluriannuels dont le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Garonne Amont (PEP-PAPI) validé le 23/12/2022 par le préfet pilote et le Plan Pluriannuel de Gestion Garonne Amont (PPG) validé en 2023 pour une mise en œuvre dès 2024.

2023 a vu le démarrage des actions du PEP PAPI Garonne Amont, avec une majorité des facturations qui interviendront en 2024. Le PPG Garonne Amont a été mis en enquête publique, avant l'obtention de l'arrêté de déclaration d'Intérêt Général permettant de démarrer les actions 2024-2028.

Retour sur le budget 2023

Après un budget 2020 qui avait été un 1er budget d'exercice partiel, les budgets 2021 et 2022 ont été les premiers budgets d'exercice complet du SMGA, constituant une phase de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée.

Depuis le transfert de la compétence, le SMGA a œuvré pour améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement avec un important travail d'évaluation de différents scénarios d'organisation mené en 2022.

La modification de l'organisation de la brigade verte a été mise en œuvre, avec la reprise en régie de l'encadrement dès 2023, selon le scénario d'organisation validé ;

A noter que le budget (2020, 2021, 2022, 2023, ...) bénéficie de la mise à disposition gracieuse des locaux de Montréjeau (par la CC Cœur et Coteaux du Comminges) et d'Aspet (par la CC Cagire Garonne Salat jusqu'à fin 2023), hors la participation aux charges.

L'autofinancement repose sur la contribution des 4 EPCIs membres du SMGA. Il est complété par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, de l'entente pour l'eau, du Conseil Départemental 31.

En recettes, le budget est réalisé à 77.99% notamment en raison de la bonne couverture en subventions du PPG Ger-Job et du financement de l'animation des postes. En investissement, le reliquat du versement de l'étude globale vient fortement alimenter les recettes ainsi que des avances importantes de l'Etat, avec presque 100 000€ du fonds vert pour le PEP-PAPI et du CD31 pour le contrat de projet sur 3 ans concernant le PGH (inclus dans le PPG). Notons toujours le décalage d'un an entre les soldes 2022 (versés en 2023) et les soldes d'opérations pluriannuelles importants qui sont versés à la fin des programmes. Ces avances sont ainsi bienvenues comme les acomptes, qui ont été mobilisés autant que possibles.

Les dépenses de fonctionnement demeurent conformes au prévisionnel, le versement à la section d'investissement n'ayant pas été nécessaire du fait d'un retard sur les paiements du PEP-PAPI qui va se cumuler fortement en 2024 en dépenses d'investissement avec le démarrage du PPG sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le budget d'investissement n'a mobilisé que 100 000€ de dépenses, avec un fort report des dépenses PEP-PAPI. On a vu que le montant attendu en dépenses dépasse 1M€ en 2024, malgré la mise en place de la gestion budgétaire pluriannuel prévue au travers de 2 autorisations de programme.

<b>Budget GEMAPI</b>	
<b>Missions</b>	<p><b><u>La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)</li> <li>• Conseil, études, interventions d'urgence</li> <li>• Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)</li> <li>• Appels à Projets</li> <li>• Gestion Patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides, sur les volets GEMA et/ou PI</li> <li>• Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion</li> </ul>
<b>Effectifs au 01/01/21</b>	<p><b>3 agents dont 3 permanents</b> 3 ETP</p> <p><b>6 agents en insertion (CDDI)</b> 4.5 ETP</p> <p>Encadrement brigade verte par prestataires en complément</p>
<b>Effectifs au 17/01/22</b>	<p><b>5 agents dont 4 permanents (1 apprenti)</b> 5 ETP</p> <p><b>3 agents en insertion (CDDI) / cible 6.5 agents – 4.8 ETP</b> 2.2 ETP</p> <p>Encadrement brigade verte par prestataires en complément</p>
<b>Effectifs au 01/01/23</b>	<p><b>5 agents permanents (+1 recrutement chef d'équipe programmé)</b> 5 ETP (+1)</p> <p><b>5 agents en insertion (CDDI) / cible 5 à 6 agents – 3.75 ETP</b> 3.71 ETP</p> <p>Encadrement insertion brigade verte par prestataire en complément</p>
<b>Budget prévisionnel Fonctionnement 2020</b>	<p><b>515 000 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 179 610,63 €</i></p>
<b>Budget prévisionnel Investissement 2020</b>	<p><b>180 000 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 34 712,54 €</i></p>

<b>Budget prévisionnel Fonctionnement 2021</b>	<b>889 560,63 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2022 de 162 638,78 €</i>
<b>Budget prévisionnel Investissement 2021</b>	<b>576 429.54 €</b> <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2022 de - 241 184,34 €</i>
<b>Budget prévisionnel Fonctionnement 2022</b>	<b>693 721.12 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2023 de 239 547,94 €</i>
<b>Budget prévisionnel Investissement 2022</b>	<b>637 027.32 €</b> <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2023 de - 47 505,43 €</i>
<b>Budget prévisionnel Fonctionnement 2023</b>	<b>883 436.73 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 353 669.74 €</i>
<b>Budget prévisionnel Investissement 2023</b>	<b>629 030.08 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 334 100.91 €</i>
<b>Proposition Fonctionnement 2024</b>	<b>1 170 968.86 €</b>
<b>Proposition Investissement 2024</b>	<b>1 082 489,77 €</b>

Figure 46 : Présentation synthétique du SMGA, de de son budget GEMAPI en 2022 et du budget prévisionnel en 2023

#### 4. MISSIONS PREVISIONNELLES POUR L'ANNEE 2024

Les principaux objectifs de l'année 2024 sont :

- La poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations et l'élaboration du PAPI complet.
- La mise en œuvre opérationnelle du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant Garonne Amont.
- La poursuite des actions à mener dans le cadre de l'appel à projet de « Restauration des zones humides » sur le bassin versant du Ger et la rédaction d'un rapport de synthèse des actions menées sur la période 2021 – 2024.
- L'élaboration du document unique.
- La poursuite de l'accompagnement des riverains, élus, partenaires sur le volet GEMAPI.

Les missions prévisionnelles sont détaillées en Annexe 15.